

G.A.R.S.
Groupe Aixois de Recherches en Syntaxe

RECHERCHES
SUR LE FRANÇAIS PARLE

N° 4 - 1982

1983

Publications

UNIVERSITE DE PROVENCE
29, avenue Robert-Schuman
13621 Aix-en-Provence Cédex

Diffusion

JEANNE LAFFITTE
1, place Francis-Chirat
13002 Marseille

C Université de Provence
Service des Publications

Dépôt légal 2ème trimestre 1983
I.S.B.N. n° 2-85399-073-7

SOMMAIRE

	page
• Présentation	
Jean STEFANINI	5
• Histoire	
Sonia BRANCA-ROSOFF	
Notes sur l'imaginaire de la langue chez les auteurs régionalistes du XIXe siècle	13
José DEULOFEU	
A propos des préjugés logicistes dans l'analyse grammaticale : le cas des prépositions; hypothèses linguistiques et sociolinguistiques	45
• Syntaxe	
Claire BLANCHE-BENVENISTE	
Examen de la notion de subordination	71
Colette JEANJEAN	
Qu'est-ce que c'est que "ça" ?	117
• Comportement des locuteurs / Communiquer ?	
Nelly PAZERY	
Répondre à côté de la question	155
Claude LOUFRANI	
Qui parle de qui ?	175
• Configurations	
Mireille BILGER	
Contribution à l'analyse en grilles	195

PRÉSENTATION

Saluons ce quatrième numéro !

Quiconque, surtout en province, a eu le courage et la présomption de faire vivre de telles publications imagine ce qu'elle représente de démarches et d'efforts, de foi et d'enthousiasme.

L'équipe des socio-linguistes aixois regroupe étudiants et professeurs autour d'un programme de recherche largement ouvert, mais étroitement rigoureux sur le plan scientifique. Au bout d'un certain nombre d'années, on peut être tenté de faire le point :

Enregistreurs infatigables de corpus oraux, les collaborateurs ont défini une technique et un protocole de transcription qui permettent de travailler vraiment sur les conversations et les récits recueillis.

On a délibérément écarté les discussions théoriques sur la nature et l'objet de la sociolinguistique. L'analyse des discours oraux, les problèmes fondamentaux des rapports entre système et norme,

l'étude des variations, l'histoire de la langue et surtout de son imaginaire, des institutions et des théories qui en ont guidé enseignement et diffusion ont paru appartenir sans conteste à la sociolinguistique. Ainsi, dans le présent numéro, Sonia BRANCA-ROSOFF rappelle justement que la lutte entre le français national et les langues régionales ne fut seulement l'affrontement de deux adversaires d'inégale valeur. Tout "colonisé" entretient avec le "colonisateur" des liens ambigus d'hostilité et d'influence. Si, par la force des choses, les défenseurs patentés du breton, du provençal, du picard furent des bourgeois cultivés, des hommes de lettres, ils apportèrent, dans la défense et illustration de leur vernaculaire, nombre des préjugés acquis dans l'enseignement secondaire : ce n'est pas un hasard s'ils mènent la lutte sur un double front : contre le français conquérant, contre les parlers "patoisés" (i.e. influencés par le français) des couches populaires. Réserver l'emploi du provençal aux poètes et aux lettrés, n'était-ce pas le tuer plus subtilement qu'en l'interdisant à l'école communale ? Quel présent plus perfide pour qui parle "naturellement" que la conception française de la norme et de l'orthographe ?

Aussi bien le français lui-même ne souffre-t-il pas d'avoir été si bien "normé", "régulé" par des grammairiens épris de logique et de précision ? José DEULOFEU souligne le caractère — il faut bien le dire artificiel — de cet objet culturel qu'est le français "cultivé". Il montre, en tout cas, combien, s'agissant de francophones, un rapport univoque entre telle forme et telle catégorie sociale ne peut exister. Un même emploi peut indifféremment être attribué à un manque de culture, de puissance d'analyse ou, au contraire, à l'utilisation raffinée du système, dans une *norme* (au sens de G. GUILLAUME, HJEMSLEV, COSERIU) archaïsante (ou populaire, c'est souvent tout un).

C'est un des principes de l'équipe qu'une analyse de discours doit d'abord épuiser les ressources mises par la syntaxe au service de l'analyse. En d'autres termes, au moment où l'on prend de plus en plus nettement conscience qu'il faut *décrire* le français, l'équipe aixoise (se rappelant que Maurice GROSS commença à Aix sa carrière universitaire) apporte sa quote-part à cette description. L'étude de Claire BLANCHE-BENVENISTE sur la notion de subordination montre que beaucoup des analyses encore pratiquées restent trop fortement influencées par la pratique scolaire de l'analyse "logique" (après tout, après les premières ébauches de syntaxe au Moyen Age, il faut attendre le XVIIIe siècle pour voir la notion (et le mot) conquérir sa place, sans que le XIXe ait, dans ce domaine, beaucoup apporté) : au confluent du distributionalisme et du guillaumisme, l'analyse proposée ici dans la voie de l'"approche pronominale" rappelle quelques-uns des principes et la méthode pratiquée — fructueusement — à Aix. Après cette lecture, comme après celle de Colette JEANJEAN, on ne devrait plus entendre, comme cela se fait encore couramment, identifier "ça" et "cela", la première comme forme abrégée, populaire, ou tout ce que l'on voudra, de la seconde. Ce seul exemple pour souligner ce que le distributionalisme peut encore apporter à la grammaire française. Aussi bien la syntaxe voit d'autant mieux justifier sa place que nos textes montrent combien l'ambiguïté règne dans la moindre conversation, entre gens qui se connaissent bien, et qu'elle garde, pour nombre de cas, sa valeur explicative.

Pas dans tous ! L'analyse du discours depuis longtemps a constaté que d'autres éléments sont aussi à l'oeuvre : rythme, intonation, parallélisme, gradations et oppositions syntaxiques. La méthode d'analyse proposée et pratiquée à Aix est devenue matière d'exportation comme le rappelle Mireille BILGER en en présentant, sur un fragment d'oral, les principes essentiels. Faut-il souligner qu'ici, à la

différence de la syntaxe, on ne peut plus parler de rigueur, de règle stricte, mais simplement de rendement et de succès (c'était un des leitmotivs de l'enseignement — un temps aixois — de J.Cl. GARDIN dont on trouvera un écho dans *La logique du plausible*). Que le découpage en grille ait réussi à "organiser" des textes qui à première audition évoquaient assez bien la bouillie pour les chats (nous songeons à ceux que des médecins algologues nous proposèrent) et la méthode est justifiée.

Persuadés que la pédagogie ne peut se fonder sur une vulgarisation de la linguistique, mais que le linguiste, s'il se garde de tout dogmatisme, peut offrir une oreille attentive aux élèves, ceux des membres de l'équipe qui enseignent, dans le primaire ou le secondaire, ont pu saisir ainsi dans leur originalité les "productions" des élèves. On ne résumera pas l'article de Nelly PAZERY : il doit être lu. On y verra que la fonction ludique est essentielle, que les enfants — peut-être pas plus, mais tout autant que d'autres — y sont sensibles, et qu'ils manient sous-entendus et présupposés avec autant d'allégresse que les philosophes du langage ordinaire.

On croirait volontiers être sur un terrain plus solide, traditionnellement exploité en tout cas, avec les "paroles rapportées", triomphe de l'enseignement grammatical avec les distinctions bien connues des styles direct, indirect et indirect libre. A lire l'article de Claude LOUFRANI et ses exemples, on comprend mieux et la prudence de J.P. DESCLEES étudiant le jeu entre énonciateur et locuteur sur des exemples volontairement ultra-simples (*je dis tu viens, je dis tu dis je viens*, etc.) et les efforts de la prose d'art française du XII^e siècle, magistralement décelés et retracés par B. CERQUIGLINI, pour annoncer et *marquer* les paroles rapportées.

Si ce numéro donne quelque idée de la complexité et du nombre de problèmes soulevés pour expérimenter les voies d'analyse ouvertes, il aura atteint son but.

Jean STEFANINI

HISTOIRE

★

NOTES SUR L'IMAGINAIRE DE LA LANGUE

CHEZ LES AUTEURS RÉGIONALISTES DU XIX^e SIÈCLE

Les discours sur la langue qu'ont tenus les régionalistes du XIX^e siècle sont révélateurs de la situation de double contrainte¹ où étaient les langues locales.

Praticiens et idéologues, littérateurs et grammairiens partagent les mêmes préjugés linguistiques : ils tiennent pour seules légitimes les langues fixées, codifiées, "épurées", "rationalisées", le français en étant le modèle le plus accompli. Cependant, cette reconnaissance de la langue officielle a déterminé des pratiques diverses ; ainsi s'opposent, en fonction de leur place dans les marchés culturels², les praticiens insérés dans les marchés locaux, qui acceptent le déclassement des langues locales, et les théoriciens liés au marché national, qui ont cherché "l'amélioration" de leur moyen d'expression. Ce volontarisme lettré était à son tour condamné à la contradiction : selon les domaines linguistiques (lexicologie d'une part, syntaxe, or-

thographe de l'autre) il aboutissait à des positions inverses; ainsi le vocabulaire est le secteur où l'on a développé la défense d'une spécificité linguistique régionale, alors que la normalisation de la syntaxe ou l'adoption d'une orthographe mettaient en jeu tout le poids du modèle français.

I. CONDITIONS SOCIOLOGIQUES DE LA RENAISSANCE REGIONALE

I.1 NATIONALISME ET LITTERATURE

C'est seulement à partir de 1840 que l'on trouve des tendances particularistes ³. Jusqu'à cette date, les provinces n'ont guère connu qu'un régionalisme culturel.

Après l'histoire romancée des Académies régionales du XVIII^e siècle, historiens et philologues développent le thème de l'antiquité des cultures du Sud ⁴. Continuant une tradition qui remonte au XVI^e siècle, Augustin Thierry, Fauriel ... rappellent ainsi que la langue des troubadours est la première à avoir atteint un niveau cultivé, et qu'en ce sens le provençal est la "langue mère" du français ⁵.

En Bretagne également, on cherche à prouver l'existence d'une littérature remarquable précédant les littératures françaises :

"Longtemps avant que les Troubadours fissent retentir le Midi de la France de leurs vers harmonieux et que les romans en vers des Trouvères répandissent dans le Nord l'esprit et les vertus de la chevalerie, deux peuples de race celtique, les Armoriciens à l'Occident de la France, et les Gallois à celui de l'Angleterre avaient dans le Moyen Age conservé la langue et par là même la littérature des anciens bardes." ⁶

Leur "poésie [était] sans doute supérieure puisqu'elle était écrite dans une langue fixée depuis des siècles" ⁷.

La volonté d'amarrer les langues que l'on veut défendre dans un passé historique glorieux va conduire à centrer toute une partie de l'activité des historiens et des philologues autour du problème des épopées médiévales.

Les littératures d'Oc ont-elles connu des épopées ? Ou bien les épopées du XIIIe au XVe siècle appartiennent-elles aux Bretons, comme l'affirme La Villemarqué :

"Elles nous appartiennent, elles ont pris naissance en Bretagne, elles sortent de nos chants populaires." 8

A cet intérêt culturel, manifesté par des lettrés qui sont souvent des Parisiens, s'ajoutent après 1840 des tendances particularistes : il faut sans doute les mettre en relation avec les mouvements politiques européens, désignés sous le nom de "printemps des peuples" ou de "principes des nationalités" 9. Les exilés de Paris côtoient alors des émigrés de province. C'est vers cette date qu'Alfred de Courcy cite les propos enflammés des Bretons venus de Lorient et de Brest, pour qui "La Bretagne frémissante comme la Pologne [...] cède à l'abus de la force mais garde son droit imprescriptible" 10. Ainsi le régionalisme s'enracinera dans un double mouvement nationaliste et littéraire : il empruntera au nationalisme la mystique de nationalités distinctes incarnées dans le peuple, obscur et fidèle gardien des traditions; il s'appuiera d'autre part sur la tradition littéraire, mouvement des troubadours au Sud 11, recherche des épopées composées par les bardes, en Bretagne.

I.2 LES MESSIEURS DE LA RENAISSANCE PROVINCIALE

Ce régionalisme culturel est le fait d'intellectuels qui restent étroitement rattachés aux milieux littéraires parisiens.

La situation française est, sur ce point, particulière : en France il n'y a pas eu d'autre ville que Paris capable de développer des modèles culturels propres; aussi c'était seulement à Paris qu'on était "reconnu", et que se monnaient en profits culturels variés des travaux sur la culture locale.

Le Breton Théodore de la Villemarqué, créateur et animateur de l'école littéraire bretonne conçoit, élabore et met au point son oeuvre le *Barzaz-Breiz* à Paris; d'ailleurs les cinq cents exemplaires du premier tirage sont diffusés auprès des Parisiens influents des salons et de la presse ¹².

Le salaire de ses succès est parisien : une élection à l'Académie des Sciences à quarante-trois ans (en 1839).

C'est aussi sur le marché parisien que cherche à se placer Emile Souvestre : entré à la *Revue des Deux-Mondes* grâce à Sainte-Beuve, il se fera un nom avec ses tableaux de la Bretagne ¹³.

Quant à Brizeux, il changera sa manière à Paris : l'auteur déjà célèbre de *Marie* devient, en 1837, un auteur bretonnant avec *La Harpe d'Armorique (Telen Arvor)*, ce qui lui donne une certaine originalité dans le marché encombré du romantisme.

Ainsi, à une origine sociale élevée s'ajoute une position complexe dans le marché intellectuel : ces lettrés locaux dépendent des normes parisiennes pour faire reconnaître leur compétence ¹⁴ et la valeur de leur objet.

A l'ancrage parisien des Bretons correspond la situation plus ambiguë des Provençaux; et tout d'abord le mouvement du Félibrige est socialement moins homogène; la bourgeoisie et la haute noblesse légitimiste d'Avignon constituent, il est vrai, une part notable du groupe dirigeant ¹⁵ : Roumanille est un collaborateur assidu du journal légitimiste *La Commune*. De lui, Emile Ripert a pu dire qu'il était

le Veillot d'Avignon, et c'est lui qui donnera sa coloration dominante au Félibrige, une bourgeoisie catholique et violemment conservatrice.

Cependant Mistral était fils de paysans : si son père, ménager¹⁶ connaissait une aisance suffisante pour faire de lui un bachelier, sa mère était issue d'un milieu très modeste. Politiquement, les positions de Mistral sont restées ambiguës. Il a certainement rêvé d'une grande République du Soleil, de la Catalogne à la Provence, qu'il est difficile de situer dans les choix politiques de l'époque; par exemple, Mistral a su faire une place à des libertaires comme Louis Xavier de Ricard¹⁷. Il y aura un Félibrige rouge qui s'exprimera dans une revue, *La Lausetta*, dont Meyer écrivait qu'il se méfiait car

"Il n'est pas bon de dire au peuple qu'il a été écrasé, pillé, torturé pendant des siècles [et] d'exciter les classes les unes contre les autres."¹⁸

Paysans accrochés à une civilisation menacée par la révolution industrielle, bourgeois ... qu'importe ! En fait, quasiment tous ces écrivains dépendent de l'image du lettré qui s'est imposée à Paris, seul lieu véritable de consécration dans la France centralisée du XIXe siècle. Aussi leur activité s'est-elle heurtée à des contradictions pour finalement obéir aux idées dominantes; la confusion entre l'exaltation des littératures et la défense de la langue venant renforcer encore l'asservissement au français, pris comme incarnation d'une certaine rationalité dès qu'il s'agit de syntaxe et d'orthographe.

Dans un domaine aussi large, je ne retiendrai que quelques exemples destinés à illustrer la situation qui les coince : la recherche d'une spécificité des parlers régionaux que l'on oppose au français et la recherche d'une conformité avec le français pris comme modèle d'une langue bien faite !

II. AGIR SUR LA LANGUE ?

II.1 LE DIAGNOSTIC DES ELITES :
"des loquèles bâtarde"

Partout en France le premier souci des rénovateurs a été de dénoncer la dégradation des parlers locaux.

Sur tout le territoire occitan, la langue populaire se serait rapprochée insensiblement du français. Les mots les plus caractéristiques auraient disparu, et les altérations auraient touché même la syntaxe :

"A Bordeaux où le français est tout à fait devenu la langue dominante, le pur gascon ne se parle plus, et le patois du peuple n'y est qu'un mélange grossier de François et de Gascon ... Par exemple, on a commencé depuis quelques années à ajouter les pronoms aux différentes inflexions des verbes, comme en François." 19

Ce mélange gagne même les campagnes :

"Notre idiome gascon se rapproche insensiblement de la langue française [...] Cette altération se remarque depuis un demi-siècle que la rénovation du commerce, attirant dans cette contrée des étrangers, a contribué à répandre dans nos campagnes et parmi les ouvriers la langue française que tous voudraient jargonner." 20

"Les vieillards nous diront : *croumpa*, *bard*, *bermd*, *cognat* et une foule d'autres mots qu'il est inutile d'amonceler ici; tandis que nous entendrons les jeunes-gens nous dire de préférence *achéta*, *fermd*, *dimirud*, *béau-frère*, mots visiblement français avec des terminaisons languedociennes." 21

Ce résultat est ce que l'abbé Joseph Roux, auteur d'une grammaire limousine, appelle une "loquèle bâtarde"

"Le vocabulaire usuel s'est rétréci à vue d'oeil; un Limousin n'a retenu pour son service guère plus de mots patois qu'un écolier en théologie ne parle de mots latins; il y a même eu pire encore, l'on a fini par ànonner certaine loquèle bâtarde, mélange de français et de limousin dans la même phrase, voire dans le même mot; ce mélange fait rire, quand il consiste dans

l'emploi français d'un mot limousin, ce mélange devrait faire pleurer. Point. Nul ne s'en formalise." 22

Ces textes sont évidemment à prendre avec précaution : en l'absence d'études empiriques, on ne sait pas en fait sur quels phénomènes s'appuyaient les lettrés.

En particulier, nous avons peu de renseignements sur les attitudes des couches rurales par rapport au français; mais il est vraisemblable que les paysans tenaient à se rapprocher de cette langue de prestige lorsqu'ils conversaient avec des messieurs. Ainsi le patois francisé des villes et des bourgs, les formes "dégénérées" relevées dans les campagnes doivent peut-être beaucoup à la situation même de l'enquête, au sentiment d'insécurité linguistique ²³ que faisait naître une situation de communication asymétrique entre paysan et lettré.

A ces problèmes liés à la situation de parole s'ajoute une deuxième dimension : l'absence de documents comparables; car les régionalistes occitans s'appuyaient essentiellement sur des textes pour évoquer le passé, et sur des patois oraux pour dénoncer le présent. L'exemple breton montre les difficultés que l'on a à séparer les problèmes de style ou d'intentions stylistiques et les problèmes de langue.

En Bretagne, en effet, la pénétration française est très ancienne : deux cinquièmes des mots appartenant au fonds historique du breton sont empruntés au français ²⁴. Cependant les auteurs signalent souvent une accélération au début du XIXe siècle : des tournures françaises toutes faites entrent alors dans la langue, sans même un habillage breton; ce serait là un fait crucial, puisque l'absence d'intégration morphologique du vocabulaire menace effectivement la structure d'une langue. Seulement les exemples cités sont stylistiquement marqués; il s'agit de littérature populaire, de chansons sur feuilles volantes dans lesquelles les chanteurs introduisent intentionnellement des mots français. Vers 1840, on chante ainsi :



"*Crim horubl cometet gant eus pot saous eus parous Pleuveur*"

ou

"*Recit eus eur Malaur c'hoarvezet en Marseille*"

25

Comment aussi accueillir le témoignage de cet Inspecteur d'Académie en poste à Lille ? En 1850, selon lui, les enfants parlent toujours le patois, mais il ne reste de la langue que "sa forme un peu rabelaisienne et sa prononciation "germanique" ²⁶. N'a-t-on pas là, simplement, un exemple d'emploi du français local dans le cadre contraignant de l'école ?

On considérera donc avec prudence l'idée d'une mutation brusque des parlers locaux ²⁷, et on insistera sur la commodité qu'une telle explication constituait pour les lettrés : ces derniers avaient pour ambition de modifier le statut linguistique des patois, de remplacer des parlers familiers par des langues littéraires nettement différenciées du français; l'insistance sur la dégradation récente de la langue facilitait leur volontarisme.

II.2 L'INDIFFERENCE DES PRATICIENS : L'EXEMPLE DES CHANSONNIERS

Au contraire, rien ne poussait les chansonniers à promouvoir une langue littéraire spécifique; ils utilisaient les parlers régionaux en acceptant leur statut de langue déclassée, parce qu'ils visaient un public lui-même déclassé :

- Le chansonnier lillois Debuire du Buc dénonce la "nullité littéraire" de son patois, son

"côté abâtardi, sans qualités essentielles, sans virilité, acceptant toutes les empreintes que produit la moindre pression, et ne devant son existence prolongée qu'à l'ignorance." ²⁸

Debuire du Buc francise volontairement :

"Si j'ai chanté en patois de Lille, j'ai toujours cherché à le franciser et mes confrères, quoi qu'on en dise, ont subi le même entraînement." 29

C'est que dans cette langue disqualifiée, les termes et les tournures françaises produisent des effets d'élégance qui devaient plaire au public :

"Le patois de Lille n'est plus de nos jours qu'un habit d'Arlequin dont *les mots français forment les plus belles pièces*, lorsque l'ignorance ne les a point trop défigurés." 30

La disqualification sociale du patois étant un fait admis, tous les critères cherchant à lui redonner une légitimité s'effondrent, la reconstitution historique est inutile :

"Attardé est purement français, dit M. Vermeesse ³¹, il faut attarger. Je réponds que attardé a à peu près détrôné son ancêtre; ne dit-on pas : J'su in r'tard ? Attarger comme varder sont deux mots démonétisés bons à mettre dans les dictionnaires-musées, ainsi qu'on fait des vieilles monnaies frustes qui n'ont plus cours et que les collectionneurs gardent dans leurs tiroirs." 32

Tout purisme serait ridicule :

"Brigadier vous s'ête 'abusé. Vous réclamez au nom de la pureté de notre idiome. C'est à faire pouffer de rire." 33

Les seules contraintes du chansonnier sont de respecter la vérité éphémère et changeante de ce parler. Dubuire du Buc revendique donc un style composite qui correspond au "jargon" parlé dans les grandes villes :

"On comprend la stérilité de cette prétention : vouloir proscrire l'éclectisme dans un jargon où se heurtent le vieux picard, les derniers vestiges du roman, l'allemand, le flamand et même l'arabe (macache, fourbi, moucaire, sont des mots arabes employés journellement par nos ouvriers)." 34

En lexicologie, c'est la variation qui est la règle; aux dialectologues puristes qui lui reprochent d'employer *l'mari* au lieu du picard *daron*, il répond qu'il emploie tantôt une forme, tantôt l'autre :

"L'Diable parti, l'femme et l'*mari*"

alterne avec

"Car min *daron*, quand on l'admire" ³⁵.

On peut de même écrire *elle* et *alle* ³⁶, *bin* et *bien* ³⁷, *mécrédi*, *mercredi* et *merquedi* ³⁸.

D'autre part, les mots faubouriens de la capitale permettent des effets particuliers :

"J'peux bien dir qu'elle etôt *chique* (mot parisien)" ³⁹.

Les chansonniers procèdent à de véritables interpolations :

"M'ouvre enfin les yeus.
N'ont produit d'effet
J'sus connu dans un certain monde
Il a comme un glorieux soldat
Grâce à mes efforts
Tous les lorgnons braqués sur elle.
Autant qu'un lis elle est palotte
Comme un papillon privé d'fleurs
Min coeur est flétri." ⁴⁰

Contre les grammairiens de profession et les autorités linguistiques diverses, Debuire du Buc se réclame donc de l'usage populaire; la seule forme de réglementation véritablement utile est celle qui touche l'orthographe et, de fait, les chansonniers se sont tracé un plan :

"Nous avons les premiers (retenez bien ceci) établi des règles" ⁴¹

Debuire du Buc est un représentant typique de ces chansonniers qui se servent de la langue à des fins très pratiques : il leur suffit que leurs écrits soient conformes aux aspirations d'un peuple ouvrier déjà bien urbanisé et qui, grâce aux citations françaises interpolées dans les chansons, s'approprie de petits morceaux de chic parisien !

De même en Bretagne, où par exemple le très célèbre "barde" Yan le Guen ⁴² déclare introduire volontairement des mots français dans ses productions, les chanteurs populaires ne s'intéressent pas à l'amélioration de la langue.

Dans le Midi il est intéressant de mentionner le cas de Jasmin, parce que sa position sociale le rapproche des chansonniers tandis que son ambition esthétique peut faire penser aux approches littéraires ou savantes des notables ⁴³. Or Jasmin a pris la langue telle qu'elle était, ce dont l'absout Cabrié, auteur d'une des premières anthologies de textes occitans modernes :

"J'avoue ne pas comprendre le motif de la discussion qui s'est élevée au sujet de notre grand poète Jasmin [...] La langue de Jasmin renferme beaucoup de gallicismes; c'est un fait incontestable; mais ces gallicismes font partie de la langue actuelle : c'est à la langue et non à Jasmin qu'il faut s'en prendre." ⁴⁴

Il est vrai que pour Cabrié "la langue du Midi est frappée de mort".

II.3 MODIFIER LA LANGUE EN S'APPUYANT SUR LE PASSE : L'EXEMPLE BRETON

A ce peuple qui s'accommode d'une langue "bâtarde", les régionalistes opposent la langue et le peuple sublimés du passé. L'histoire permet de s'opposer à la fois à la situation réelle et à la conception postrévolutionnaire qui invitait le peuple à combattre les vieux démons de l'ignorance et de la superstition à l'oeuvre dans les patois, à se rassembler dans une entité nationale où triomphera le français du progrès et de la raison. Les régionalistes ont besoin, eux aussi, d'en appeler au peuple, principe vital de toute nation; pas plus que les idéologues de la nation française, ils ne se reconnaissent dans la société paysanne ou ouvrière; mais la résurrection des modèles anciens permet de se détourner du peuple tout en l'exaltant. Ce sont ces idées qui soutiennent et soutiennent la tentative de La Villemarqué. Cet auteur, dans un livre intitulé *Le Barzaz Breiz*, prétendait éditer des poèmes épiques conservés par la tradition populaire. Il s'agissait en fait de fragments de chants populaires habilement re-

liés entre eux, réécrits de façon à les enjoliver, et dont les noms avaient été truqués pour substituer aux personnages habituels du folklore, d'ailleurs souvent étrangers au pays, des noms de héros nationaux. Ce travestissement, qui semblait renouveler la supercherie d'Ossian et les faux poèmes des Troubadours ⁴⁵, était au service d'une cause : montrer que la Bretagne possédait cette littérature antique et d'une portée poétique remarquable qu'évoquait le chanoine de La Rue :

"Aucune langue européenne n'offre autant de monuments littéraires de la même ancienneté. Les autres nations de notre hémisphère étaient encore barbares, et déjà notre littérature était cultivée depuis plusieurs siècles, elle avait des poètes héritiers de la civilisation gauloise réfugiée en Armorique, qui résumaient en eux-mêmes toute la science du passé druidique et du présent chrétien; et déjà le barde Gwenc'hlan, dont les paysans armoricains chantent encore les poésies, Taliesin converti par St Gildas de Rhuis, barde illustre lui-même, et d'autres dont les Bretons gallois ont sauvé les écrits, faisaient retentir de leurs chants les solitudes armoricaines." ⁴⁶

Il s'agit également de montrer que la pénétration française de la langue bretonne est récente : La Villemarqué opposera toute sa vie la pureté des poèmes du *Barzaz-Breiz*, censée avoir subsisté intacte depuis le Ve siècle aux catéchismes, cantiques ou chansons de quatre sous. Il faut lutter contre les habitants des villes et les ecclésiastiques qui

"ne se font aucun scrupule d'enrichir la langue bretonne d'une foule de mots français dont les désinences sont changées. Le mal n'est pas grand, disent-ils, ce ne sont que des mots; mais ce ne sont aussi que des gouttes d'eau qui s'infiltrèrent dans les flancs du navire par l'incurie des matelots et pourtant il finit par s'emplier et sombrer." ⁴⁷

Ce sont ainsi les plus fidèles mainteneurs de la langue bretonne dans le peuple qui sont attaqués; il s'agit des prêtres de la campagne, coupables de parler un jargon déformé, et des éditeurs populaires Jolivet et Ledan ⁴⁸ :

"Il faut, quand nous avons les mots propres en breton, nous y

tenir pour ne pas retomber dans le jargon mixte des Ledan et Cie." 49

Le garde-fou sera le *Dictionnaire celto-breton* de Legonidec (1821); à l'inverse des chansonniers, ce dernier pourchasse surtout les calques; le même Legonidec condamnait d'ailleurs les termes de français régional proches du français :

Aigledon par abus pour *édredon*
Amelette par abus pour *omelette*
Assassin par abus pour *assassinat*

alors qu'il enregistrait sans les dénoncer les termes qu'il pouvait rapprocher du breton :

"Baboue, crotte, boue des rues, au figuré embarras, gêne, du breton babouz, qui a à peu près les mêmes acceptions. Il y a beaucoup de baboue dans votre quartier. Ils m'ont entraîné malgré moi, et ensuite ils m'ont laissé dans la baboue." 50

La Villemarqué s'adjoint l'abbé Henry ⁵¹, qui adopte le breton épuré et tente d'imposer à la place des *Canticou spirituel*, répandus dans les zones rurales, des *Kanaouennou Santel*, *ha reizet evit Es-copti Kemper*; le recueil contient tant de mots inconnus du peuple qu'il est accompagné d'un lexique breton-français. C'est dans les mêmes termes que les puristes français que La Villemarqué se félicite des réformes linguistiques : "L'anarchie est détruite"; "la loi remplace le caprice" ⁵².

II.4 INVENTIER LE FUTUR

EN S'APPUYANT SUR LES RESSOURCES PROPRES DE LA LANGUE :

LE TRESOR DU FELIBRIGE

Par certains aspects, l'exaltation de l'occitan repose sur les mêmes préjugés que la célébration du celte : confusion entre langue et littérature, mythe de la pureté et son corollaire, hantise de l'abâtardissement ... mais le Félibrige, peut-être parce que, contrai-

rement à l'école bretonne, il pouvait s'adosser à une très ancienne mouv^h littéraire, défendra une conception de la fixation du vocabulaire qui dépasse la simple épuration.

Dans un domaine aussi vaste que la littérature d'Oc, il n'est pas question de tout évoquer, je ne retiendrai que quelques aspects qui me semblent caractéristiques.

Tout d'abord — et comme en Bretagne — le rapport très étroit établi entre langue et loi : les Félibres, Mistral et Roumanille feront la nouvelle loi, jouant sur l'étymologie incertaine du nom de Félibre, trouvée dans une traduction en provençal de la Bible, qui évoque "le set felibre de la lei" (ses sept docteurs de la loi), *Armana Prouvençau* dit en 1855 qu'"un Félibre est en train de préparer la loi", c'est-à-dire *Le Trésor du Félibrige* ⁵³.

Les Félibres se posent en spécialistes dont l'autorité est suffisante pour légiférer sur la langue; l'accession du provençal à l'état de langue suppose que se constitue un groupe doué d'une telle autorité; *Le Trésor du Félibrige* est donc orienté tout autant vers la production de comportements linguistiques nouveaux que vers la description; ou plutôt, le mode de description adopté par Mistral doit permettre d'imposer une vision nouvelle de la langue, c'est-à-dire tout d'abord une séparation nette d'avec le français (c'est l'aspect de purification du vocabulaire); comme en Bretagne, Mistral cherche à "bannir" les "barbarismes" et à "rétablir les mots légitimes" quand ils vivent encore çà et là. Ensuite, Mistral cherche à réaliser une homogénéisation de parlars différents, de façon à faire apparaître une entité provençale large; on découvre en creux la méthode de Mistral, dernière les critiques de Wartburg et Keller :

"Mistral cite des mots comme appartenant à l'occitan entier, qui ne vivent que dans une région très restreinte; exemple *esporre, espouerre* (a) cloison en planches destinée à fermer l'ouverture extérieure d'un tout; appui, éperon de mur.

La mention (a) derrière la seconde forme est révélatrice : Mistral situe donc cette forme-ci dans les Alpes (qui sont pour lui exclusivement les Alpes dauphinoises, le Queyras, etc.) et la première est tout simplement inexistante en réalité, créée pour avoir une forme normalisée, c'est-à-dire rhodanienne. 54

Ainsi Mistral, qui désire promouvoir une variété dialectale, le rhodanien, emprunte sans vergogne des mots aux différents autres dialectes. Inversement, Keller lui reproche de transposer

"les mots de la région rhodanienne dans différents dialectes, et cela d'après certains critères phonétiques. Mistral présente comme des formes marseillaises des formes rhodaniennes, se bornant à changer en *r* un *l* intervocalique : *mistralo* devient *mistraro* qui n'est pas attesté en marseillais."

Les critiques de Keller reviennent à attaquer l'esprit même de la tentative de Mistral. Elles sont faites au nom de critères sociogéographiques (détermination exacte d'une aire d'emploi), alors que Mistral proposait un système linguistique; *Le Trésor du Félibrige* portait sur des systèmes, non sur des normes 55.

Ce dirigisme tourné vers le futur permet d'aborder le problème de la formation d'un vocabulaire littéraire, problème aigu pour ces lettrés qui ressentent fortement les effets de vulgarité attachés au vocabulaire populaire; ainsi le poète Octave Bringuier est loué pour avoir illustré le langage populaire de Montpellier, tout en annulant les signes trop visibles de sa basse extraction :

"Afin de se maintenir à la hauteur du sujet qu'il a choisi, il a dû ne point accepter le patois de cette ville tel qu'on le parle de nos jours. Il faisait une langue littéraire, c'est dans une langue et non dans un patois qu'il devait écrire. De plus, le vocabulaire actuel du peuple de Montpellier est tout à fait insuffisant pour rendre les idées et les sentiments." 56

Octave Bringuier, fort de ses connaissances philologiques, n'hésite pas à

"prendre dans la langue des Troubadours, soit dans un autre dialecte, ou même dans une autre langue romane, des radicaux

qu'il a fallu modifier logiquement d'après les lois qui ont présidé à la formation du sous-dialecte de Montpellier."

L'opération est légitime, puisque

"tous les radicaux romans constituent un fonds commun à tous les dialectes, et ont dû jadis être employés dans chacun d'eux."

57

III. LES PIÈGES D'UN MODÈLE DE LANGUE BIEN FAITE : LA RÉFÉRENCE FRANÇAISE

III.1 INTERVENTIONS SUR LA MORPHO-SYNTAXE : L'EXEMPLE DU WALLON AMÉLIORÉ

L'idée que l'âme d'un peuple se lit dans son vocabulaire et que l'on doit donc conserver les mots pour conserver la langue conduisait naturellement à refuser les termes français.

Au contraire, en morpho-syntaxe le modèle puriste français semble avoir pu servir de référence sans que les théoriciens s'interrogent. C'est sans doute parce que le français lettré apparaît comme un modèle, dans une échelle de valeur, où une langue bien faite est celle qui dispose d'un matériel morphologique varié, dont les emplois sont spécifiques. Soumis, dès le XVII^e siècle, à la critique des grammairiens, le français avait par exemple éliminé la possibilité d'employer une particule de subordination non pronominale pour introduire des relatives :

à la relative anciennement attestée *que + phrase* :

l'homme que je lui parle ⁵⁸

il avait substitué l'obligation d'employer *à qui je parle* le pronom subordonnant indiquant clairement la fonction de l'antécédent dans la relative.

Les régionalistes sont restés prisonniers de cette conception qui valorise les formes synthétiques par rapport aux constructions analytiques; les préjugés humboldtiens n'ont fait que renforcer leurs convictions et ils se sont avérés incapables de trouver une logique propre aux langues populaires régionales; ils n'avaient pas de modèle à opposer au français lettré. Ils ont donc tout naturellement "amélioré" leurs patois en les calquant sur le bon français. D'ailleurs, même s'ils avaient voulu se dégager de la référence française, ils se seraient heurtés à l'absence d'une métalangue grammaticale : en particulier pour ce qui concerne l'analyse de la relative, la seule métalangue utilisée au XIXe siècle est celle qui a été élaborée à partir du français par les grammairiens de Port-Royal ⁵⁹.

La *Grammaire élémentaire liégeoise française-wallonne* par L. M., parue en 1863, est un bon exemple de la fascination exercée par le français :

"Une tournure wallonne admise par plusieurs auteurs, notamment Simonon ⁶⁰, mais qui n'en est pas moins vicieuse et qui ne peut servir de règle, c'est l'emploi de *qui* pour *à qui* ou *di qui* (dont).
Exemples : *L'homme qui j'parole*. Mieux vaut dire *L'homme à qui* ou *di qui*.
L'homme qui j'ouveûre por lu, au lieu de *po qui j'ouveûre* (l'homme que je travaille pour lui, au lieu de pour qui je travaille).
L'âbe qu'il est monté à l'copette, au lieu de *L'âbe à l'copette dèqué il est monté* (l'arbre qu'il est monté au sommet, au lieu de au sommet duquel il est monté)."

Dans *L'homme qui j'ouveûre pour lui*, *qui* est une particule invariable qui marque la subordination. Dans la proposition qui suit, un *lui*, anaphorique à *l'homme*, indique la fonction de l'antécédent. Ainsi seul un préjugé "synthétique" peut conduire à condamner cette forme. Par contre, dans

L'homme qui j'parole

L'arbre qu'il est monté à l'copette

il n'y a pas de pronom anaphorique à l'antécédent dans la subordonnée

En français, le modèle "avec pronom" serait

l'homme que je LUI parle
l'arbre qu'il LUI est monté au sommet

Par ailleurs, la construction verbale subordonnée se suffit :

je parle
je suis monté au sommet

sont des phrases "complètes".

Il n'y a donc aucun moyen syntaxique (pronom anaphorique ou place vide) de marquer la relation : ce sont uniquement des considérations sémantiques, liées à la valeur lexicale de l'élément de tête, qui orientent l'interprétation.

l'homme qui j'parole
 est préférentiellement décodé par
à qui je parle,

alors que si l'on avait

l'endroit qui j'parole

on comprendrait plutôt

l'endroit où je vais parler

De même, la relation sémantique entre *sommet* et *arbre* fait que l'on comprend *au sommet de l'arbre*. Il suffit de changer le lexique pour obtenir un autre effet :

Les chaussures qu'il est monté au sommet (avec lesquelles)

On comprend ici pourquoi des grammairiens, soucieux de ne pas laisser au contexte le soin de préciser l'interprétation, ont préféré le modèle normé ⁶¹.

Ainsi celui qui cherchait à purger son patois de toute im-
 précision populaire croyait adopter les structures du français normé,
 non parce que cette langue était en position de force, mais parce
 qu'elle avait su fonder son pouvoir sur la raison et la clarté.

III.2 L'ORTHOGRAPHE OU COMMENT ECHAPPER AUX SPECIFICITES REGIONALES

Le problème de l'orthographe conduit aux mêmes contradictions que dans le domaine de la morpho-syntaxe.

Si le descripteur s'engage dans une voie phonétique, la simple notation des sons de la parole émiette la langue en multiples sous-dialectes :

"Ce qui fait le caractère propre à un idiome, selon qu'il est parlé dans une province ou dans une autre, dans telle ou telle localité, c'est la façon différente de prononcer le même mot, c'est l'accent, le chant, espèce de mélodie intraduisible par l'écriture ou par la notation [...] Ainsi Douai, Lille, Valenciennes, Arras, Cambrai ont un chant, un accent distinct. Ecoutez parler les paysans de Raimbeaucourt, de Mont-en-Pévèle, de Lécluse, et essayez de donner une orthographe à ces sons, une notation à ce ramage ..."

62

Ce particularisme local où les transcriptions approximatives enferment les écrivains ne contente guère que des muses locales, poètes de terroir, comme en Gascogne, en Limousin ou en Auvergne, ou bien des écrivains qui fondent théoriquement leur option sur leur conviction que les langues locales sont déjà abandonnées par l'histoire⁶³; ainsi fait le Marseillais Victor Gélou (1806-1885), qui a décrit des personnages de la plèbe marseillaise dans le langage qui convenait à ces gueux :

"Pour rester dans le vrai, je devais nécessairement prêter à mon métayer le langage qu'il tient."

64

Cette langue ne peut ni être académique ni prétendre à la durée :

"Je sais bien que la masse du public ne s'intéressera jamais plus aux productions d'une langue qui est morte et bien morte."

65

L'option étymologique est ordinairement le fait des artisans d'une renaissance régionale d'abord parce qu'on défend ainsi un *système* qui permet d'unifier et de dépasser les normes locales; Ayer veut par

exemple souligner les éléments communs à tous les dialectes romands ⁶⁶. L'étymologie permet d'autres profits : elle justifie l'invocation d'un passé glorieux; elle permet de rehausser les patois, soit qu'on se propose (comme dans les langues d'Oc) de renouer avec la prestigieuse orthographe des Troubadours, soit qu'on renoue le fil qui va du latin au lorrain et permet de retrouver une langue derrière un "jargon" :

"Lorsqu'on se mêle de faire un dictionnaire, on devrait cependant remonter aux sources, et consulter les auteurs qui ont écrit dans la langue que l'on veut faire connaître; mais cela était trop difficile à M. l'abbé S. ⁶⁷, qui a jugé plus à propos de consulter *quelques paysans ignorants dont le patois informe est devenu sa règle*, que de faire quelques efforts pour se procurer les écrits authentiques des Poètes du douzième et treizième siècles, et de chercher à les comprendre." ⁶⁸

C'est encore plus nettement l'argument développé par Honnorat qui veut "prouver" par une orthographe étymologisante la haute antiquité des patois :

"L'orthographe adoptée dans cet ouvrage est l'orthographe étymologique, la seule raisonnable, la seule qui puisse aider le lecteur à remonter à l'origine des mots et à suivre la filiation des langues." ⁶⁹

On le trouve aussi chez Lucien Adam, érudit lorrain, à la charnière de l'âge des amateurs et de l'âge des dialectologues :

"Il ne faut pas refuser aux patois lorrains l'orthographe étymologique à laquelle il a autant de droits que la langue française." ⁷⁰

III.3 L'ORTHOGRAPHE "LOGIQUE" DU FRANÇAIS

Or, à cet argument s'ajoute le fait qu'une langue respectable doit disposer d'une riche morphologie; comme pour la morpho-syntaxe évoquée plus haut, l'orthographe est envisagée à partir du modèle du français (qui a pris le relais du latin dans la conscience des théoriciens) : chaque partie du discours doit avoir ses propres marques graphiques; on doit pouvoir identifier la "nature" d'un mot isolé. Aussi

l'idiome où l'on ne retrouve pas les catégories du singulier et du pluriel pour les substantifs, ou les marques de temps et de mode, sera taxé d'imprécision. C'est pourquoi en Provence la querelle a souvent tourné autour des lettres muettes finales permettant de distinguer hors contexte nom, verbe, adjectif; Fabre d'Olivet reproche à l'abbé S. de confondre les catégories :

"Les infinitifs des verbes, leurs participes, les substantifs radicaux sont pour lui la même chose." 71

Etienne Garcin, auteur d'un dictionnaire provençal-français, s'en prend à Avril, qui avait rejeté le fameux *ɳ* de l'infinitif comme

"étant une superfluité pour les neuf dixièmes au moins des Provençaux." 72

"Loin d'imiter le dictionnaire d'Avril dans la suppression du *ɳ* aux infinitifs en *ar* et en *ir*, nous le conservons à l'exemple du Dictionnaire Achard, modèle préférable, et des productions de Raynouard et de Diouloufet. Par ce moyen il y aura une distinction entre le substantif, l'adjectif et le verbe :

Lou tourna, de vin tournat, si tournar
lou mousi, de pan mousit, si mousir.

Nous ferons seulement observer que le *ɳ* des infinitifs en *ar* ne se prononce pas plus que celui terminant les infinitifs français de la première conjugaison." 73

Le premier Mistral est sur les mêmes positions; seule une orthographe étymologique permet de donner au provençal les catégories grammaticales des langues lettrées :

"En effet, je vous le demande, quelle est la langue qui n'a ni singulier, ni pluriel, et qui peut établir de pareilles équivoques : ama aimer; ama, aimé; ama vous aimez. C'est à se moquer de toutes les règles. C'est vouloir transformer notre belle langue en affreux patois." 74

Lorsqu'il se dégage du modèle puriste français, après beaucoup d'hésitations, Mistral retombe sur l'autre difficulté de la définition de l'orthographe : le particularisme ⁷⁵. *Le Trésor du Félibrige* permettait d'atteindre une vue d'ensemble du lexique d'Oc; mais l'orthographe de type phonétique réintroduit le problème des normes particulières, en l'occurrence la variante rhodanienne des langues d'Oc. Aussi la tentative mistralienne échouera. Non seulement des écrivains comme

Gélu refusent que l'on "règle" un "patois brutal", que l'on en fasse "une langue académique bien frisée et bien pommadée" ⁷⁶, mais une partie des militants de la langue, les régionalistes qui représentent les zones les plus éloignées du parler rhodanien, refusent d'adopter la graphie de Mistral. Ainsi les Gascons Prosper Estieu et Antonin Perbosc réclament le retour à la tradition toulousaine. Le Limousin aussi reste un foyer de contestation. A la mort de Mistral, l'unité d'écriture n'est même pas atteinte dans l'édition ⁷⁷.

C'est à deux linguistes, G. Paris et L. Adam que j'emprunterai les éléments d'une conclusion. Le premier, qui a connu sans doute la plus brillante des carrières universitaires du XIXe siècle, a implanté le romanistique en France. En dépit, ou à cause de cette position de clerc officiel d'une science qui touche de si près à l'ordre linguistique de la France, il refuse violemment au provençal la dignité suffisante pour permettre de grandes oeuvres. C'est par rapport au français unique référence qu'il évalue le vocabulaire provençal :

"Etant le langage des basses classes, le parler provençal a une foule de mots d'un caractère grossier et trivial, qui nous choquent d'autant plus qu'ils existent souvent dans notre langue, où ils n'appartiennent qu'à l'usage bas ou tout à fait familier (ainsi *peta, éclater; esbroufe, fracas; drôle, garçon; boufer, souffler*). D'autres, sans avoir ce je ne sais quoi de canaille qui paraît attaché à ceux-là, ont un certain air "patois" qui détruit pour nous la noblesse de l'expression : *chato, fille; poutoun, baiser; pichoun, petit; din-douletto, hirondelle* nous font l'effet d'appartenir à la langue des enfants; nous avons peine à prendre au sérieux le *zou, allons, en avant* qui revient sans cesse pour exprimer la fougue et l'entrain. Les plus déplaisants sont les mots français passés dans le peuple avec une altération qui nous fait involontairement penser au parler nègre, comme *moussu, madamigello, grammaci, armana*." ⁷⁸

On remarquera que ces critiques se situent sur le terrain de la phonologie; c'est le plus dérisoire (le problème de la richesse, de l'exactitude, de la logique du vocabulaire, autres lieux communs, ne s'est même pas posé) mais c'est le plus profond aussi : il s'agit du "corps"

même de la langue. L'infériorité sonore du provençal suffit pour le disqualifier, pour l'assimiler aux parlars des enfants et des nègres !

Lucien Adam, dont l'autorité était bien inférieure, puisqu'il n'était pas universitaire, mais juriste, pratiquant la dialectologie pendant ses loisirs, et qu'il n'était pas parisien, mais lorrain, se donnait pour but de décrire et de défendre le lorrain :

"On a déshonoré nos patois en les assimilant par l'écriture à des jargons de nègres. Rendons-leur dans la mesure du possible leurs titres et leur dignité." 79

Puisqu'il est impossible de modifier sa façon d'articuler pour acquérir la belle élocution française, il faut s'efforcer de gagner un statut aux patois humiliés en utilisant les marques écrites légitimes, en acceptant l'ordre orthographique français. Ce faisant, Lucien Adam était piégé sur le terrain de G. Paris, l'opposition des langues de nègres aux langues nobles. Or, il ne pouvait empêcher que les patoisants soient du côté des perdants. G. Paris le lui expliquait pourtant nettement, la tare irrémédiable des parlars régionaux c'était d'être des langues parlées par le peuple :

"Trop de mots ont gardé l'odeur de la boue et même du fumier où ils avaient vécu et la répandent autour d'eux quand on les emploie." 80

Sonia BRANCA-ROSOFF

★

NOTES

¹ Il s'agit là de la traduction française du concept de *double-bind*, avancé par G. BATESON, *Vers une écologie de l'esprit*, II, p. 66, trad. française, Seuil, 1980.

² J'emprunte ce concept à BOURDIEU, "Le fétichisme de la langue", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, juillet 1975, n° 4.

- ³ Tout au plus peut-on signaler un désir d'émulation et de plaintes contre "cette injuste prévention qui discrédite tout ce qui s'écrit et s'imprime" [dans les provinces], *Le Lycée armoricain* N° 1, 1823, cité dans F. GOURVIL, *Théodore Claude Henri Hersart de La Villemarqué (1815-1895) et le Barzaz-Breiz (1839-1845-1867). Origines, éditions, sources, critiques, influences*, thèse imp., Oberthur, 1960, p. 18-19.
Le mépris du provincial est un sentiment partagé par toutes les couches de la population parisienne, témoin cette lettre qu'une blanchisseuse anonyme adresse à Domergue (*Journal de la langue française soit exacte soit ornée*, t. 4, 1787, p. 829 : "Vous allez être étonné en voyant au bas de ma lettre la qualité de celle qui vous écrit. Une blanchisseuse ! Mais Monsieur, faites attention que c'est une blanchisseuse de Paris. Une blanchisseuse de Paris n'a-t-elle pas plus d'esprit, plus de goût, ne sait-elle pas mieux la langue, n'aime-t-elle pas mieux à s'instruire que vos belles-dames de province dont l'unique étude est de suivre une mode qui n'existe déjà plus dans la capitale".
- ⁴ Je ne reviendrai pas sur l'ambiguïté du terme provençal : il sera employé ici pour désigner les langues d'Oc conformément à l'usage du Félibrige. Les Félibres pouvaient d'ailleurs s'appuyer sur un usage ancien, lorsqu'on parlait de la langue *provençale* des Troubadours (comme on avait auparavant évoqué la langue limousine) pour renvoyer à la langue des Troubadours de l'ensemble des pays du Midi (cf. Jean STEFANINI, *Un provençaliste marseillais, l'abbé Féraud (1725-1807)*, Aix-en-Provence 1969, p. 234 et suiv. Il n'en demeure pas moins que les Félibres ont joué d'un terme polysémique et que "leur" provençal se confond largement avec le dialecte d'une partie de la Provence.
- ⁵ J. STEFANINI, *Abbé Féraud ...*, p. 208 et suiv.
- ⁶ Chanoine de LA RUE, *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-normands*, 1814, cité dans la réédition de Caen, 1854, p. 3.
- ⁷ Chanoine de LA RUE, *Recherches sur les ouvrages des bardes de la Bretagne armoricaine dans le Moyen Age*, Caen 1815, p. 10. Cf. R.L. WAGNER, "Préhistoire du romanisme", Conférences I.L.P. X 1950-1951.
- ⁸ HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, "L'avenir de la langue bretonne", préface des *Kannouennou Santel*, rééd. 1904, p. 15.
- ⁹ Alfred de COURCY, "Le Breton", repris dans *Esquisses*, Paris, Ch. Douniol, 1854, p. 1-3.

- ¹⁰ A nuancer pour la Bretagne qui, si elle n'a pas manifesté un sentiment de haine passionnée contre l'envahisseur français, a tout de même une certaine tradition d'indépendance.
- ¹¹ "En définitive, écrit Lafont, qui reprend la thèse d'Emile Ripert, c'est l'exhumation des Troubadours qui explique Mireille". Robert LAFONT, *Mistral ou l'illusion*, Paris, 1954, p. 5.
- ¹² Francis GOURVIL (dans *Théodore de la Villemarqué ...*, *op. cit.*, p. 22) décrit le milieu littéraire parisien que fréquentait le jeune La Villemarqué : la mansarde des frères de Courcy où se réunissait tout un milieu de jeunes aristocrates bretons, ainsi que quelques bourgeois parmi lesquels on retrouve les deux autres grands noms de la renaissance bretonne, Auguste Brizeux et Emile Souvestre.
- ¹³ Publiés en volume en 1836 sous le titre *Les derniers Bretons*.
- ¹⁴ Sur le plan scientifique, cette compétence sera de plus en plus difficile à faire reconnaître : La Villemarqué obtient un statut de chercheur; mais les universitaires parisiens, Meyer et d'Arbois de Jubainville disqualifient ses travaux et imposent des critères de sérieux nouveaux (cf. par exemple l'article de Jubainville dans *La Revue Critique*, novembre 1867, où il attaque les embellissements pratiqués par La Villemarqué sur les chants populaires recueillis dans le *Barzaz-Breiz*). Sur l'élimination des érudits locaux, on consultera G. BERGOUIGNIOUX, *Histoire sociale de la linguistique en France 1789-1914*, thèse de Troisième Cycle inédite, Paris VII, 1982.
- ¹⁵ Les précurseurs des Félibres ont souvent été au contraire des poètes ouvriers ou artisans. Jasmin le perruquier d'Agen et Victor Gélou le fils d'un boulanger de Marseille sont les plus connus.
- ¹⁶ Mistral dit du statut de ménager qu'il s'agit "d'une sorte d'aristocratie qui fait la transition entre paysans et bourgeois" (*Mémoires et Récits*, cité dans R. LAFONT, *Mistral ou l'illusion*, p. 2).
- ¹⁷ Louis Xavier de RICARD (1843-1911), qui fonde une des premières revue d'opposition à l'Empire, *La Revue du Progrès*, 1863-1864, ce qui lui vaut quelques mois de prison ... Il sera majoral du Félibrige.
- ¹⁸ Meyer est, avec Gaston Paris, un des fondateurs de l'école de romanistique française; spécialiste des langues d'Oc, il entretient des relations ambiguës avec Mistral, faites d'amitié profonde et de subtile distance. La citation est extraite d'une lettre à Mistral, citée dans LEONARD, *Mistral ami de la science et des savants*, Paris 1945.

- ¹⁹ Abbé BEAUREIN, *Variétés bordelaises*, Bordeaux 1784-1786, p. 52-55, cité dans Marc BALLOT, *Eugène Le Roy écrivain rustique*, thèse 1946, p. 27.
- ²⁰ Réponse de La Charmie, lieutenant-général de Périgueux et député du Tiers à l'Assemblée, à Grégoire.
- ²¹ F.R. MARTIN, *Les loisirs d'un Languedocien*, Montpellier, Levalle 1827, p. 25.
- ²² J. ROUX, *Grammaire limousine*, p. 41.
- ²³ Concept largement développé par William Labov dans ses études sur la stratification sociale de l'anglais des grandes villes.
- ²⁴ F. GOURVIL, *La langue et la littérature bretonne*, QSJ p. 90.
- ²⁵ F. GOURVIL, *Théodore de la Villemarqué ...*, p. 128.
- ²⁶ Archive départementale du Rectorat 964. Rapport d'Inspection du 1er avril 1856 cité dans Pierre PIERRARD, *Les chansons en patois de Lille sous le second Empire*, Arras 1966, p. 36.
- ²⁷ Il a fallu tout le XIXe siècle pour en venir à bout.
- ²⁸ DEBUIRE DU BUC, réponse à la lettre sur le patois de Lille adressée par Louis Vermesse à M. Debuire du Buc, Lille 1962, p. 3.
- ²⁹ *Ibid.*, p. 3.
- ³⁰ *Ibid.*, p. 3.
- ³¹ Louis VERMESSE est l'auteur d'un *Dictionnaire du patois lillois*, Lille 1861, et d'un *Dictionnaire du patois de la Flandre française ou wallonne*, Douai 1867, ouvrage posthume, l'auteur étant mort en 1865 à l'âge de vingt-huit ans.
- ³² DEBUIRE DU BUC, réponse ..., p. 7.
- ³³ *Ibid.*, p. 5.
- ³⁴ *Ibid.*, p. 11.
- ³⁵ *Ibid.*, p. 5.
- ³⁶ *Ibid.*, p. 13.

- ³⁷ DEBUIRE DU BUC, réponse ..., p. 12.
- ³⁸ *Ibid.*, p. 8.
- ³⁹ *Ibid.*, p. 6. Le vers cité n'est pas de lui.
- ⁴⁰ *Ibid.*, p. 7. Les citations sont empruntées à des confrères.
- ⁴¹ *Ibid.*, p. 16.
- ⁴² Il est évoqué dans *Le Magasin Pittoresque* de 1842 (juin); sur les tournures françaises de ses chansons, cf. la lettre du collecteur J.M. de PENGUERS à La Villemarqué, citée par F. GOURVIL, *Théodore de la Villemarqué*, p. 128.
- ⁴³ Jasmin était perruquier; il doit une bonne part de sa gloire à son extraction populaire à une époque où le romantisme "de gauche" s'enthousiasmait pour les poètes prolétaires.
- ⁴⁴ M. CABRIË, "Discours préliminaire sur la langue provençale", dans *Le Troubadour moderne*, Paris, d'Amyot, 1844, pLJ.
- ⁴⁵ Non seulement la tentative de FABRE D'OLIVET, *Le Troubadour, poésies occitaniques du XIIIe siècle, traduites et publiées par Fabre d'Olivet*, Paris, Valade An XI, 1803, 2 vols., mais le *Carya Magalonnensis* de MOQUIN-TANDON, publié en 1836.
- ⁴⁶ HERSART DE LA VILLEMARQUË, "L'avenir de la langue bretonne" (1ère éd. 1839, préface des *Kannouennou Santal*), rééd. 1904, p. 13. Il faut attendre 1847 pour que les cercles scientifiques mettent en doute l'authenticité des poèmes du *Barzaz-Breiz*. Auparavant, seuls quelques isolés émettaient des réserves; cf. Louis HAVET, "Les poésies populaires de la Basse-Bretagne, M. de La Villemarqué", *Revue Politique et Littéraire*, 1er mars 1873. Même, une fois la supercherie dénoncée, on continuera à admirer "le plus beau fleuron poétique de la Bretagne (Emile ERNAULT, *Etudes vanettaises*, 1894, p. 22, "signal d'une véritable renaissance bretonne", Anatole LE BRAZ, *Le théâtre celtique*, 1905, p. 161). Mais c'est seulement après 1914 que les nationalistes bretons s'y référeront comme à un missel nationaliste (cf. GOURVIL, *La Villemarqué ...*, p. 542 et suivantes).
- ⁴⁷ LA VILLEMARQUË, "L'avenir ...", p. 21.
- ⁴⁸ Alexandre Marie Ledan, imprimeur à Morlaix, lance la première littérature profane en breton, une adaptation des quatre fils Aymon,

- vers 1820; il publie régulièrement des chansons en breton et il est semble-t-il un des premiers collecteurs de poésie traditionnelle populaire (cf. F. GOURVIL, *Théodore Claude Hersart de La Villemarqué ...*, p. 299.
- ⁴⁹ Lettre à l'abbé Henry du 27 novembre 1844, citée dans F. GOURVIL, *Théodore Claude Hersart de La Villemarqué ...*, p. 131.
- ⁵⁰ LEGONIDEC, "Extrait du Glossaire breton, ou Recueil des expressions vicieuses, surannées ou rustiques usitées dans la ci-devant province de Bretagne", *Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France*, t. IV, 1823, 322-337.
- ⁵¹ Il s'appuie sur la hiérarchie catholique, en l'occurrence l'évêque de Quimper, Mgr Graveran; mais le clergé des campagnes est plus que réticent. Gourvil cite (p. 101) la lettre de l'abbé Perrot, auteur d'une *Buez ar Zent* souvent rééditée qui proteste contre la traduction bretonne des Annales de la Propagation de la Foi conforme aux instructions des réformateurs (lettre du 29 décembre 1944) :
"Il est impossible à des paysans, à moins d'avoir reçu de l'instruction, de lire ces lettres et de les comprendre."
- ⁵² LA VILLEMARQUÉ, *Revue de l'Armorique*, 20 octobre 1845, puis 5 décembre 1845, cité dans F. GOURVIL, *Théodore Claude Hersart de La Villemarqué*, p. 135.
- ⁵³ Jean BOUTIERE, "De la genèse du Trésor de F. Mistral", *Actes et Mémoires du premier congrès international de langue et littérature du Midi de la France*, 1957.
- ⁵⁴ H.E. KELLER, "La valeur linguistique du Trésor du Félibrige", *Revue de linguistique romane*, t. XXIII, 1959, p. 132.
- ⁵⁵ *Normes* est à prendre au sens de Coseriu. Pour la défense de cette stratégie, qui légitime une circulation entre les vocables, on se reportera à l'excellente préface de J.Cl. BOUVIER dans la réédition du *Tresor dou Felibrige*, Edisud, 1979. Le volontarisme de Mistral avait d'ailleurs des bases dialectologiques plus certaines qu'on a voulu le dire : de même qu'en Grec on pouvait passer d'un dialecte à l'autre moyennant des lois de transformation phonétique, il semble que les Provençaux aient largement pratiqué ces règles de "passage". Pour un témoignage de l'époque, on consultera par exemple l'article de Charles de TOURTOULON, *La Cigale d'Or*, N° 121-122, 1er mai 1894, qui cite, entre autres, le cas d'une écolière de Lozère, lisant un conte en dialecte de Montpellier : elle le lit "couramment en transformant sans hésitations les formes du texte en formes lozériennes [...] Elle lit par exemple *piéi* pour *pioi* [...] *avat* pour

andés [...] Elle transforme ainsi en lozérien tous les textes de langue d'Oc de diverses régions, toutes les fois elle les comprend à première lecture. Jamais d'hésitation pour les désinences; elle les remplace toutes par les désinences exactement correspondantes de son parler lorsqu'elle saisit le sens du mot".

- ⁵⁶ "Note sur le sous-dialecte de Montpellier", par C. de TOURTOULON, *Revue des langues romanes*, Montpellier, t. I, 1870.
- ⁵⁷ *Ibid.*
- ⁵⁸ BRUNOT, HLF, III, 2e partie, p. 503.
- ⁵⁹ A ma connaissance, il faudra attendre les travaux de Charles CAMPROUX, *Etude syntaxique des parlers gévaudanais*, 1958, pour que l'on compare de façon systématique dialectes et français populaires. Lorsque Guiraud, dans sa syntaxe du français populaire (*Le français populaire*, QSJ 1965), décrit la relative non standard en terme de "décumul du relatif", il examine encore les emplois non normés à partir du modèle normé.
- ⁶⁰ C'est deux ans après le Félibrige que se constitue en 1856, à Liège, une société de littérature wallonne. Ch.S. Simonon est l'auteur d'une *Dissertation grammaticale* et de poésies en patois de Liège. Il s'était imposé de fixer l'orthographe et les règles du wallon liégeois, et d'en montrer les rapports avec les autres langues romanes.
- ⁶¹ Pour l'analyse des relatives en français non standard, on se reportera à l'article de José DEULOFEU, "Les relatives en français", *Recherches sur le français parlé*, n° 3, 1981, p. 134-193. La même logique amène à modifier l'accord du verbe d'une proposition relative : "Un autre défaut du langage wallon consiste dans l'emploi de la troisième personne quel que soit le pronom relatif antécédent : C'est mi qui l'a dit, C'est ti qui l'a fait".
- ⁶² Enée A. ESCALLIER, *Remarques sur le patois de Douai*, 1856, p. 28.
- ⁶³ Sur les choix orthographiques des précurseurs des Félibres, on consultera l'article de J. SALVAT "Hésitations linguistiques des écrivains occitans de la première moitié du XIXe siècle 1800-1850", *Revue de linguistique romane*, t. 28, 1964, p. 104-122.
- ⁶⁴ Victor GELU, Préface de *Nouvé Grané* (écrit en 1856) ed. 1886.
- ⁶⁵ *Ibid.*

- ⁶⁶ AYER, *Introduction à l'étude des dialectes du pays romand*, Neuchâtel, 1878. Il est intéressant de lire le compte rendu très critique de GILLIERON qui recommande la transcription phonétique comme seule "scientifique". En fait il n'y a pas plus d'"objectivité" dans le choix phonétique, qui est au service d'un autre enjeu social. Le choix d'Ayer permettait de construire un ensemble large à partir d'un fondement historique, celui des dialectologues permet de noter les phénomènes de variations qui affectent les parlars d'une communauté, voire d'un individu.
- ⁶⁷ L'abbé SAUVAGES qui, dans le "Discours préliminaire" de son *Dictionnaire languedocien-français* (1756), écrivait : "Nous avons pris le parti d'écrire le languedocien précisément comme nous le parlons".
- ⁶⁸ FABRE D'OLIVET, *Le Troubadour*, t. 2, 1803, p. 261.
- ⁶⁹ HONNORAT, préface du *Dictionnaire provençal-français*, 1846-1848.
- ⁷⁰ Lucien ADAM, *Les patois lorrains*, 1881, p. LI.
- ⁷¹ FABRE D'OLIVET, *Le Troubadour*, t. 2, p. 260.
- ⁷² J.T. AVRIL, *Dictionnaire provençal-français*, préface, p. VIII, Apt, Carlier 1839. Pour Avril, le choix "phonétique" va de pair avec une localisation géographique.
- ⁷³ Etienne GARCIN, *Nouveau dictionnaire provençal-français*, Draguignan 1841, chez Fabre, préface.
- ⁷⁴ Lettre à Roumanille du 9 janvier 1852, citée dans J. SALVAT "Contribution historique à la langue de Mistral", *Actes et Mémoires du premier congrès international de langue et littérature du Midi*.
- ⁷⁵ Mistral s'est rallié au système de Roumanille, c'est-à-dire à une graphie aussi proche que possible du phonétisme, comportant un certain nombre de compromis de façon qu'un lecteur habitué au français puisse aborder le provençal sans préparation.
- ⁷⁶ V. GELU, préface de *Nouvè Grané*, 1886.
- ⁷⁷ A. PERBOSC, *Tribune des instituteurs et institutrices*, 1886, cité dans Robert LAFONT, *L'ortografia occitana, sos principis*, CEO, Barnier, Nîmes, 1971.
- ⁷⁸ G. PARIS, *Penseurs et poètes*, p. 106. Il ne faudrait pas caricaturer la position de G. Paris, car c'est bien la situation qui est

caricaturale : une fois que le français officiel s'est imposé, le linguiste ne peut qu'enregistrer les effets de déclassement des langues régionales que produisent les nouveaux rapports de force. Il n'y a pas moyen de maintenir l'autonomie du lexique provençal ; au jeu d'un système isolé, produisant ses propres effets, se substituent des effets d'interférence auxquels personne n'échappe.

⁷⁹ Lucien ADAM, *Des patois lorrains*, LI.

⁸⁰ G. PARIS, *Penseurs et poètes*, p. 106.

★
★★

À PROPOS DES PRÉJUGÉS LOGICISTES
DANS L'ANALYSE GRAMMATICALE :
LE CAS DES PRÉPOSITIONS;
HYPOTHÈSES LINGUISTIQUES ET SOCIOLINGUISTIQUES

L'idée que les variétés vernaculaires parlées d'une langue sont moins propres que la langue standard écrite à construire des discours clairs, sans ambiguïté, traduisant bien les relations logiques que l'esprit peut mettre entre les objets et les événements est certainement un préjugé constant chez ceux qui n'ont pas l'habitude de décrire les langues. Toute personne cultivée dispose d'un ensemble d'outils conceptuels qui lui permettent de se représenter le monde extérieur : *cause, but, conséquence*, et s'attend à ce qu'une langue digne de ce nom comporte dans sa grammaire des morphèmes qui les représentent exactement. En fait, ce préjugé "logiciste" est sous-jacent aux conceptions de toute une tradition grammaticale, qui se plaît à établir à partir de là des échelles de valeur pour classer les langues et, sous sa forme moderne, les variétés de langue entre elles.

Sous cette forme générale, ce préjugé a été combattu avec de bons arguments par des gens comme Labov ou Gazdar ¹, de sorte que tous les observateurs de bonne foi conviennent aujourd'hui que l'on peut construire les raisonnements les plus complexes avec la langue des quartiers pauvres de New-York ou de Marseille.

Cela ne doit pas nous dispenser de voir comment ce préjugé fonctionne dans l'analyse de certains secteurs de la langue, où il peut prendre des allures d'autant plus séduisantes qu'on n'y dispose pas d'une analyse linguistique suffisamment élaborée à lui opposer.

Le domaine des prépositions me semble un bon exemple d'un tel cas. Nous examinerons donc dans ce qui suit des exemples d'usage non standard des prépositions en français contemporain et nous essaierons d'en rendre compte par une autre voie que celle qui, fondée sur le préjugé logiciste, n'y verrait qu'une dégradation ou une mauvaise approximation des emplois standard.

1. POSITION DU PROBLEME ET CORPUS

Considérons les exemples suivants relevés au fil de nos corpus de français parlé :

1. Renseignez-vous *de* la nature de l'accident
(travailleur manuel, Salon, 1979)
2. J'ai pas pu y aller *de* la pluie qu'il tombait
(idem, Marseille, 1982)
3. En arrivant au car, il faut leur changer les chaussures *de* l'argile qu'ils ont aux pieds
(ménagère, Marseille, 1981)

4. Je me suis habillé tout vert pour se confondre à se confondre aux arbustes
(adolescent, Marseille, 1981)
5. Les difficultés principales *auxquelles* on a pris les mesures nécessaires
(Y. Chotard, France-Inter, 21/12/80)
6. Loc. 1 : entre vous vous cherchez vos mots
Loc. 2 : non jamais c'est plutôt à une personne comme toi par exemple
Loc. 1 : pourquoi avec moi vous avez l'impression qu'il faut employer certains mots et pas d'autres
(adolescents, Marseille, 1979)
7. Ils font ça par la misère
(mère de famille, Marseille, 1977)
8. C'est le prochain bus que vous pouvez monter
(receveur, Aix, 1982)
9. C'est le quai # 8 qu'il faut enlever la locomotive
(employé SNCF, Marseille, 1981)
10. Ces gros souliers j'écrase les pieds de tout le monde
(serveuse de bar, Gap, 1978)
11. Il y en a qui sont angoissés à faire quelque chose
(médecin, Radio-Libre, Marseille 10/82)

Tous ces énoncés peuvent produire un sentiment de "décalage" par rapport à l'usage standard. Dans certains cas (2, 3) on aurait envie de rétablir une autre préposition, intuitivement perçue comme plus "précise" : par exemple à *cause de* au lieu du simple *de*. Dans d'autres cas (8, 9, 10) il semble qu'il "manque" une préposition.

De telles réactions pourraient être mises au compte du préjugé "logiciste" mentionné plus haut : on perçoit entre les référents une relation de cause et on s'attend à ce que la phrase la reflète par un des morphèmes que l'on affecte d'ordinaire à l'expression de cette

relation. Dans ce contexte, *de* est jugé trop vague, en référence avec l'usage standard. Le plus souvent, on poussera même le raisonnement jusqu'à dire que si le locuteur n'a pas marqué explicitement la relation de cause, c'est qu'il ne l'avait pas dans la tête. Enfin on pourra franchir le dernier pas, généraliser sur la base de cette analyse pour quelques exemples et en conclure que, d'une façon générale, si des locuteurs tombent dans ce type d'imprécision, c'est qu'ils ne maîtrisent pas la notion de cause.

On voit donc comment une démarche non descriptive peut aboutir à discréditer des locuteurs. Elle nous fait raisonner en acceptant deux présupposés. Le premier consiste à identifier une catégorie grammaticale : les prépositions, à un type d'éléments de la syntaxe du calcul "logique" : les connecteurs. Le second revient à corrélérer l'emploi ou le non-emploi d'un connecteur avec la maîtrise de la relation logique ou conceptuelle qu'il représente.

On peut s'étonner que de telles argumentations puissent avoir autant de succès — on les retrouve sous une forme à peine moins caricaturale dans les théories du "code restreint" — alors que l'on peut imaginer toutes sortes d'autres hypothèses pour expliquer les décalages en question.

- On peut imaginer que le locuteur n'a pas analysé la situation conceptuellement à partir de la relation de cause mais, par exemple, à partir de celle de simple concomitance, et qu'une description précise de son usage des prépositions nous apprendrait que *de* en est une expression possible. Il n'y a pas de raison d'imposer une analyse conceptuelle unique d'une situation donnée.

Il n'y a pas de raison non plus pour que ce locuteur n'utilise pas la relation de *cause* dans d'autres cas.

- Une autre hypothèse serait que dans son système *de* puisse exprimer la *cause* dans ce contexte précis. Il n'y aurait qu'une extension

des contextes où *de* prend ce sens, en français standard, par exemple dans :

11. Il est mort de peur

Dans ce cas encore on peut imaginer soit qu'il peut concurrentement utiliser *à cause de* et qu'en conséquence il a plusieurs nuances de "cause", soit qu'il ne l'utilise pas dans ce contexte particulier, ou même pas du tout.

- On pourrait aussi mettre en garde contre la notion même de "décalage", dans le cas précis où elle revient à laisser entendre qu'un des deux ou multiples usages est pris comme fondamental, alors que les autres seraient marginaux. Etant admis qu'il s'agit de deux usages différents, il n'y a guère de sens à comparer deux éléments isolés de ces usages. C'est les deux usages dans leur entier, au moins pour le sous-domaine des prépositions, qu'il faudrait comparer. On ne peut pas décider, dans l'absolu, que *à cause de* est plus précis que le simple *de*. Il se peut que, dans certains usages, *à cause de* ait une extension d'emploi qui dépasse largement l'expression de la cause, au sens traditionnel du terme. Plusieurs systèmes pourraient donc coexister en français, chacun avec sa logique propre, de sorte qu'il ne serait pas possible de les hiérarchiser du plus au moins précis sur la base de critères proprement linguistiques.
- On pourrait enfin soutenir, comme je l'ai déjà fait pour le domaine des relatives ², que les décalages observés ne concernent pas à proprement parler le système linguistique, mais ses normes d'utilisation : le français permettrait à tous les locuteurs d'être "précis" ou "vagues" dans l'usage des prépositions. Certains locuteurs s'interdiraient cependant les emplois que les défenseurs de la position logiciste dénonceraient comme "imprécis".

C'est donc entre toutes ces hypothèses au moins qu'une bonne description de l'usage des prépositions devrait nous permettre de choisir. La difficulté vient de ce que l'on est loin de disposer des éléments nécessaires à une telle description. Il n'existe pas de relevé systématique des emplois prépositionnels non standard, je ne vais donc pas dans ce qui suit proposer à proprement parler une analyse du fonctionnement des prépositions, je vais seulement montrer comment les données fragmentaires dont je dispose permettent d'esquisser une hypothèse dont l'intérêt est qu'elle a déjà servi à décrire des domaines mieux connus. Il est alors intéressant de proposer une description unique des phénomènes de variation qui touchent des domaines différents.

Parmi l'abondance de problèmes que pose la variation dans le domaine de l'usage des prépositions, je ne retiendrai que ceux qui sont justiciables d'une approche linguistique. Je ne parlerai donc que par allusion de la question de l'adéquation des unités linguistiques et des structures conceptuelles, et ce sera essentiellement pour mettre en garde contre une assimilation trop rapide de ces deux domaines.

Pour la commodité de l'exposé, je prendrai en compte deux ordres de problèmes : certains qui relèvent d'une approche sociolinguistique et d'autres qui concernent plus étroitement la question de l'analyse linguistique des prépositions.

II. ASPECTS SOCIOLINGUISTIQUES DES VARIATIONS DANS L'EMPLOI DES PRÉPOSITIONS

La question centrale qui se dégage de la présentation précé-

dente est de savoir si l'on a des arguments pour réfuter l'idée selon laquelle on aurait d'un côté un usage standard que l'on pourrait qualifier de précis ou rigoureux des prépositions, et qui serait l'apanage de certains locuteurs instruits ou appartenant aux "classes supérieures" de la société et en face un usage non standard, flou ou imprécis qui serait celui des "classes populaires". Sous cette forme volontairement caricaturale, le problème peut être décomposé en un certain nombre de sous-questions :

II.1 Les usages standard et les usages non standard correspondent-ils à des classes distinctes de locuteurs ?

Sur la base des sondages que nous avons faits, nous pouvons déjà dire que les choses ne sont pas simples. On trouve d'une part le cas de locuteurs comme M. Chotard, qui produit un exemple comme 5. dans un discours très normatif pour d'autres points ³. Et d'autre part des locuteurs, comme cet artisan maçon titulaire du certificat d'études primaires, qui dans un enregistrement par ailleurs abondant en tournures non normatives, dit :

12. L'étude de prix c'est donc l'évaluation *en fonction des* quantités euh que nous avons trouvées ou qui nous ont été remises de euh d'évaluer le montant du bâtiment

13. C'est *en fonction* justement de toute cette étude-là de tous ces ces rotations comme on appelle dans notre jargon métier ...

à côté de :

14. Si c'est ce à quoi on veut se battre c'est certain c'est la bonne solution

Comme dans beaucoup d'autres domaines, les locuteurs ne sont pas enfermés dans un usage. Il est possible que statistiquement un discours de cadre supérieur comporte plus de *en fonction de* qu'un discours d'artisan, encore faut-il moduler la statistique : les proportions risquent

de s'équilibrer si la discussion prend un tour technique par exemple.

Une indication qui va dans ce sens peut être tirée du corpus de Mme de Sévigné que nous citerons plus loin. A côté d'emplois qui ne choquent pas, on y trouve des exemples qui ressemblent beaucoup à nos énoncés non standard contemporains. Comparez par exemple 2. ou 3. avec :

15. Un temps à ne voir goutte du brouillard, sans préjudice du verglas
On peut considérer que le système du français a changé depuis le XVIIe siècle, mais on peut aussi se demander si le simple fait de l'accroissement de la rigueur des prescriptions normatives n'a pas suffi à enfermer les locuteurs "cultivés" dans un seul type d'usage.

On pourrait malgré tout continuer à penser que la différence entre l'usage des locuteurs n'est pas seulement d'ordre quantitatif, mais bien qualitatif, en suggérant que lorsqu'un locuteur "populaire" utilise, comme en 12. ou en 13., des locutions standard complexes, il ne les maîtrise pas de la même manière. Il pourrait se faire que leur utilisation soit "fossilisée", réservée à un certain lexique très limité et qu'elles ne soient que des variantes, purement décoratives, de tours plus simples, qui seraient eux d'un emploi libre.

Une telle objection peut être écartée, me semble-t-il, de deux façons, empiriquement, en montrant qu'il y a effectivement usage libre de ces tournures, théoriquement, en suggérant qu'il sera peut-être difficile de faire une différence entre les emplois techniques des locutions, réservées aux locuteurs cultivés, et les emplois "fossilisés", accordés aux autres. Comment classer, par exemple, l'emploi de la locution *sous couvert de* dans la langue de l'administration ? Là encore, il semble que ce soit une affaire de degré et non de différences radicales.

II.2 Peut-on assimiler usage standard et usage "précis" d'un côté, et usage non standard / usage vague et imprécis d'autre part ?

La dernière partie de la discussion précédente nous amenait déjà à mettre en doute que l'utilisation d'une forme puisse garantir à tout coup que sa valeur est bien celle qu'on lui attribue idéalement. Allons plus loin, qu'est-ce qui me garantit que, même dans la bouche d'un lecteur cultivé, une locution a toujours la valeur "précise" que les lexicographes lui attribuent d'autorité ? Mais d'abord, que doit-on entendre par emploi "précis" d'une préposition ou d'une locution ? Comme nous l'avions suggéré, le modèle d'un tel emploi est le cas où la préposition représenterait une relation définie par ailleurs en termes logiques, mathématiques, si possible. Mais regardons ce que nous dit, dans une rubrique intitulée "Abus des termes mathématiques dans le français d'aujourd'hui", Marc Verret ⁴ à propos de l'emploi de *en fonction de* :

"Elle sévit partout aussi bien dans la langue populaire que chez les cadres, les hommes politiques, les écrivains, et vous entendez ou lisez : «Je prendrai mon parapluie en fonction du temps - En fonction de ce que vous dites, de ce que vous faites - Verdict prononcé en fonction des informations internationales - En fonction de ces options - Ils furent jugés en fonction de la loi des responsabilités politiques ...». On préfère utiliser, sans égard à son véritable sens, une locution passe-partout, longue et lourde, là où suivant les cas il conviendrait de dire : «d'après, selon, suivant ...»."

Une première indication que l'on peut tirer des faits exposés ici, c'est donc que les usages "vagues" et "imprécis" sont aussi bien le fait de locuteurs "populaires" que de locuteurs "chic", intellectuels ou non. Il peut y avoir un "mauvais usage" des formes par ailleurs consacrées par la norme. En quoi cet usage est-il mauvais ? Nous sommes ici dans le cas inverse de la fossilisation, puisqu'il est remarqué que *en fonction de* étend indûment son domaine d'application.

Comme l'indique le titre de la rubrique, *en fonction de* doit son "véritable sens" à la notion mathématique de fonction. *Le grand Larousse de la Langue française* confirme cette étymologie, en signalant l'apparition de la locution seulement au début du XXe siècle, avec cette citation de Bernanos : "Lorsque cette ruine est en fonction, comme disent les mathématiciens, de la ruine universelle ...". Il faut donc comprendre que A est en fonction de B si A suit les variations de B. S'il n'y a pas une idée de variation, l'emploi de la locution ne sera pas bon. Les deux derniers emplois cités par Verret sont donc particulièrement touchés par la critique ⁵.

Dans le même sens, d'autres puristes soucieux d'un usage "logique" de la langue s'en prennent à ceux qui utilisent *en fonction de* ou *dans la mesure où* pour exprimer des relations de causalité qui ne se prêtent pas à la variation :

16. Je suis venu en fonction de la mort de votre père

17. Il a pu venir dans la mesure où on l'a libéré à temps

Ainsi, d'un côté on a l'idée que la langue suit en quelque sorte l'évolution de la pensée et donc que si de nouvelles relations entre objets sont définies, de nouveaux mots seront créés pour les manifester. Dans ce sens, une conception juridique ou historique de la causalité serait portée par "à cause de" tandis qu'une conception physique ou mathématique de la causalité aurait amené l'introduction de *en fonction de* ou *dans la mesure où*. A l'origine, il y aurait donc un progrès en précision, puisque différents types de causalité pourraient être distingués par la langue. Mais d'un autre côté, l'usage n'a, semble-t-il, pas maintenu ces distinctions. S'agit-il d'une incapacité de la plupart des locuteurs à se servir d'un instrument parfait, ou est-ce lié à la nature même de cet instrument qu'il ait résisté aux interventions logiciennes ? Et si c'est le cas que la logique de la langue n'a rien à voir avec la logique, comment s'y prend-elle pour l'absorber ?

D'une façon générale, on peut remarquer que les prépositions sont compatibles avec l'expression de relations logiques ou tout au moins "précises", mais conservent aussi la possibilité d'exprimer des valeurs grammaticales très éloignées des relations définissables à partir du référent.

C'est ce qui ressort du paradoxe dans lequel s'enferment ceux qui, commençant par dire ⁵ :

"La préposition est un élément analytique merveilleux en français; elle a fait disparaître les "cas latins" souvent ambigus pour marquer nettement les rapports."

sont ensuite obligés de donner une dizaine d'acceptions à la rubrique de la préposition *pour*, parmi lesquelles : la finalité, la cause, la conséquence, la preuve ...

Ainsi donc, non seulement il existe des locuteurs de toutes classes et de toutes origines qui ont un usage "imprécis" des prépositions, mais encore cette imprécision est-elle inhérente au fonctionnement des prépositions comme catégories grammaticales, et cela dans la meilleure langue.

Il faut noter que si l'on a pu trouver des locuteurs "cultivés" se laissant aller à l'imprécision, les locuteurs "populaires" peuvent avoir des usages, non seulement conformes à la norme morphologique mais encore à l'idéal logique d'emploi des prépositions : les *en fonction de* de 16. et 17. sont bien employés dans des cas où il y a variation d'un facteur.

II.3 Pourquoi pas un super système ?

La discussion précédente me semble suffisante pour mettre en doute l'idée que les locuteurs seraient enfermés dans un type d'usage. On pourrait alors proposer de formuler les choses ainsi : plutôt que liées à l'existence de deux sous-systèmes distincts, les variations

constatées dans l'usage des prépositions seraient à mettre au compte de normes de réalisation différentes que suivraient les locuteurs. Le droit à la précision ou au vague serait reconnu par le système pour tous les locuteurs. Mais certains, soit qu'ils appliquent consciemment une norme logiciste, soit tout simplement qu'ils se conforment à la morphologie du français standard, éliminent purement et simplement de leur usage certains emplois vagues. Cette élimination n'a rien de systématique : *pour* continuera à être employé avec d'innombrables effets de sens, tandis que des emplois comme ceux de 1. à 6. seront interdits pour d'autres prépositions.

D'autres locuteurs, au contraire, seraient tantôt vagues, tantôt précis en fonction du type de discours et de ce qu'ils ont à dire, et ceci les entraînerait à prendre des libertés avec la variété standard dans les cas où celle-ci n'accepte pas le vague (voir exemples 1. à 3.).

Comment argumenter cette hypothèse ?

a) Arguments empruntés à la description de la langue contemporaine :

Si l'on adopte notre hypothèse, on peut rendre compte des exemples 1. à 8. sans être obligé de les considérer comme des lapsus ou des erreurs de performance. On peut aussi rendre compte des faits de variation interne aux productions d'un même locuteur. Ceci revient à dire qu'une même grammaire permet de décrire un plus grand nombre de faits. Il reste que nous devons recueillir un plus grand nombre d'exemples de ce type si l'on veut convaincre de la rentabilité de la solution.

b) Arguments tirés de l'histoire de la langue et de la grammaire :

Le français du XVII^e siècle, même par le seul truchement de textes écrits nous révèle une situation qui tombe bien sous le coup de notre hypothèse. Les exemples d'usage "vague" des prépositions abon-

dent chez les meilleurs écrivains, il est également facile de constater chez eux la variation interne entre usage vague et usage précis.

D'autre part, les commentaires des grammairiens nous montrent qu'il y a eu conflit de normes depuis le XVII^e siècle, et certains témoignages laissent entendre très clairement que la norme à base logiciste l'a emporté après une période de flottement.

Ainsi, à côté de la position logiciste dont certaines tendances puristes contemporaines donnent l'image la plus accusée, des stylisticiens comme Fontanier ⁷ justifient des emplois tels que ceux que nous illustrerons en 18., 19., 20. au nom d'une théorie fonctionnaliste des prépositions. Cette théorie considère que les outils de relation doivent être rangés en deux classes : les prépositions proprement dites (*de, à, pour, etc.*) et les locutions (*à cause de ...*). Si l'on recommande un emploi rigoureux des locutions dans les discours techniques et argumentatifs, on admet fort bien qu'une préposition de sens "vague" suggère seulement les rapports en poésie ou dans la prose familière. Ainsi Fontanier, commentant ce vers de Racine :

Mais d'un soin si cruel la fortune me joue

"*de* au sens de *par* ou *avec* est souvent d'un très bel effet poétique par la rapidité et l'énergie qu'il donne à la phrase. Il s'emploie même en prose dans l'un ou l'autre de ces deux sens : aimé de tout le monde, consumé de chagrin."

Certains commentateurs indiquent plus nettement que c'est au niveau même du système et pas seulement dans des emplois stylistiquement marqués que de telles possibilités d'emploi apparaissent. Ainsi Geoffroy est approuvé par Fontanier lorsqu'il dit à propos de ce vers de Racine :

Je méditais ma fuite *aux* terres étrangères

"*aux terres* pour *vers les terres* est bon et conforme à l'esprit de la grammaire qui donne cette force au datif."

Ou encore La Harpe à propos de :

Bajazet ... à tant d'attraits n'était pas invincible

"Cette préposition est d'une grande latitude dans notre langue, elle représente également *par*, *pour*, *dans* suivant l'occasion ou l'analogie. Ne dit-on pas : inébranlable à la séduction, aux dangers; pourquoi ne dirait-on pas : invincible aux attraits, ce serait se priver volontairement d'une construction favorable au style soutenu."

Voici un exemple encore plus net de cette position, qui s'applique maintenant à la prose et qui laisse bien entendre que les possibilités d'emplois se sont réduites sous l'effet d'interventions dirigistes dont on souligne l'aveugle rigueur :

- Si l'on parcourt le "Lexique de la langue de Mme de Sévigné", dans la *Collection des Grands Ecrivains de la France* (tome XIII), aux articles *à*, *de* et *en*, on aura la surprise de constater que cet écrivain est l'illustration même du locuteur idéal que nous avons défini dans les paragraphes précédents. A côté des versions standard qu'elle emploie *par* ailleurs, on trouve des exemples à mettre en parallèle avec certains de notre corpus :

En face de 2. et 3. on peut citer :

18. Un temps à ne voir goutte du brouillard, sans préjudice du verglas

(*Sév. Lexique*, article *de*)

En face de 6. :

19. Il me semble qu'à un paresseux tel que vous ça veut dire quelque chose (au sens de "par rapport à")

(*Ibid.*, art. *à*)

En face de 7. :

20. Je lui ai des obligations par la peine qu'il a prise

(*Ibid.*, art. *par*)

Je vais citer comme commentaire celui que donne Régnier, l'éditeur du texte et l'auteur du lexique, à l'article *à*. Je précise que ce texte date de 1886.

"Il ne faudrait pas conclure des diverses manières dont nous traduisons *d* dans la langue d'aujourd'hui que cette préposition exprimât autrefois de si nombreux et si différents rapports. Elle n'en exprimait vraiment qu'un, celui de *tendance d* ou *vers*, qui en comprend une infinité d'autres plus particuliers et plus restreints comme ceux d'*appartenance d*, de *direction vers*, etc. Ce rapport général et parfois un peu vague, on s'est habitué peu à peu, sans que la clarté l'exigeât, à le remplacer, dans bien des cas, par d'autres plus déterminés. La précision du discours y a gagné peut-être; mais l'aisance n'y a-t-elle pas perdu? Nous n'avons pas besoin de dire après cela que les substituts d'*d* que nous indiquons ne sont pas de vrais équivalents. Pris trop étroitement dans leur sens, ils dénatureraient, par une rigueur inutile, le style de Madame de Sévigné et de ses contemporains ..."

Le commentaire comporte à la fois une analyse linguistique de ces cas de variation interne et une proposition d'explication historique pour la disparition des usages qu'ils représentent. Nous reprendrons dans la suite le problème linguistique. Pour ce qui est de l'analyse sociolinguistique, il y a des intuitions que je ne peux que partager. L'idée qu'à un système permissif = on peut être vague ou précis en fonction de ce que l'on cherche à dire = a succédé une organisation contraignante est formulée plus haut. Alors que Mme de Sévigné pouvait choisir le flou ou la clarté, les contemporains sont condamnés à la clarté, même dans le cas où le contexte rend la spécification inutile. Voilà dénoncé en termes mesurés mais fermes (la précision du discours y a gagné, *peut-être*) le dirigisme qui a animé le zèle correcteur de tant de grammairiens depuis le XVIIe siècle.

Pour grossir un peu les choses, je voudrais suggérer que c'est pour l'essentiel à cause de cette action dirigiste et de l'écho qu'elle a eu dans l'appareil éducatif que l'usage contemporain "standard" diffère de l'usage de Mme de Sévigné, lequel représenterait plus complètement toutes les possibilités que le système du français offre à n'importe quel locuteur. Il n'y a pas eu à proprement parler changement de système, mais mise en état de sous-exploitation.

c) Argument tiré d'une hypothèse générale
sur l'histoire de la syntaxe du français :

On a pu constater que notre analyse rapproche sur beaucoup de points l'usage non standard contemporain de ce que nous pouvons reconstituer de l'usage du XVII^e siècle. C'est là une conclusion que nous avons été amené à tirer sur d'autres points de la syntaxe, par exemple sur les relatives.

On peut alors souligner que cette analyse s'inscrit dans une hypothèse plus générale sur l'évolution de la syntaxe du français : les grands traits de cette syntaxe seraient restés stables au moins depuis la Renaissance. L'impression d'évolution serait due à l'action de la norme officielle qui aurait fait "volontairement" disparaître certains usages de la variété standard.

Cette idée que l'action dirigiste de la norme est le facteur le plus important d'innovation dans la syntaxe du français s'attaque alors à un autre préjugé très répandu selon lequel la langue "populaire" serait à la pointe de l'innovation : elle serait au contraire le gardien fidèle d'un état de langue antérieur à l'intervention des grammairiens dirigistes.

III. ELEMENTS POUR UNE ANALYSE LINGUISTIQUE

Dans ce qui précède, nous avons conclu à l'hypothèse d'un système des prépositions qui les rendrait habiles à exprimer à la fois "des rapports généraux et un peu vagues" et "des rapports plus déterminés". Il faudrait donner forme à ce qui reste une simple présentation intuitive.

Si l'on veut parler en termes techniques, il faudra limiter nos ambitions. Je ne fournirai d'hypothèse d'organisation que pour un

type de contextes où apparaissent les prépositions. Ce contexte est celui où la préposition introduit un terme régi par un verbe. J'utilise "régé" au sens technique qu'il a dans l'approche pronominale : il s'agit d'un élément de l'énoncé dont l'emploi est gouverné par le verbe. Pour fixer les idées, on peut dire qu'il s'agit des éléments qui peuvent être construits au moyen de *c'est ... que* avec le verbe.

Comment fonctionnent les prépositions dans ce type de contexte, dont relèvent les exemples que l'on a discutés jusqu'ici ?

Je dirai d'abord un mot des positions que je n'adopterai pas. En particulier celle qui consisterait à dire que les emplois "vagues" des prépositions correspondent à des fonctions strictement syntaxiques, alors que les emplois précis supposent des prépositions pleines, véhicules d'une relation sémantique : la vieille distinction entre prépositions vides et prépositions pleines a un avatar moderne.

On dira par exemple qu'il existe des prépositions dont la seule fonction est de permettre le repérage des relations de rection. Ces prépositions marquent, comme pourraient le faire des cas ou même des parenthèses, que tel ou tel élément est régi par le verbe.

Cette position se heurte à mon sens à deux obstacles insurmontables. Le premier est celui du caractère peu "fiable" de ces marques. La plupart d'entre elles conviennent aussi bien pour "marquer" un élément construit par le verbe qu'un élément seulement associé à la construction verbale.

D'autre part, il est de nombreux cas où la relation de rection n'est pas marquée par une préposition (l'objet, les locatifs ou temporels) avec des limites difficiles à tracer par rapport aux cas où la marque serait obligatoire :

21. Vous descendez le prochain arrêt

(Bus Marseille, 1980)

22. Ça dépend la peinture que vous allez choisir

(artisan Marseille, 1981)

Il faudrait aussi expliquer le type d'influence que peut exercer *c'est ... que* sur le jeu des prépositions. Dans les exemples 8. et 9., est-ce sa présence qui permet l'emploi sans préposition, et, si oui, pourquoi ?

On peut seulement conclure que les prépositions participent de manière indirecte et complexe au marquage des réactions verbales.

L'autre obstacle est que la présence d'une préposition dans une construction semble toujours avoir des conséquences sur l'interprétation sémantique.

Reprenons l'exemple 22. A première vue, on pourrait y voir une variante 22' :

22'. Ça dépend de la peinture que vous allez choisir

En fait, la construction sans préposition et la construction avec préposition n'ont pas les mêmes possibilités d'interprétation.

Le sens *être du ressort de, être lié à* semble être exclu pour l'emploi non prépositionnel qui suppose toujours un effet de type : *être fonction de*, comme en témoigne la difficulté de construire un pronom tel que *toi* rebelle à tout effet de gradation :

ça dépend de toi / * ça dépend toi

Les prépositions participent donc, au moins négativement, à la structuration sémantique des énoncés.

Comment peut-on alors rendre compte de ce fonctionnement sémantico-syntaxique ? Nous allons reprendre la problématique de la tradition descriptiviste sur ce point, bien résumée par D. Creissels dans le paragraphe ci-dessous⁸ consacré à la catégorie des "relateurs" :

"Au sujet des relateurs, il convient aussi de signaler une différence fondamentale avec les morphèmes marqueurs, qui explique les difficultés particulières que peut soulever la définition et l'étude [...] de cette catégorie de morphèmes : à la différence des morphèmes marqueurs, les relateurs ne sont pas constitués (ou du moins ne sont constitués que partiellement) en systèmes d'oppositions indifférenciables par commutation sur l'axe paradigmatique. Ils relèvent au contraire fondamentalement d'un système de contrastes. Le problème de la définition d'un relateur est à situer dans le cadre d'une combinatoire alors que la valeur d'un morphème marqueur découle de sa place dans un paradigme."

Si nous suivons Creissels et si nous réinterprétons son texte à la lumière de la distinction que l'approche pronominale fait entre lexique et grammaire, nous pouvons dire :

- ♦ d'une part qu'il sera exclu de parler de système des prépositions en français, comme on parle de système des clitiques ou des temps du verbe;
- ♦ d'autre part que la combinatoire dans laquelle entrent les prépositions doit faire intervenir l'ensemble des éléments lexicaux intéressés par la relation de recteur où la préposition est partie prenante.

Une telle combinatoire pourrait donc être très complexe. Les possibilités d'emploi de telle ou telle préposition dépendraient en effet à la fois de traits lexicaux du verbe recteur et de traits lexicaux du nom régi, sans préjuger des déterminants du groupe nominal régi.

Ainsi *de*, en français standard, peut être employé avec une valeur "causale" avec certains verbes, pour certains lexiques nominaux et sous réserve de contraintes sur les déterminants. On accepte ainsi :

il est mort *de peur, de maladie, d'une crise cardiaque*
mais plus difficilement :

? il est mort *de coups, d'accident de moto, de métier*

ou encore :

? il est parti *de peur, de maladie*

Il n'y aurait pas lieu alors de s'étonner qu'une telle combinatoire lexicale soit l'objet de variations selon les locuteurs : il s'agit là d'un phénomène observable dans d'autres domaines.

Mais cette solution entièrement lexicale n'est peut-être pas la plus satisfaisante. Le texte de Creissels laisse la possibilité à un sous-ensemble de relatoeurs d'être organisés selon un système d'oppositions. On pourrait donc proposer de distinguer plusieurs sous-ensembles de prépositions dont un, en français non standard, offrirait la possibilité d'une réaction "rudimentaire passe-partout" à trois termes. Ainsi, selon cette hypothèse, à côté d'un grand ensemble de prépositions gouvernées par des contraintes lexicales complexes, on pourrait isoler un sous-ensemble de trois termes *zéro* | *à* | *de* qui couvriraient d'une façon "vague" l'ensemble des réactions possibles.

Ce sous-système fonctionnerait de la façon suivante : étant donné un verbe qui régit un terme nominal :

- a) La marque zéro indique que l'interprétation de la relation de réaction est déterminée soit par le lexème verbal, soit par le lexème nominal. La grammaire se contente de marquer qu'il y a une relation entre les deux termes sans spécifier laquelle.

Dans "il pleure sa maison", c'est le verbe qui guide l'interprétation. Au contraire, dans : "il travaille le lundi", c'est le lexème nominal qui prend à charge l'interprétation. Dans des cas comme 8. ou 9., c'est les deux contenus lexicaux en relation avec le contexte qui donnent l'interprétation.

- b) *à* et *de* constituent un système d'oppositions avec *zéro* en introduisant une catégorisation dans la réaction. Cette catégorisation très générale à deux termes donnerait l'équivalent d'une langue à trois

"embryons de cas" si on la combine avec la marque *zéro*. Il y aurait donc deux grands types marqués de rection : l'un en *à*, l'autre en *de*. Cela ne veut pas dire que *à* et *de* pourraient construire n'importe quelle relation de rection. Certaines relations ne pourraient être marquées que par des éléments du système des contrastes : *sans lui* ne peut avoir un équivalent même approché en *de lui* ou *à lui*. Mais dans de nombreux cas on pourrait se contenter de ne marquer les relations qu'en *de* ou *à* sans être tenu de passer par le système de contrastes. L'exemple 2. illustre bien ce type de fonctionnement.

L'utilisation de *de* suffit pour évoquer par opposition à *à* une interprétation causale. Par rapport à *à*, qui suggérerait une interprétation de type *tendance vers*, *direction vers*, *de* évoque *l'origine* ou *l'ablatif*, ce qui, avec les éléments lexicaux en jeu *ne pas y aller* et *forte pluie*, dégagera un rapport de cause.

Pour le locuteur standard, l'interprétation de *de* comme causal demandera des conditions lexicales particulières : soit certains verbes : *il est mort de faim*, ou un certain type de lexique nominal : *de rage*, *il partit*. En français standard, *de* entre donc au même titre que *à cause de* ou *vu* dans une combinatoire complexe à base lexicale.

Il faudrait plus d'exemples, bien sûr, pour préciser les limites d'emploi du sous-système d'oppositions que nous venons de dégager. Ce n'est pas notre propos ici. Je voulais seulement indiquer que l'hypothèse d'une rection verbale à trois "cas" à côté et en recoupement avec la combinatoire ouverte des autres prépositions permettrait de rendre compte des décalages avec les emplois standard.

La possibilité ainsi ouverte de catégoriser de façon très large le domaine de la rection verbale semble beaucoup plus exploitée par certains locuteurs que par d'autres. Une fois cette constatation

faite, on pourra opposer, sans préjugé, le souci de précision des uns à l'aisance et au souci de ne pas en dire trop des autres. Il s'agit là d'un problème qui intéresse plus la stylistique ou la sociolinguistique que la grammaire.

◆ CONCLUSION

Si nous rassemblons les éléments de la partie sociolinguistique et de la partie linguistique, nous pouvons soutenir que, si l'on s'en tient aux pratiques réelles, le système le plus économique de description revient à poser une seule organisation linguistique de la réaction verbale : celle qui permet de décrire l'usage non standard et l'usage du XVIIe siècle. Les usages standard très "normatifs" seraient décrits à partir de là et de contraintes sociolinguistiques où s'intégrerait le préjugé logiciste. Ces contraintes agiraient comme des filtres sur les productions du système et élimineraient celles qui ne correspondraient pas à des formulations "claires et précises", d'une façon d'ailleurs non systématique. Ce filtrage prendrait en fait la forme d'un répertoire de type "ne dites pas ..., mais dites ...". Les productions non standard des locuteurs qui en général observent la norme témoigneraient de cas où le système n'aurait pas été corrigé par le filtrage.

On peut considérer que le coût d'une telle tentative d'unification est trop grand sur le plan méthodologique. Quelques dogmes ont en effet souffert : celui de la nécessité de distinguer synchronie et diachronie en particulier; celui qui nous invite à décrire des corpus homogènes.

Nous pourrions nous justifier pragmatiquement pour l'utilisation des exemples historiques en disant que leur rôle est provisoire :

ils sont là en attente de confirmation par des exemples contemporains qui viendront lorsque la description sera plus détaillée.

En fait, à la lumière d'autres études qui m'ont fait aboutir à des conclusions du même type ⁹, je serai tenté d'être plus radical. Le français standard contemporain nous frappe par sa complexité, et nous avons le sentiment qu'une part de cette complexité vient du fait qu'il a été l'objet d'interventions explicites. Ces interventions ont interféré avec le processus ordinaire d'évolution des langues pour donner le résultat que nous connaissons. On en est souvent réduit à se demander si l'on raisonne sur une langue ou sur les idées que certaines personnes ont eu sur cette langue à un certain moment de son histoire.

Cette conclusion surprendra peut-être. Elle s'inscrit pourtant dans une tradition bien établie, et ce qui précède n'est au fond qu'une tentative pour suivre la piste qu'avait ouverte R.L. Wagner, lorsqu'il affirmait que des recherches sur le français contemporain pourraient sans doute confirmer l'hypothèse de Damourette et Pichon selon laquelle rien n'avait réellement changé dans la syntaxe française depuis le haut Moyen Age ¹⁰.

José DEULOFEU

★

NOTES

¹ LABOV, W., "The Logic of Non-standard English", in *Language in the Inner City*, University of Pennsylvania Press, Philadelphia 1972; GAZDAR, "Compte rendu de Bernstein", *Linguistics*, vol. II, 1982.

- ² DEULOFEU, José, "Perspective linguistique et perspective sociolinguistique dans les relatives en français", *Recherches sur le français parlé*, N° 3, Aix-en-Provence, 1981.
- ³ Voir aussi 11.
- ⁴ VERRET, M., "Abus des termes mathématiques dans le français d'aujourd'hui", *Défense de la Langue Française*, N° 112, mars 1982.
- ⁵ Il va sans dire qu'il faudrait vérifier soigneusement les documents avant de conclure définitivement dans un domaine où il est facile de se faire piéger par ses propres préjugés.
- ⁶ Article "*Préposition et pour*", dans *Encyclopédie du Bon Français*, Editions de Trévise, Paris, 1972.
- ⁷ Je remercie Sonia Branca de m'avoir communiqué des fiches extraites du "Commentaire sur Racine" de FONTANIER *et alii*, dans FONTANIER, *Etudes de Langue Française sur Racine*, Paris, 1818, à partir desquelles j'ai constitué mes exemples.
- ⁸ CREISSELS, D., *Unités et catégories grammaticales*, Publications de l'Université des Langues et Lettres de Grenoble, 1979, p. 158.
- ⁹ Voir l'article cité à la note 2.
- ¹⁰ WAGNER, R.L., *Essais de linguistique française*, Nathan, Paris, 1981, Introduction, *passim*.

SYNTAXE

★

EXAMEN DE LA NOTION DE SUBORDINATION ¹

Les séquences de verbes que l'on trouve dans les productions de français parlé posent à l'analyste des problèmes complexes, qu'il n'est pas facile de résoudre avec les notions courantes de subordination et coordination. Le concept de subordination se révèle trop pauvre; il ne permet pas de rendre compte des divers degrés d'imbrications possibles entre deux verbes. Au lieu d'une seule relation de subordination, il en faudrait plusieurs, permettant de décrire une gamme de relations syntaxiques. D'autre part, il faudrait préciser les limites des phénomènes de subordination, afin de pouvoir décrire les autres relations entre verbes, qui se manifestent sous des apparences de subordination, et qui n'en sont pas.

On pourrait dire que le problème se pose tout aussi bien pour l'analyse de quelque texte de français écrit que ce soit, et c'est en partie vrai : les analyses que nous essayons de dégager ici vaudraient aussi pour toutes sortes d'usages de la langue française. Mais, s'agissant de langue parlée, il s'y rajoute un problème empirique : les

productions orales sont difficiles à interpréter; la codification nous en est moins bien connue que celle de la langue écrite; il nous arrive souvent de n'être "pas sûrs" de ce que les locuteurs veulent dire. Les séquences de verbes produisent des possibilités concurrentes d'interprétation, entre lesquelles il n'est pas facile de choisir. Dans les exemples suivants :

1. c'était juste le lendemain qu'ils recevaient
leurs cadeaux (GP 1, 4, 21)
2. on doit sans arrêt se cogner aux barreaux (Lorg 1, 33)
3. il y a Manou qui n'y était pas (C 80)

faut-il comprendre, en 1 que les cadeaux sont situés le jour précédent ou le jour suivant ? En 2, s'agit-il de "devoir" au sens d'obligation, ou au sens de probabilité ? En 3, est-il question de la présence actuelle de Manou, ou de son absence dans le passé ? Nous tenons que, pour bien analyser ces exemples, il faut être sûr de leur interprétation. Le contexte ne permet pas toujours de trancher. Pour des raisons qu'il serait intéressant d'éclaircir, les productions orales semblent comporter beaucoup plus d'équivoques de ce genre que la moyenne des productions écrites soumises à l'analyse.

La notion de "subordination", telle que nous l'avons apprise dans les manuels scolaires, a des caractéristiques discursives, syntaxiques et morphologiques à la fois. Sur le plan discursif, un verbe subordonné est souvent présenté comme une sorte de verbe "déchu"; il n'est pas un verbe qui fait phrase : "qu'il soit parti" ², "d'attendre", "blessé", "en riant", ne forment pas des phrases au sens scolaire. Morphologiquement, le verbe subordonné est marqué, soit parce qu'il est précédé de "que", soit parce qu'il est à une forme non conjuguée. Dans des exemples comme :

qu'il le dise me suffit,
on nous dit d'attendre,
on va attendre,

je l'ai vu *blessé*,
il le dit *en riant*,

les formes "qu'il le dise", "attendre", "blessé", "riant", sont généralement analysées comme des formes de verbes subordonnés, et l'analyse scolaire ne permet guère de les traiter autrement.

Il ne nous paraît pas possible d'établir un lien aussi direct entre les formes morphologiques et le statut syntaxique des verbes; les marques morphologiques sont en trop petit nombre pour répondre à toutes les situations syntaxiques possibles. Une même réalisation morphologique, comme la forme infinitive ou participe, n'implique pas toujours le même statut syntaxique; elle indique certes toujours que le verbe n'est pas directement conjugué, ce qui est le cas aussi bien dans "on nous dit d'attendre" que dans "on va attendre", dans "j'ai un manteau déchiré" que dans "j'ai déchiré mon manteau", mais cela n'implique pas que les relations avec les verbes de la séquence soient toujours les mêmes. Sous une morphologie identique, on peut trouver des relations syntaxiques très différentes.

Avant d'aborder les phénomènes syntaxiques de la subordination, il serait utile de rappeler les analyses que G. Guillaume donnait des rapports entre verbe et auxiliaire. On y trouve une explication des formes morphologiques en rapport avec la syntaxe des verbes, qui nous paraît très éclairante. En y ajoutant nos critères d'analyse qui nous servent à définir ce qu'est un verbe constructeur, il nous semble que nous pouvons déterminer ce que nous conviendrons d'appeler verbe subordonné et ce qui ne sera pas analysé comme tel ³.

Dans une séquence comme
on les en avait dégustés

le verbe qui décide de la construction est le lexème "dégustés".
C'est la valeur lexicale de "dégustés" qui sélectionne des complé-

ments comme *les* et *en*, et un sujet comme *on*. Ce n'est pas "avait", car, à lui tout seul, ce verbe n'accepte pas ces éléments de construction : on ne peut pas poser une construction comme

* on les en avait

De même dans des séquences comme

cela nous y a conduits
tu leur aures parlé,

il s'agit des constructions syntaxiques des verbes "conduire" (nous y conduire) et "parler" (leur parler), et non de "avoir" :

* cela nous y a
* tu leur aures.

Nous dirons que le verbe constructeur, celui qui régit les sujets et les compléments, est le verbe de forme participe; ce verbe est à une forme non conjuguée, et se manifeste, dit G. Guillaume, comme une forme "morte" du verbe; il s'agit d'une forme "morte" en ce qui concerne les possibilités de marquer le temps, mais d'une forme qui conserve tous ses pouvoirs de construction syntaxique, les mêmes qu'elle aurait à la forme conjuguée :

cela nous y conduit
tu leur parles.

Ce verbe à la forme participe conserve à la fois toutes ses propriétés lexicales et ses propriétés syntaxiques; il faut noter que la grammaire scolaire ne sait pas comment le désigner; elle ne peut pas l'appeler "verbe principal", car cela ferait penser que, par opposition, le verbe "avoir" qui l'accompagne est un verbe "subordonné", ce qui ne serait pas raisonnable. C'est donc un élément qui n'est simplement pas nommé, ni analysé en tant que tel.

Ce verbe constructeur est dépourvu de toute propriété morphologique de verbe : il ne peut pas recevoir de conjugaison en temps ni personne; il ne peut pas recevoir les pronoms clitiques caractéristiques de sa construction⁴; on ne peut pas linéairement disposer les

clitiques auprès du verbe qui les construit, ce qui donnerait :

- * on avait les en dégoûtés
- * cela a nous y conduits
- * tu auras leur parlé

Les marques de modalité interrogative ou négative ne peuvent pas s'accoler au verbe constructeur :

- * on les en avait ne pas dégoûtés
- * les en avait dégoûtés on,

mais elles se placent sur le verbe auxiliaire :

- on ne les en avait pas ...
- ne les en avait-on pas ...

Le verbe auxiliaire "avoir" n'a, dans ces emplois, aucun pouvoir constructeur; il ne possède en propre aucun sujet ni aucun complément. Corrélativement, on constate qu'il est dépourvu de sa valeur lexicale habituelle, par exemple celle qu'il a dans ses emplois de verbe signifiant la possession :

il en avait, il les a eus.

Il n'est pas pour autant dépourvu de signification; il conserve, explique G. Guillaume, une signification apparentée à l'idée de possession; ce qu'il conserve, c'est une sorte de quintessence de l'idée de possession : c'est un regard tourné vers l'accompli. Dans "il les en avait dégoûtés", "avait" marque que l'on a dépassé une phase du verbe qui était antérieurement :

il les en dégoûtait.

"Il les en avait dégoûtés" nous place dans une phase du déroulement verbal où "il les en dégoûtait" est déjà accompli. C'est en ce sens que "avoir" marque un regard vers l'accompli. Sans auxiliaire, le verbe "il les en dégoûtait" signifie l'aspect en cours d'accomplissement; avec l'auxiliaire, "il les en avait dégoûtés", il s'agit de l'aspect accompli. Entre la notion pleine de possession et cette quintessence qu'il en reste dans les emplois où "avoir" représente

l'aspect accompli du verbe, il y a une sorte d'abstraction du sens; c'est ce que G. Guillaume nomme "une subduction du sens". Le sens de "avoir" est amené à un degré au-dessous de lui-même dans l'abstraction. Ce serait donc dans le sens même de "avoir" (à la fois le sens plein et le sens subduit) qu'il faudrait chercher l'explication de son rôle comme auxiliaire d'aspect au profit d'un autre verbe.

La répartition entre le verbe auxiliaire "avoir" et le verbe constructeur (ici "dégouter") est nette :

- le verbe "dégouter" a les apparences d'une forme adjectivale du verbe; mais c'est lui qui est le lexème constructeur; il conserve son sens plein et sa faculté de construire sujet et compléments. En tant que forme adjectivale du verbe, il est dépourvu des marques morphologiques propres aux verbes : il ne peut prendre aucune marque grammaticale comme : indication du temps, de la personne, support des clitiques et des modalités ⁵.
- L'auxiliaire "avoir" n'est pas un verbe constructeur; il a un sens "subduit"; cependant c'est lui qui porte toutes les marques grammaticales morphologiques du verbe : marques de temps et de personne, support des clitiques et des modalités. Il représente l'aspect accompli du verbe. On pourrait dire que, ce qui est conjugué dans "on les en avait dégoutés", ce n'est pas le lexème "dégouter", mais la partie aspectuelle du verbe. Il y a des langues qui conjuguent la partie négative des verbes; le français conjugue la partie aspectuelle d'accompli.

La séquence "auxiliaire + verbe" fournit l'exemple d'une répartition spectaculaire entre morphologie et syntaxe, ainsi que l'illustration très nette du phénomène de "subduction". On trouve des phénomènes un peu analogues, quoique moins spectaculaires, derrière des apparences de subordination. Nous verrons des situations où le

verbe qui porte les marques de conjugaison n'est pas le verbe constructeur; nous verrons des affaiblissements du sens verbal qui évoquent le phénomène de subduction. Pour décrire ces situations, nous allons dans un premier temps dégager quatre types majeurs de subordination :

1. on sait qu'il part demain
2. il montre ce qu'on lui envoie
3. elle m'ordonne de m'évanouir
4. cela veut dire "il vient".

L'étude de ces quatre types nous permettra de dégager les propriétés des verbes constructeurs et les propriétés des verbes subordonnés.

Dans un deuxième temps nous verrons comment, sous des apparences ressemblantes, il y a quatre types de relation qui ne sont pas de subordination. Le premier verbe est dépourvu (en partie ou totalement) de son pouvoir constructeur, et son sens est soumis à une forme de subduction; c'est alors le deuxième verbe qui assure le rôle de constructeur principal; ce sera le cas pour les exemples comme :

1. on trouve que c'est confortable
2. il a son père qui ne va pas bien
3. il va s'évanouir
4. c'est à lui que vous ressemblez

Les limites entre vraies et fausses subordonnées ne sont pas toujours faciles à déceler; les critères pour les distinguer seront donnés en cours d'analyse.

1. QUELQUES TYPES MAJEURS DE SUBORDINATION

1.1. LE TYPE "ON SAIT QU'IL PART DEMAIN"

- a) Dans une séquence de deux verbes comme
on sait qu'il part demain,

on peut dire que la deuxième construction verbale, "il part demain" est un élément de la première "on sait ...". "Qu'il part demain" peut être mis en équivalence avec un pronom. "On sait qu'il part demain" a une sorte d'équivalence bien spécifique avec des énoncés comme :

on le sait
on sait ça
on sait quoi.

A travers cette équivalence, on voit que le lexique et la construction particulière de "partir" sont neutralisables; on en fait totalement abstraction dans l'équivalence avec le pronom. Un autre verbe construit par "on sait" aurait la même équivalence, bien qu'ayant un sens et une construction différents. On trouve la même relation entre :

on sait que tout lui a été pardonné
et on le sait.

C'est cette relation d'équivalence, stable à travers de nombreuses réalisations lexicales différentes, que nous avons appelée "relation de proportionnalité". Il est plus simple de poser cette relation avec un pronom que de parler, comme le fait la grammaire classique, de "proposition substantive"; un substantif oblige à poser un contenu lexical,

on sait cette nouvelle, on sait une chose,
ce qu'évitent les pronoms comme "le", "ça", "quoi". Par ailleurs, les pronoms permettent de garder certaines caractéristiques formelles de la relation, selon que l'équivalence se fait avec "le", "y", "en" ou "cela" :

on tient à ce qu'il parte / on y tient
on se plaint de ce qu'il part / on s'en plaint
on attend qu'il parte / on attend ça.

Du point de vue de "ses relations extérieures" avec le premier verbe, le deuxième verbe est donc l'équivalent d'un pronom; cela nous permet de vérifier qu'il est construit par le premier verbe.

b) Le premier verbe est un verbe constructeur; il construit ses propres compléments, indépendamment du deuxième; il peut s'adjoindre des compléments de rection ⁶, sans que cela ne modifie en rien ses relations avec le deuxième :

on a su *facilement* qu'il partait demain
 on tient *énormément* à ce qu'il parte
 on attend *impatiemment* qu'il parte.

Il prend librement des modalités interrogatives ou négatives :

savez-vous qu'il part demain ?
 on ne savait pas qu'il part demain.

Il dispose librement de toute la gamme des temps, modes et aspects.

Par exemple, on peut le mettre à l'impératif aussi facilement dans cette séquence de deux verbes que dans un autre emploi :

attendons qu'il parte

est aussi aisé que

attendons ça

l'impératif est aussi facile pour

que pour sachez qu'il part demain 7.
 sachez-le

c) Pour les autres relations, on constate :

- Du point de vue de "ses relations intérieures", le deuxième verbe reste verbe de plein statut : il construit ses sujet et compléments (ce que nous appelons les "éléments de valence") indépendamment du premier. "On sait" n'impose pas au deuxième verbe le choix de ses compléments. C'est parce que le second est verbe pour sa propre construction, tout en étant l'équivalent d'un pronom pour le premier, que l'on peut parler de son statut de verbe subordonné.
- Dans ce type de subordination, les deux verbes ne partagent aucun élément de rection en commun : leurs rections et leurs valences sont indépendantes. Leurs modalités le sont également : on peut mettre

une négation sur le premier sans que cela affecte le deuxième. On dira qu'il s'agit d'un type de subordonnée "étanche". Il y a cependant quelques réserves à faire sur cette étanchéité. Par exemple, dans

on attend qu'il parte,

le verbe "attend" impose une forme de subjonctif au second; cela représente une intervention sur le choix de temps possibles pour ce second verbe. De plus, on sait que dans ce cas, le premier verbe a tendance à empêcher le deuxième verbe d'avoir le même sujet que lui. Il n'est pas très commode (bien que ce ne soit pas impossible) d'avoir

- (?) j'attends que je parte
- (?) tu attends que tu partes.

Cette emprise du premier verbe sur le second implique sans doute qu'il y a un degré d'imbrication particulier entre les deux. C'est précisément par rapport à la notion d'étanchéité qu'il est intéressant de calculer différents degrés d'imbrication.

On observe de nombreux cas où un élément, placé linéairement auprès du premier verbe, a une relation syntaxique avec le deuxième; par exemple dans :

où tient-on à ce qu'il aille ?

le "où" placé en tête est à rapporter au verbe "aille", dont il constitue un élément de valence; le premier verbe est en quelque sorte perméable à la relation entre "où" et son verbe constructeur. C'est un cas de subordination où chacun des verbes possède ses valences séparées, mais où la disposition des éléments ne correspond pas directement au jeu des relations syntaxiques. C'est le même cas pour une négation placée linéairement sur le premier verbe, mais portant dans le domaine du second, comme pour :

je ne tiens pas à ce qu'il parte mardi mais jeudi ⁸.

Le contraste "mardi mais jeudi" n'est pas possible en l'absence d'une négation; on n'aurait pas :

* je tiens à ce qu'il parte mardi mais jeudi.

Si le contraste est ici possible, c'est que la négation, placée sur "je ne tiens pas" porte dans le domaine du deuxième verbe : "pas mardi mais jeudi"; "je tiens" est perméable à la négation du deuxième verbe. Ces phénomènes de perméabilité n'empêchent pas qu'il y ait subordination, au sens où nous l'avons définie, mais impliquent un degré d'imbrication particulier.

Le modèle le plus parfait de subordination étanche, sans phénomène de perméabilité, est celui des verbes comme "se demander si". Dans :

je me demande s'il part mardi ⁹,

il est impossible de placer devant le premier verbe un élément appartenant au domaine syntaxique du deuxième :

* où vous demandez-vous s'il part ?

Ce sont les seuls modèles de subordination dans lesquels le deuxième verbe a une modalité interrogative. Ils ne se prêtent pas à d'autre relation que celle de subordination.

1.2. LE TYPE "IL MONTRE CE QU'ON LUI ENVOIE"

Dans des exemples comme

il montre ce qu'on lui envoie

il montre les lettres qu'on lui envoie,

on trouve ce qu'il est convenu d'appeler une "construction relative" : "ce qu'on lui envoie", "les lettres qu'on lui envoie".

- a) Du point de vue de ses relations extérieures, cette construction est un élément du premier verbe; elle est proportionnelle à un pronom :

il montre les lettres qu'on lui envoie / il les montre
 il montre ce qu'on lui envoie / il montre cela.

La deuxième construction est équivalente à un pronom, par rapport à la première; c'est le cas typique de la subordination.

b) Le premier verbe est constructeur du deuxième; il est un verbe de plein statut; il prend indépendamment du deuxième des compléments de réaction :

il montre facilement ce qu'on lui envoie,

des modalités :

il ne montre pas ce qu'on lui envoie,

et il est libre de ses temps et modes :

montrons ce qu'on nous envoie.

c) Pour les autres relations : du point de vue de son organisation intérieure, la deuxième construction offre une particularité : la valence du verbe est disposée d'une façon caractéristique, avec un élément en tête, suivi de "que" (ou "qui, à qui"). Cet élément, dans les subordonnées que nous étudions, est proportionnel à un pronom de type "celui, celle" :

il montre *celles* qu'on lui envoie.

Il s'agit en ce cas d'un pronom non autonome; on n'a pas, avec un fonctionnement autonome de "celles" :

* il montre celles;

ces formes sont toujours solidaires d'un autre élément, ici que + verbe, ailleurs *-ci* (celles-ci), ou de + N (celles de N). Si l'élément de tête est proportionnel à un pronom de type "celui-ci" :

il montre les lettres en question, qu'on lui a envoyées

c'est une autre construction, qui ne sera pas étudiée ici ¹⁰.

La forme à solidarité, "celles", n'est pas possible, par exemple dans :

elle a une soeur qui ne va pas bien,
 qui n'a pas d'équivalence avec :
 elle a celle qui ne va pas bien.
 Nous sommes ici dans une structure différente, qui sera étudiée plus
 loin.

Nous dirons que le modèle de subordination est celui où l'on
 peut avoir l'équivalence avec la forme de type "celle"; dans le dernier
 exemple, "elle a sa soeur qui ne va pas bien", il s'agit d'autre chose
 que la subordination ¹¹.

1.3. LA CONSTRUCTION A PIVOT, DE TYPE "ELLE M'ORDONNE DE M'ÉVANOUIR"

Dans la subordination à pivot, les deux verbes ont un élé-
 ment de valence en commun, le pivot. Par exemple dans :

elle m'ordonne de m'évanouir

le premier "me" représente deux valences :

1) c'est le sujet du deuxième verbe (il est question que *je* m'évanouis-
 se). Ce n'est certes pas un sujet morphologiquement marqué comme tel ;
 il n'est pas en relation avec un verbe conjugué en temps, et il ne ma-
 nifeste pas d'accord. Mais il suit la combinatoire normale qu'exige
 ce verbe de son sujet. Ainsi on ne pourrait pas avoir :

* elle m'ordonne de s'évanouir

parce que "évanouir" exige une congruence entre le clitique de forme
 "se" et son sujet ¹²; et c'est précisément l'élément placé à l'endroit
 où est "m'" qui doit être le sujet.

2) Le "m'" est par ailleurs le complément du premier verbe "ordonner"
 (complément du type "me / lui").

On a donc un élément qui joue le rôle d'une valence pour
 chacun des deux verbes; il cumule deux valences. Il s'agit d'une su-

bordination non étanche, où les deux verbes partagent un même élément de construction.

Le pivot correspond toujours au sujet du deuxième verbe; il peut, selon les constructions, correspondre à diverses valeurs du premier :

◦ complément de type "me / lui" :

elle *lui* ordonne de *courir*

◦ complément de type "me / le" :

elle *le* convainc de *courir*,

◦ sujet

il lui promet de *courir*.

a) Mis à part cet élément commun avec le premier verbe, le deuxième verbe est à interpréter comme subordonné au premier : il est équivalent à un pronom :

elle *le* lui ordonne, de *m'en parler*;

il y a une proportionalité entre *de m'en parler* et *le*.

b) Le premier verbe est un verbe constructeur avec ses réactions et ses modalités propres; il est libre de ses temps et de ses modes :

montrons-lui les lettres qu'on nous envoie
ordonnons-lui de m'en parler.

c) Pour les autres relations : du point de vue de son organisation intérieure, le deuxième verbe a des contraintes. Il n'a pas de temps. Dans "elle lui ordonne de partir", on ne peut indiquer aucun temps pour "partir". Il s'agit d'une disposition particulière du verbe non tensé.

Les effets de sens résultant de la subordination à pivot sont différents de ceux qui résultent d'une subordination en que + verbe, comme :

elle ordonne qu'il parte.

Il nous paraît peu intéressant de chercher à confondre les deux. On ne les utilisera pas indifféremment. Par exemple, on distingue assez aisément la subordination en que + verbe et la subordination à pivot dans :

j'ai souhaité qu'elle se casse le nez dans l'escalier

et

je lui ai souhaité de se casser le nez dans l'escalier.

Avec "je lui ai souhaité", on indique un type de relation avec "lui", qui est absente dans l'autre cas. Les deux ne sont pas équivalents.

La subordination à pivot entraîne une fusion partielle entre les constructions des deux verbes, par l'intermédiaire du pivot. Cela explique que les phénomènes de perméabilité y soient très faciles; on trouve aisément des éléments du deuxième verbe placés linéairement auprès du premier :

on ne lui ordonne pas de partir mardi mais jeudi que lui ordonne-t-on de faire,

aussi bien que :

on lui ordonne de ne pas partir jeudi mais mardi ¹³.

1.4. LES VERBES D'EQUIVALENCE

Certains verbes ont la particularité de pouvoir construire dans leur valence complément n'importe quelle catégorie grammaticale, et même des éléments comme des interjections ou des onomatopées, qu'on s'accorde à classer "hors-catégories". C'est entre autres le propre des verbes dits "de métalangue" comme :

vouloir dire, équivaloir, impliquer, signifier, revenir à, ressembler à ...

On a par exemple :

	une chanson
	chanson
	qu'il vient
ça veut dire	venez
	venir
	joli
	bof ! brr !

La proportionnalité s'établit toujours avec un pronom de forme "ça" :

ça veut dire ça.

Ces verbes ne construisent pas leurs compléments à la façon des autres verbes, dans la mesure où ils ne leur imposent aucune forme. Sémantiquement, ces verbes posent une équivalence entre le sujet et le complément, quel qu'il soit, proportionnel à "ça".

Les verbes déclaratifs (ou "de discours direct") ont ce même fonctionnement, par exemple le verbe "dire" ¹⁴ :

	chanson
	une chanson
	qu'il vient
il dit	venez
	joli
	bof ! brr !

Il en va de même pour le verbe "faire" dans ses emplois de "discours direct" :

il me fait : "je viens", je lui fais : "attends".

Cependant, le verbe "faire" ne semble accepter aucune proportionnalité avec "ça", du genre : "il me fait ça : venez". On devrait lui donner un statut encore plus particulier.

Un cas particulier est celui du verbe "c'est". Non seulement il peut introduire n'importe quelle catégorie grammaticale, à la façon des verbes de métalangue ou de discours direct, mais il peut introduire des éléments dont on voit mal la proportionnalité, parce qu'il les ont toutes; ainsi les divers "compléments" de "c'est" :

c'est une maison — c'est à cet homme —
c'est pour cette raison — c'est de cet auteur,

sont proportionnels à des éléments comme :

ça, à lui, pour ça, de lui.

sans qu'on puisse voir de limites aux formes de pronoms, ou au type de prépositions qu'on pourra y trouver. Ce serait l'exemple type du verbe à poly-valences. On verra que cela le rend apte à avoir des fonctionnements subdits très importants.

Parmi ses nombreuses possibilités de construction, "c'est" peut construire un verbe subordonné :

c'est qu'il vient
c'est quand on part
c'est pour qu'il vienne.

Le deuxième verbe est proportionnel à un pronom :

c'est ça.

Le premier verbe peut prendre, indépendamment du second, des rections, des modalités ou diverses formes temporelles :

c'est sans doute qu'il vient.

Ces deux critères suffisent à attester qu'il y a subordination.

2. LES PSEUDO-SUBORDONNEES ET LES EFFETS DE SUBDUCTION

En nous référant aux quatre types de subordonnées présentés ici, nous verrons que l'on peut avoir, sous les mêmes apparences, des séquences de verbes où :

- le verbe qui a l'air de construire le suivant n'est en fait pas constructeur,
- le verbe qui a l'air d'être subordonné est en fait le verbe constructeur.

Nous évaluerons ce changement de statut en utilisant un petit nombre de critères :

- la proportionnalité entre une construction verbale et un pronom (pour voir si le second verbe est subordonné),
- la capacité qu'a le premier verbe de s'adjoindre librement des éléments de rection, et de choisir librement la gamme des temps, modes et aspects.

L'affaiblissement systématique du sens du premier verbe est lié à l'affaiblissement de ses propriétés, et à la perte de proportionnalité.

2.1. APPARENTES SUBORDONNÉES DU TYPE :
"JE TROUVE QUE C'EST CONFORTABLE"

Pour un verbe comme "croire", nous distinguerons deux fonctionnements, représentés dans ces deux exemples :

- A. Ces gens croient que la terre est plate
- B. Je crois qu'il pleut.

Les exemples sont presque toujours ambigus; pour les interpréter, je m'appuierai ici sur le sens le plus probable qu'ils peuvent avoir, avec le lexique dont ils sont pourvus.

Selon l'interprétation la plus probable, l'exemple A donne au verbe "croire" le sens de "accorder sa croyance"; dans cette interprétation, la suite "que + deuxième construction verbale" est proportionnelle à un pronom :

ces gens croient que la terre est plate /
ces gens le croient.

Le deuxième verbe est donc subordonné au premier. Le verbe "croire" peut s'adjoindre des compléments de rection, sans changer cette proportionnalité :

ils croient bêtement que la terre est plate /
ils le croient bêtement.

Le verbe "croire" est libre de ses temps, modes et aspects; en particulier, il peut se mettre à l'impératif :

croyons que la terre est plate, et tout ira bien.
croyez que la terre est plate si vous voulez.

Selon l'interprétation la plus probable, l'exemple B donne au verbe "croire" le sens de "il me semble bien"; dans cette interprétation, la proportionnalité avec un pronom n'est pas très satisfaisante :

je crois qu'il pleut / (!) je le crois.

Le verbe "croire" ne prend pas de complément de rection; si l'on ajoute un élément comme "sans peine",

je crois sans peine qu'il pleut,

cette simple adjonction nous renvoie au sens de "croyance", et écarte de ce fait le sens de "il me semble". Avec cette interprétation, il est difficile de mettre "croire" à l'impératif :

(!) croyons qu'il pleut.

Je dirai que dans l'emploi B, le verbe "croire" ne subordonne pas vraiment le second verbe : il ne l'inclut pas dans sa valence; il a des possibilités restreintes de construction, et même sa conjugaison semble avoir des contraintes. Corrélativement, le sens de "croire" est infléchi; dans le passage du sens de "croyance" au sens appréciatif de "il me semble", je verrais volontiers un effet de subduction du sens. Il ne s'agit plus d'un verbe constructeur, mais d'un verbe qui intervient sur le second verbe à la façon d'une modalité. On retrouve le même genre de relation dans des dispositions qui n'ont rien d'analogue à une subordination, comme dans :

il pleut, je crois
il pleut, à ce que je crois.

Il serait beaucoup plus difficile d'avoir, avec le sens de A :

la terre est plate, ils croient ¹⁵.

Dans "je crois qu'il pleut", non équivalent à "je le crois", je dirai que le verbe constructeur majeur est le verbe "il pleut". "Je crois" conserve une partie de ses propriétés de construction : son sujet, et

une partie de ses temps et modes. Mais il est dépourvu de certaines propriétés de construction, et il intervient comme un support de modalité (ici modalité appréciative) pour le deuxième verbe.

O. Ducrot ¹⁵ avait donné, pour le verbe "trouver", une belle analyse sémantique, dont les conclusions allaient dans le sens de ce double fonctionnement : verbe constructeur ou verbe de modalité. Il insistait sur l'idée que l'on devait poser deux fonctionnements de verbes différents, et ne pas penser qu'il s'agissait seulement d'un effet indiqué par "le contexte" :

«La langue française distingue, à un niveau antérieur à la mise en discours, deux unités : "trouver" 1 et "trouver" 2».

J'utiliserai les arguments de O. Ducrot, en y adjoignant les critères que j'ai mentionnés pour reconnaître la subordination.

Lorsque le verbe "croire" est constructeur, le verbe subordonné qu'il construit est proportionnel à un pronom :

il a trouvé que la terre était ronde /
il l'a trouvé / il a trouvé ça.

Dans cet emploi, "trouver" s'adjoit des compléments de rectification :

il a trouvé sans peine que la terre était ronde /
il a trouvé ça sans peine.

Le verbe "trouver" est ici libre de ses temps, modes et aspects; on peut avoir, à l'impératif :

trouvez-le.

On dira que le verbe "trouver" n'est pas constructeur, dans des exemples comme :

je trouve que cette voiture est confortable,

où l'on a une mauvaise proportionnalité avec un pronom :

(!) je le trouve, (!) je trouve cela.

Dans cet emploi, O. Ducrot signale qu'on peut difficilement mettre "sans peine" :

je trouve sans peine que cette voiture est confortable.

On a, dans ce type d'exemples, un facteur évaluatif, qui se manifeste en deux endroits : dans le sens même que prend le verbe "trouver", et dans la construction verbale qui suit. "Trouver" est ici paraphrassable par "avoir le sentiment que" (et pas du tout par "faire une trouvaille"). O. Ducrot montre dans le détail comment il faut également la présence d'un élément évaluatif dans la deuxième construction verbale. L'interprétation est beaucoup plus aisée lorsque cette construction comporte un élément comme "être joli", comme dans :

je trouve qu'elle est jolie,

que lorsqu'elle comporte "être à Paris", qui n'est pas évaluatif :

(?) je trouve qu'elle est à Paris.

Il suffirait de rajouter un élément comme "souvent", ou "depuis longtemps" pour que cela redevienne très bon :

je trouve qu'elle est souvent à Paris.

O. Ducrot cite des exemples très convaincants où il oppose "peu", qui a une valeur évaluative, à "un peu", qui n'en a pas :

je trouve qu'elle mange peu

est bien meilleur que

je trouve qu'elle mange un peu ¹⁷.

Si l'élément évaluatif est placé dans le lexique du sujet du verbe, certaines conditions supplémentaires sont requises :

je trouve que des vandales sont venus

n'est pas très satisfaisant, alors qu'il y a bien un élément évaluatif dans "des vandales"; l'énoncé devient meilleur lorsqu'on place le sujet dans un dispositif qui l'isole du reste de sa construction :

je trouve que ce sont des vandales qui sont venus

je trouve que ce sont des vandales ceux qui sont venus.

Le sujet semble donc réclamer un statut privilégié pour cet élément évaluatif; on peut vérifier que ce ne serait pas le cas pour un complément qui utiliserait le même lexique, comme dans :

Je trouve qu'elle reçoit des vandales,

qui est un énoncé satisfaisant. On vérifie également qu'il ne suffit pas de donner un statut privilégié au sujet, mais qu'il y faut un élément évaluatif;

Je trouve que c'est Pierre qui est venu

ne permet pas de conserver l'interprétation identique pour "trouver".

Dans cet emploi où il n'est pas constructeur, le verbe "trouver" montre une subduction de sens intéressante : entre le sens de "faire une trouvaille" et le sens de "avoir l'impression", on n'a pas vraiment changé le sens, mais on l'a rendu plus abstrait. "Trouver" est ici proche du sens qu'il aurait dans un emploi comme

Je l'ai trouvé confortable,

où il n'y a pas de second verbe. Réfléchissant sur cet infléchissement du sens, Littré se demandait si l'on pouvait accepter un exemple comme :

Je suis allé chez mon ami et je l'ai trouvé sorti.

Il semblait hésiter devant l'apparente contradiction entre le sens plein de "trouver" et l'idée d'absence qu'il y a dans "sorti". En fait, il me semble qu'il n'y a pas de contradiction entre l'idée d'absence et le sens subduit de "trouver".

Un exemple tiré des enregistrements de français parlé nous propose deux emplois successifs de "trouver", avec chacune des deux valeurs. Il s'agit d'une personne qui commente une anthologie de poésie et qui dit :

Je trouve que vous avez bien trouvé les
poèmes

(L2 14-16)

Le premier a le sens subduit, "j'ai le sentiment"; le deuxième a le sens plein de "faire une trouvaille", "trouver après avoir cherché".

La seule proportionalité qu'on puisse trouver, c'est avec des pronoms interrogatifs :

qu'est-ce qu'elle a / elle a son père qui va mal.

On ne peut donc pas dire que le deuxième verbe soit subordonné au premier.

b) Le premier verbe, "avoir", est en partie dépourvu de ses possibilités de construction. Il ne peut pas s'adjoindre facilement des compléments de réaction comme "sans peine", ou "avec difficulté" :

(?) elle a sans peine sa voiture qui va mal

(?) elle a eu avec difficulté son père qui était à l'hôpital

Cette adjonction est tout à fait possible quand "avoir" est un verbe constructeur :

elle a eu sans peine la machine qui fait la reliure

elle l'a eue sans peine.

Le verbe "avoir" n'est pas libre de ses temps, modalités et aspects; en particulier, on ne peut pas le mettre à l'impératif; à partir de :

elle a son frère qui va mieux,

on a difficilement :

ayez votre frère qui va mieux ¹⁸,

alors qu'on pourrait facilement avoir, pour "avoir" employé comme verbe constructeur :

ayez la machine qui fait la reliure.

Ces lacunes montrent que le verbe "avoir" n'est pas un verbe constructeur.

c) Pour les autres relations : dans la construction du deuxième verbe, on observe un phénomène particulier, qui a déjà été mentionné; le nom placé devant "que" n'est pas proportionnel à une forme comme "ce-lui". On ne peut pas poser comme équivalents :

et : elle a un parent qui est à l'hôpital
elle a celui qui est à l'hôpital;

on pourrait avoir une équivalence avec une forme de pronom autonome, comme "celui-ci" :

elle a celui-ci qui est à l'hôpital.

Cela indique que la construction verbale doit être constituée de deux parties distinctes : "celui-ci" et "qui est à l'hôpital". La construction du deuxième verbe doit en quelque sorte être saisie "en deux morceaux" :

celui-ci qui va mal
↑—————↑

Aucun de ces deux morceaux n'est directement un élément de valence du premier verbe; on ne peut pas avoir :

elle l'a qui va mal,

qui permettrait de représenter l'un des deux morceaux, "celui-ci", sous forme de pronom auprès du premier verbe. Il semble que le verbe "avoir" porte sur la relation entre ces deux morceaux, et non sur l'un d'entre eux ou sur l'ensemble. C'est ici, à nouveau, une sorte d'incidence à une incidence.

Le verbe "avoir" a, dans ces emplois, un sens nettement subduit; on le voit au fait qu'il n'y a pas de contradiction entre l'emploi de "avoir" subduit et l'emploi de "ne pas avoir", au sens de possession; un exemple du corpus de français parlé nous en donne un exemple :

moi j'ai encore un formulaire que j'ai pas (C 82);

de même dans un exemple comme :

moi j'ai pas mon père qui fait les poubelles (C 80)

(le locuteur "a" son père).

Avec cette valeur subduite, le verbe "avoir" peut être paraphrasé par "être affecté de ...". On pourrait gloser

par : elle a son père qui fait les poubelles
elle est affectée d'un père qui fait les poubelles.

Je dirai que, dans ces emplois, le verbe "avoir" n'est pas un verbe constructeur; le verbe qui le suit ne lui est pas subordonné. Le verbe "avoir", qui a pris par subduction une valeur de "être affecté de", porte sur la relation entre un élément de la construction verbale qui suit et le reste de la construction. Pour que cette relation puisse être ainsi saisie, il faut qu'elle se prête à la notion de "être affecté de". Les sémantismes que l'on trouve sont presque toujours marqués par une forte évaluation, soit bénéfique :

elle a un fils qui est entré à Polytechnique

soit néfaste :

elle a une jambe qui est tordue.

On pourra difficilement interpréter dans le même cadre un énoncé dans lequel le deuxième verbe ne comporte pas d'élément à forte évaluation, comme :

elle a le jardin qui est grand.

Si l'on donne, sous forme de pronom :

elle a celui-ci qui est grand,

on aura tendance à donner une valeur évaluative ("trop grand" ?) à l'élément lexical qui est présent ¹⁹.

Le verbe "avoir" semble avoir pour effet de rapporter à un sujet une relation évaluative donnée dans le deuxième verbe. Il serait utile de préciser davantage en quoi consiste le type d'évaluation qui est à l'oeuvre ici.

Le verbe "il y a" offre les deux fonctionnements. Dans son emploi de verbe constructeur,

il y a ceci / il y a un livre que je connais

il a une valeur de verbe locatif. Dans l'autre emploi, comme dans :

il y a quelqu'un qui n'est pas là,
 il n'a pas du tout de valeur locative : il ne s'agit pas de constater qu'il "y a quelqu'un", mais de faire une relation entre "quelqu'un" et "n'est pas là". Le verbe "il y a" semble asserter la relation établie dans le domaine du deuxième verbe. Dans un exemple comme :

tu as presque tous les livres mais *il y a*
 quand même des livres qu'*il n'y a pas* dans
 ta bibliothèque (C 81)

on trouve une opposition entre le premier "il y a", qui n'est pas un verbe constructeur, et le deuxième, qui est constructeur, avec une forte valeur locative. On remarque que "il y a" et "il n'y a pas" ne provoquent pas d'effet de contradiction. Ce sont deux valeurs différentes. Il faut noter qu'on ne pourrait pas exprimer, sans le recours au premier "il y a", la relation entre :

et des livres
 il n'y a pas dans ta bibliothèque.

On ne peut pas recourir à :

il n'y a pas des livres (de livres) dans ta bibliothèque.

Le premier "il y a" n'est pas constructeur en lui-même; il intervient pour médiatiser la relation donnée par un autre verbe constructeur.

Le verbe "faire" est spécialisé dans la présentation d'une relation entre un quantifieur et son verbe; par exemple :

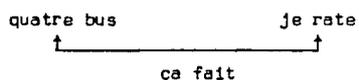
ça fait quatre bus que je rate
 ça fait deux heures que je suis là
 ça fait longtemps qu'il n'est plus là,

ne peuvent pas être ramenés à :

je rate quatre bus
 je suis là deux heures
 il n'est plus là longtemps.

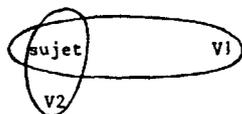
Le verbe "faire" permet de construire cette relation pour le compte du deuxième verbe. Il est en partie dépourvu de sa valeur constructive

habituelle; "ça fait quatre bus que je rate" n'est pas proportionnel à "ça fait ça". On pourrait ici aussi représenter les relations sous la forme d'une relation à une relation :



2.3. SOUS LES APPARENCES D'UNE CONSTRUCTION A PIVOT, UN MODAL

La construction à pivot sur le sujet mérite une attention particulière. Sous la forme apparente d'un pivot,



peuvent se trouver deux relations distinctes. Je prendrai pour exemples d'une part

on va l'attendre,

qui est ambigu, et d'autre part

il va pleuvoir,

qui ne l'est pas ²⁰.

Dans l'interprétation par pivot, "on va l'attendre" comporte le pivot "on", à la fois sujet de "va" et sujet de "attendre". Le verbe "l'attendre" est subordonné au premier, et il a une bonne proportionnalité avec le pronom :

on va l'attendre / on y va.

où allez-vous ? on va l'attendre.

Le verbe "va" est constructeur; il peut s'adjoindre des compléments de rection :

on va volontiers l'attendre.

Il est libre d'utiliser ses temps, aspects et modes :

on va (allait, alla, ira, irait) l'attendre
on est allé (était allé, serait allé) l'attendre.

Dans cet emploi de verbe constructeur, le verbe "aller" a une valeur de verbe de mouvement. Les verbes subordonnés qu'il prend dans sa valence doivent être compatibles avec cette notion de mouvement, et l'on remarque que les verbes nettement statifs, comme "être triste" ou "comprendre l'anglais", forment une mauvaise valence :

(?) on ira être triste
(?) on alla comprendre l'anglais.

Cette restriction se comprend aisément : les verbes subordonnés doivent offrir une bonne proportionnalité avec le pronom "y".

Dans "il va pleuvoir", il n'y a pas de sens de mouvement; le verbe "pleuvoir" n'est pas proportionnel à un pronom; on ne voit aucune équivalence possible entre

il va pleuvoir / il y va.

"Pleuvoir" n'est pas ici un verbe subordonné. Le verbe "va" n'est pas constructeur; il ne peut pas s'adjoindre de complément de réaction :

(?) il va sans peine pleuvoir.

Les temps, aspects et modes de "va" sont très restreints; on ne peut guère employer que le présent et l'imparfait,

il va, allait pleuvoir.

Tous les autres temps sont inadéquats :

* il alla (ira, irait, est allé, sera allé) pleuvoir.

Comme le deuxième verbe n'est pas dans la valence de "va", il peut fort bien être statif; c'est ce que l'on a dans :

on va être triste
on va comprendre l'anglais
il va être tard.

La valeur de "va" n'est pas celle d'un verbe de mouvement; c'est une

imminence. Il semble qu'on passe du sens plein de "se diriger vers" à un sens subduit "approche imminente de". C'est le sens que l'on donnera à la deuxième interprétation de "on va l'attendre", sans idée de mouvement ²¹.

Les propriétés de ces deux verbes "va" peuvent se résumer ainsi :

<i>aller</i>	2e verbe		libre variation en temps
	non statif	statif	
"mouvement"	+	-	+
"imminence"	+	+	-

Dans son emploi de verbe non constructeur, où il a le sens d'imminence, le verbe "aller" est dépourvu de toute valence. L'apparent sujet qu'il a dans :

il va pleuvoir
on va être triste

est en fait à rapporter au deuxième verbe et n'est nullement sélectionné par "aller" lui-même. Le verbe "aller", dépourvu de tout élément de construction, et de la plupart de ses temps, intervient comme un modal, exprimant l'imminence pour le compte du deuxième verbe. Ce qui est conjugué dans "il va pleuvoir", ce n'est pas le verbe "pleuvoir", mais l'imminence de ce verbe. De même, c'est la relation "on ... être triste" qui s'annonce comme imminente dans "on va être triste".

Le second verbe est le verbe constructeur; il est à l'infinitif, mais il n'est pas plus subordonné que ne l'est le participe verbal dans "on a attendu" ²².

Comme exemples de verbes qui ont les deux fonctionnements²³,
verbe constructeur et verbe modal, on peut citer :

devoir²⁴ - menacer - se mettre à - pouvoir.

Ils montrent une subduction de sens sensible entre leur emploi comme
verbe à pivot et leur emploi comme modal. C'est ainsi qu'on pourrait
expliquer la différence entre "devoir" qui exprime l'obligation et "de-
voir" qui prend le sens de probabilité, comme dans :

elle doit venir.

De nombreux verbes sont spécialisés dans l'emploi modal :

avoir failli - paraître - risquer de - sembler;

ils n'ont pas de fonctionnement comme verbe à pivot. Un verbe comme
"faillir", dans : "il a failli partir", n'est jamais en équivalence
avec "il l'a failli", pas plus que "elle semble dormir" n'est en re-
lation avec "elle le semble"²⁵.

2.4. EMPLOIS PARTICULIERS DES VERBES D'EQUIVALENCE

Le verbe d'équivalence a un emploi non constructeur bien
connu; c'est celui qu'on trouve dans :

c'est lui qui vient
c'est à lui que je parle
c'est de lui que je me souviens
c'est avec ça qu'on le mélange
c'est à cela qu'il ressemble.

Les formes de valence comme :

lui, à lui, de lui, avec ça, à cela,

sont déterminées par le deuxième verbe. En aucune façon on ne pourrait
dire que ce sont des valences de "c'est".

La construction du deuxième verbe "à lui que je parle", "de
lui que je me souviens" n'offre aucune proportionalité avec quelque
pronom que ce soit, par rapport au premier verbe.

"C'est" n'est pas un verbe constructeur. Son apparent sujet, "c'" n'est pas un sujet de "être". Dans ces emplois, il ne peut pas commuter avec "cela" ou "ceci" :

- (!) ceci est à lui que je parle
- (!) cela est avec ça qu'on le mélange
- (!) cela est à cela qu'il ressemble;

cette commutation est possible lorsque "c'est" est un verbe constructeur :

c'est à lui / ceci est à lui / cela est à lui ²⁶.

Dans l'emploi non constructeur, la seule variation possible de "c'" est celle qui permet de passer à "ce", devant une forme verbale à initiale consonantique :

c'est à lui que je parle / ce sera à lui que je parlerai.

Dans le langage de conversation, on trouvera "ça" :

ça sera à lui que je parlerai,

mais jamais "cela" :

- * cela sera à lui que je parlerai.

Il ne s'agit pas de paradigme de sujets possibles, mais d'une variation "c'"/"ce" purement phonique. Le verbe "c'est" n'a donc ici aucune valence, ni sujet ni complément. On remarque aussi que ses variations de temps, aspects et modes sont très limitées; l'aspect accompli est difficile :

- (?) ç'a a été à lui que j'ai parlé;

les temps sont réglés d'une façon particulière par les temps du deuxième verbe.

Dans cet emploi non constructeur "c'est" sert à asserter une relation de la deuxième construction verbale, par exemple :

à lui ... qu'on pense.

Il permet de faire porter une modalité sur un seul terme de la construction :

ce n'est pas à lui qu'on pense.

"C'est" est donc le support des modalités portant sur un terme particulier de la construction qui suit.

"C'est" est parfois un médiateur indispensable à la réalisation du deuxième verbe; par exemple lorsque ce verbe comporte dans sa construction un élément de rection au superlatif, on ne peut pas construire directement :

* on pense à lui le plus.

On doit disposer le terme concerné par le superlatif comme un terme privilégié :

à lui ... on pense le plus;

pour asserter cette relation, on prend le verbe "c'est", qui a pour effet de le disposer convenablement :

c'est à lui qu'on pense le plus.

Nous parlerons de "verbe de dispositif" pour désigner ce fonctionnement de "c'est".

Dans cet emploi non constructeur, "c'est" a une valeur sémantique très affaiblie, qui semble pouvoir se ramener à l'expression d'une assertion.

Dans les textes, il arrive que l'on ait du mal à distinguer le verbe constructeur et le verbe de dispositif. Un énoncé comme

c'est le chocolat que je voulais

a les deux interprétations. Dans l'une, "c'est" est constructeur; on peut avoir :

ceci est le chocolat que je voulais
celui-ci est le chocolat que je voulais;

la proportionnalité entre "c'est le chocolat que je voulais" et "c'est cela" est bonne. Le verbe "c'est" peut varier librement en temps et aspects :

cela a été le chocolat que je voulais.

Il y a un sens d'équivalence entre "c'", "cela" et le reste de la construction verbale.

La deuxième partie est constituée par : "le chocolat-que-je-voulais"; dans celle-ci, l'élément "le chocolat" est proportionnel à un pronom solidaire comme "celui" :

c'est celui que je voulais.

La deuxième partie forme un tout; l'élément de tête "celui" n'en est pas dissociable du verbe.

Pour l'autre interprétation, il s'agit de "c'est" employé comme verbe de dispositif. La construction verbale est :

le chocolat ... je voulais.

Le terme "le chocolat" est séparé du reste de sa construction, et disposé par "c'est ... que"; ce terme est proportionnel à un pronom autonome, du type "celui-ci" :

celui-ci ... je voulais
c'est celui-ci que ... je voulais.

La construction verbale est donc présentée en deux morceaux. L'effet de sens produit est net : avec le verbe de dispositif, on peut faire contraster le terme privilégié de la construction avec un autre élément :

c'est celui-ci que je voulais, pas celui-là
c'est le chocolat que je voulais, pas le sucre.

Le verbe de dispositif "c'est" permet de saisir une construction verbale dans laquelle on a isolé un terme (ce qui permet de le faire contraster) :

le chocolat		j'aime
↑	└──────────┘	↑
c'est		

On pourrait penser que l'intonation aide à discriminer les deux inter-

prétations. Mais pour les enregistrements de français spontané, il faudrait que nous disposions d'indications pertinentes. Il nous manque une étude approfondie de ce domaine. Il y a peut-être des critères intonatifs qui viendraient corroborer ces propositions d'analyse syntaxique.

On doit signaler un autre exemple de verbe de dispositif, c'est celui de "il n'y a ... que ..." :

il n'y a que lui que je vois
 il n'y a qu'à lui que je parle
 il n'y a que chez lui que j'habite.

Le verbe "il y a" peut disposer différentes valences du verbe suivant, précédées ou pas de préposition; ce n'est pas possible avec "il y a", sans restriction "ne ... que ...".

* il y a chez lui que j'habite.

L'ensemble "il y a" et restriction forme un verbe de dispositif qui sert à disposer, sur le mode restrictif, un terme de la construction du verbe suivant.

3. RECAPITULATION

3.1.

Ce parcours à travers quelques modèles de subordination et de non-subordination nous permet de dégager certains points :

3.1.1.

On doit distinguer d'une part des phénomènes de subordination où les deux verbes ont un statut de constructeur; la deuxième construction verbale est une partie de la valence de la première, au même titre qu'un pronom. D'autre part, on doit reconnaître, sous les apparences d'une subordination, les relations syntaxiques où le premier

verbe modalise la construction du deuxième verbe. Lorsque le premier verbe intervient comme modalisateur, il perd à la fois une partie (ou la totalité) de ses propriétés de construction, et une partie de son sens "plein".

3.1.2.

Dans une séquence de deux verbes, ce n'est pas nécessairement le premier, porteur des marques de conjugaison, qui est le verbe constructeur; il arrive que ce soit le second, et éventuellement que ce soit un verbe à l'infinitif.

3.2. EXEMPLES DE CORPUS

• *penser que*

*c'est pour ça Marc euh que tu pense que vous
étiez moins touchés* (Lorg 1)

"C'est" est sans doute un verbe de dispositif, qui présente l'élément "pour ça", pour le compte d'un des deux verbes suivants. "Tu penses" présente une ambiguïté :

- si c'est un verbe constructeur, il y a une proportionalité entre
 - tu penses que vous étiez moins touchés
 - et tu le penses.

En ce cas, "pour ça" est construit par "tu penses", et l'interprétation est : c'est la raison qui te fait penser que vous étiez moins touchés.

- si "tu penses" n'est pas un verbe constructeur, c'est un verbe qui modalise la relation suivante; en ce cas, "pour ça" n'est pas construit par "tu penses", mais par "vous étiez moins touchés"; il faut comprendre : c'est la raison pour laquelle vous étiez moins touchés. Il n'y a pas de proportionalité entre "tu penses que vous étiez moins touchés" et "tu le penses". "Tu penses" intervient comme un

élément adverbial : "d'après ce que tu penses".

Je ne peux pas choisir entre les deux interprétations.

- *dire que*

je vous l'ai dit ça qu'on peut mettre dans
un scourtin jusqu'à 10 kilos (Brunet C, 11-4)

Il est évident que le verbe "dire" est constructeur : la proportionnalité entre "on peut mettre dans un scourtin" et les pronoms "le", "ça", est donnée dans l'énoncé. Il s'agit du sens de "prononcer des paroles", "déclarer".

je dirais que je trouve aucune circonstance
atténuante à Knobelpiess pour ses hold up (Lorg 1.47.6)

Si le verbe "dirais" est constructeur, il a le sens de "déclarer"; on a une proportionnalité entre "je dirais que je trouve ..." et "je le dirais". Cette interprétation me paraît peu plausible; il n'est sans doute pas question de prendre la parole pour déclarer qu'on ne trouve pas de circonstance atténuante. Le verbe "je dirais" est plus vraisemblablement un verbe à valeur modale, qui modalise la relation suivante, avec le sens de : "pour ma part, je ne trouve aucune circonstance atténuante".

Pour choisir une interprétation, j'ai dû m'appuyer sur les probabilités qui viennent de la situation rapportée (il ne s'agit pas de témoigner devant un tribunal); ce n'est pas un argument grammatical qui en a décidé.

- *croire que*

l'organisme humain se renouvelle tous les jours
tous les jours je crois qu'on est nouveau de
par nos cellules (E 82)

Si "je crois" est constructeur, on doit accepter la proportionnalité entre "je le crois" et "je crois qu'on est nouveau". A ce moment, "tous les jours", placé en tête, peut être régi par "je crois" : il

s'agit alors d'une croyance de tous les jours.

L'autre solution consiste à considérer "je crois que" comme un support de modalité qui porte sur la relation suivante; en ce cas, ce n'est pas le sens de croyance qui se trouve dans "je crois", mais un sens équivalent à "il me semble". "Tous les jours" serait alors régi par le deuxième verbe : "on est nouveau tous les jours".

Cette solution me paraît préférable, à cause de la symétrie qu'elle permet avec l'énoncé précédent : "se renouvelle tous les jours". On rencontre fréquemment cette figure de chiasme :

se renouvelle tous les jours /
tous les jours ... on est nouveau.

• *on doit*

on doit rêver on doit sans arrêt se cogner aux
barreaux (Lorg 1.3.3)

Si l'on considère que "doit" est un verbe constructeur, c'est équivalent à "on le doit", et le sens est celui d'une obligation. En ce cas, "sans arrêt" est construit par "on doit"; il s'agirait d'une obligation incessante de se cogner aux barreaux.

Selon l'autre interprétation, "doit" est un modal, sans aucun rapport avec "on le doit"; le sens est celui d'une probabilité; "sans arrêt" est régi par "se cogner aux barreaux"; l'interprétation est équivalente à : il est probable qu'on se cogne sans arrêt aux barreaux. Il est difficile de choisir entre les deux interprétations.

• *avoir + N + que + verbe*

on est déshumanisé on n'a pas la vie qui bouge
qui va qui vient (Lorg 1.54.10)

On peut considérer "avoir" comme un verbe constructeur; en ce cas, "la vie qui bouge" est équivalent à "celle qui bouge"; l'ensemble est proportionnel à : "on ne l'a pas"; "avoir" a son sens plein de possession;

l'interprétation pourrait être : on est dépossédé de cette vie-là, on en a une autre.

Si l'on prend "avoir" comme un verbe de modalité, il signifie "être affecté de"; la négation porte sans doute sur "la vie qui bouge", de sorte que l'ensemble peut signifier : on est affecté d'une vie immobile. Il est difficile de choisir entre les deux interprétations, qui ne sont pas très distinctes par leur sens.

rentrer en prison à 14 ans vous savez c'est
c'est comme si vous aviez la montagne qui vous
tombait sur la tête (Lorg 1.9.1)

Faire de "avoir" un verbe constructeur serait ici assez absurde; il faudrait accepter l'équivalence : vous aviez la montagne qui .../vous l'aviez; il faudrait accepter aussi qu'on ait affaire au sens de possession, ce qui est peu probable : il ne s'agit pas de posséder une montagne. La bonne solution est sans doute de considérer "avoir" comme un verbe non constructeur, qui signifie "être affecté par"; il ne s'agit pas de "avoir celle qui vous tombait sur la tête", mais plutôt "avoir cela qui vous tombait sur la tête".

• *c'est*

c'était juste le lendemain qu'ils recevaient
leurs cadeaux (GP 1.4.21)

Si l'on prend "c'était" comme un verbe constructeur, on admet l'équivalence avec "c'était quand ?". La séquence qui suit est proportionnelle à "celui qu'ils recevaient leurs cadeaux"; il faut comprendre : le lendemain du jour où ils recevaient leurs cadeaux (cette tournure avec "le lendemain que ...", là où la langue normée dit "le lendemain du jour où ..." est attestée); on identifie une date et cette date est située le lendemain du jour des cadeaux.

Si l'on prend "c'était" comme un verbe de dispositif, la construction verbale est la suivante :

le lendemain ... ils recevaient leurs cadeaux.

L'interprétation est : on identifie le jour où ils recevaient leurs cadeaux, et ce jour est situé le lendemain d'un jour dont il a été question par ailleurs.

Rien, dans l'intonation ni dans les informations fournies par le contexte, ne me permet pour l'instant de choisir entre les deux interprétations.

3.3.

La question de savoir comment hiérarchiser les verbes d'une séquence, sans suivre trop mécaniquement les indications de la morphologie, est une vieille question. On la trouve mentionnée par exemple parmi les problèmes syntaxiques que posent Meillet et Vendryes, dans leur *Traité de grammaire comparée des langues classiques*. Ces auteurs font allusion à plusieurs reprises (cf. § 894), à "la dégradation du sens du verbe principal" et à cette intuition selon laquelle "on pourrait considérer l'idée exprimée par le verbe principal comme une modalité particulière de celle exprimée par le participe" (§ 893). Il serait intéressant de récapituler les bons exemples et les arguments qui ont servi, dans différents domaines, à poser cette question.

S'agissant du français parlé, cette question nous amène à poser comme ambigus un nombre d'énoncés beaucoup plus grand qu'il n'est de tradition de le faire pour le français dit standard. Par exemple un énoncé comme

elle a sa voiture qui est chez le mécanicien
est susceptible de deux interprétations opposées. On peut comprendre que la personne a cette voiture (qui est chez le mécanicien) à sa disposition; c'est ce qui se produit si l'on prend le verbe "avoir" dans son sens plein, en tant que verbe constructeur. Mais on peut aussi comprendre que cette personne n'a pas cette voiture à sa disposition : on

dit, en parlant d'elle, et en parlant d'une voiture qui la concerne, que cette voiture est chez le mécanicien (sans doute en réparation). Je ne sais pas si les francophones qui ont appris le français hors de France ont cette deuxième interprétation, qui ne fait pas partie de l'inventaire de la langue française standard.

Il est de fait que l'on n'utilise guère que le verbe "avoir", dans cette construction et avec cette interprétation, dans les productions écrites. Elle est censurée, sans même avoir été mentionnée comme fautive. Faut-il voir là un simple effet du conservatisme français en matière de langage ? Ou faut-il y voir une raison plus importante ? On pourrait se demander si l'emploi du verbe "avoir" comme non constructeur n'a pas été systématiquement évité afin d'écartier une équivoque possible.

R.L. Wagner ²⁷ remarquait que, pendant toute une époque de l'ancien français, on a pu avoir des énoncés indifféremment présentés comme :

ou comme : j'ai de l'argent déposé
 j'ai déposé de l'argent

sans qu'on puisse bien démêler les cas où la différence dans l'ordre des mots était utilisée pour désambiguïser les relations. Il semble que l'on ait toléré pendant longtemps, durant toute la période où le français a vécu hors codification, qu'une même mise en ordre puisse correspondre à deux interprétations différentes ²⁸.

Dans l'histoire de la normalisation du français, la chasse à l'équivoque a été un objectif conscient et déclaré. Il serait utile de savoir si les "fausses subordinations" dont nous avons parlé ont fait partie des tournures évincées.

Claire BLANCHE-BENVENISTE

★

NOTES

- ¹ Les analyses que je présente ici sont fondées sur un travail mené en commun, depuis plusieurs années, avec Karel VAN DEN EYNDE, et qui a donné lieu à plusieurs publications :
- 1978 : "A quoi se réduit ce qu'on peut appeler passif en français", *Leuvense Bijdragen Tijdschrift vo Germanse Filologie*, Louvain;
 - 1978 : "Syntaxe et mécanismes descriptifs : présentation de l'approche pronominale", *Cahiers de lexicologie*, 1978-III;
 - en cours de publication, et collaboration avec J. STEFANINI et J. DEULOFEU, *Pronom et grammaire : syntaxe des constructions verbales*.
- Les analyses des valences verbales, des modaux, et l'usage des principaux critères d'analyse sont entièrement pris dans ce travail commun.
- ² "Qu'il parte" forme une phrase exclamative, mais les grammaires scolaires sont assez réservées sur l'autonomie de telles "phrases". Elles ont souvent tendance à y voir, par recours au sous-entendu, le raccourci d'une forme plus complète comme "je veux qu'il parte".
- ³ Pour les travaux de G. GUILLAUME, je ferai allusion particulièrement à :
- "Esquisse d'une théorie des auxiliaires et examen des faits connus", *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 1938;
 - "La représentation du temps dans la langue française", *Le Français moderne*, XIX, n° 1 et 2, 1951.
- ⁴ C'est un problème qui retient E. BENVENISTE dans son étude sur les constructions à auxiliaires, cf. : "Être et avoir dans leurs fonctions linguistiques", *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1966, T. I (particulièrement p. 193 et suivantes).
- ⁵ Le participe peut cependant jouer un rôle équivalent à celui d'un verbe de plein statut, dans le "style télégraphique" : "bien reçu nouvelles" implique, comme le fait remarquer J. Stefanini, un rôle constructeur; il est difficile de trouver une présentation adéquate de ces phénomènes dans le cadre de cette analyse actuelle.
- ⁶ Il s'agit ici des compléments de "rection pure". On distingue les compléments les plus liés au verbe (partie de la "valence" régie

par le verbe) et les compléments moins liés au verbe : rection pure (voir sur ce point mon article dans le numéro 3 de *Recherches sur le français parlé*, "La complémentation verbale : valence, rection associée").

- 7 Pour les verbes qui n'acceptent pas l'impératif, il ne sera possible dans aucun des deux cas. "Il doit partir" n'a pas d'équivalent impératif, pas plus que "tu le dois".
- 8 Sur les phénomènes de négation, cf. BENOIT DE CORNULIER, *Le Français moderne*, 1974.
- 9 Il est impossible d'avoir :
je ne me demande pas s'il part mardi mais jeudi;
on doit reprendre l'ensemble :
je ne me demande pas s'il part mardi ou s'il part jeudi
je ne me demande pas s'il part mardi ou s'il reste,
c'est-à-dire qu'on suit le schéma suivant :
je me demande "si phrase" ou "si phrase".
- 10 La distinction entre *celui* et *celui-ci*, comme critère d'analyse servant à déterminer les unités, a été proposée il y a plusieurs années par Karel VAN DEN EYNDE. "Celui-ci" forme une unité à soi seul; la relative qui suit, comme dans :
celui-ci, que vous connaissez
est un ajout. En revanche, "celui" ne forme pas une unité à soi seul. Cette distinction avait été proposée pour distinguer les relatives appositives (proportionnelles, dans leur partie nominale, à "celui-ci"), des autres relatives.
- 11 Il existe un autre type :
ils voient les enfants qui arrivent,
proportionnel à :
ils *les* voient qui arrivent,
qui appartient à un modèle proche de la subordination à pivot, et qui ne sera pas étudié ici.
- 12 Il faudrait, en fait, parler de congruence entre les paradigmes; on n'aurait pas : "je lui ordonne de pleuvoir".
- 13 L'interprétation est parfois délicate, par exemple pour :
quand ne lui ordonne-t-on pas de partir ?.
- 14 Benoit DE CORNULIER a présenté une analyse détaillée de ces verbes de citation, "L'incise, la classe des verbes parenthétiques et le

signe mimique", *Colloque "Syntaxe et Sémantique"*, Montréal 1976, *Cahiers de linguistique de l'Université du Québec*, n° X.

- 15 Avec "croit-il", les deux sens paraissent possibles :
la terre est plate, croit-il.
- 16 O. DUCROT, *Les Mots du discours*, Paris, Minuit, 1980, 57-92.
- 17 Nous interprétons cette différence en la rapportant aux différences de proportionnalité. Dans :
elle mange un peu,
"un peu" est proportionnel à "autant", "combien". "Peu" n'a pas cette proportionnalité.
- 18 On aurait, avec une forme de corrélation :
ayez votre fils qui va mieux et tout s'éclaircira;
nous n'en avons pas d'exemples dans les corpus.
- 19 On parlera ici d'"induction de sens", donné par la syntaxe, et informant le sens.
- 20 M. GROSS a donné une analyse du verbe "aller" qui aboutit à des résultats analogues; cf. *Grammaire transformationnelle : le verbe*, Paris, Larousse.
- 21 DAMOURETTE et PICHON avaient donné une excellente analyse de ces valeurs du verbe dans leur *Essai de grammaire ...*
- 22 Le deuxième verbe n'a pas la totale liberté de ses aspects; on ne trouve pas :
* il cessa d'avoir plu,
mais seulement
il a cessé de pleuvoir.
- 23 G. GOUGENHEIM avait donné une analyse intéressante dans *Etude sur les périphrases verbales de la langue française*, Paris, Nizet, 1971.
- 24 Sur "devoir" et ses emplois, on peut consulter la thèse de H. HUOT.
- 25 J. Stefanini me fait remarquer que "risquer de" est refusé par les puristes, dans son emploi modal. Des usages comme :
il risque de réussir
sont souvent sanctionnés.

- 26 Sur "c'est", on peut consulter l'ouvrage de M.L. MOREAU, *C'est*, Liège, .
- 27 Cf. R.L. WAGNER, *L'ancien français*, Paris, Larousse, 1974, particulièrement p. 31 et pp. 126-127.
- 28 J. Stefanini me signale que dans les vers célèbres :
- Mignonne allons voir si la rose
qui ce matin avait déclose
sa robe de pourpre au soleil [...]
- l'interprétation la plus plausible n'est pas celle qui consiste à prendre "avait déclose" comme une forme de "plus-que-parfait" de "déclorre", mais plutôt comme une construction à complément et "attribut du complément" :
- elle avait / sa robe / déclose /,
au sens de "elle la tenait déclose".

QU'EST-CE QUE C'EST QUE "ÇA" ?

Etude syntaxique de "ça" sujet en français parlé :
la construction "quand P + ça"

La forme *ça*, très fréquente en français parlé est généralement considérée comme une variante familière de *cela*, aux emplois souvent très figés :

"Quant aux deux formes *cela* et *ça*, elles correspondent à deux variantes du code : la première est de la langue écrite, la seconde de la langue parlée".

(Dubois, *Grammaire structurale du français : le Nom*, p. 167)

"Quelle que soit son origine, *ça* s'emploie dans la langue parlée avec des fonctions de *cela*".

(Wagner et Pinchon, *Grammaire du français*, p. 182)

Du point de vue morpho-syntaxique, ces grammaires ne donnent pas de statut propre à *ça*, même si, parfois, c'est la forme *ça* qui est prise comme base de description :

"Il est de nombreux cas où *cela* ne peut normalement rempla-

cer ça terme à terme ... Dans les cas étudiés plus loin, *cela* sera implicitement considéré comme variante écrite, emphatique, ou soutenue de *ça*".

(Porquier, *Emploi de ça en français*, p. 10)

Les seules caractéristiques que l'on donne à *ça* sont d'ordre stylistique ou psycho-sociologique :

"*ça* reste moins «distingué» que *cela*"

(Grevisse, *Le bon usage*, p. 513)

"Chaque fois que le locuteur utilise *ça*, le langage avoue son impuissance et régresse vers la zone de l'infra-linguistique".

(Maillard, *Essai de typologie des substituts diaphoriques*, p. 67)

"Cette analyse préliminaire des usages de *ça* comme clitique sujet personnel fait surgir diverses questions auxquelles une analyse sociolinguistique plus approfondie devrait être en mesure de répondre ... Quels types de contraintes sociales peuvent influencer l'emploi de *ça* comme pronom personnel ?"

(Thibault, "*ça*" c'est personnel, p. 13)

Pour ma part je voudrais montrer que : 1) *ça* a un statut grammatical qui interdit de le considérer comme une variante d'autres morphèmes, dotée de simples significations superficielles, 2) il est révélateur de faits importants pour l'analyse de la construction verbale en français, comme la possibilité d'avoir une "*quand phrase*" sujet :

ça fait mal, *quand il sort le bébé*

(Dab 175)

Pour cela je m'appuierai sur environ 600 occurrences de *ça* sujet relevées dans divers enregistrements de langue parlée, à la fois familière et soutenue ¹.

I. *ça* clitique sujet : principes d'analyse

J'analyserai le fonctionnement de *ça* en tant que sujet cli-

tique du verbe parce que c'est là qu'on peut le mieux dégager ses propriétés spécifiques.

I.1. Relations paradigmatiques

1) *ça* est distinct de *cela* :

- *cela* ne peut figurer dans les emplois clitiques suivants ² :

Pétard *ça* a bardé, je sais pas comment *ça* va se passer (A2)

on n'aurait pas :

- * pétard *cela* a bardé

Mais *ça* reste pas dans Montréal hein, *ça* s'évade tous un peu (MS : 11)

on n'aurait pas :

- * *cela* s'évade tous un peu

ça va, tout *ça* *ça* s'est calmé (A)

on n'aurait pas :

- * tout *ça* *cela* s'est calmé

et je n'ai jamais rencontré non plus des formes comme :

- * *cela* va tout *ça* *ça* s'est calmé
- * un garçon *cela* doit avoir un métier

- *ça* sujet ne peut aller avec deux verbes coordonnés là où *cela* le peut :

Car après tout, *cela multiplie* nos activités et par conséquent euh *est rentable* pour l'économie (TH)

on n'aurait pas :

- * *ça* multiplie nos activités et par conséquent est rentable

2) *ça* est distinct des autres clitiques sujets :

- Il est distinct de *il/elle(s)* parce que ce dernier clitique ne peut figurer dans :

- *ça* berde
- *il* berde

- Il est distinct de la série *je, tu, nous, vous, on* parce que ces clitiques ne peuvent figurer dans :

En quoi *ça* consiste exactement ces stages (A70)

on n'aurait pas :

- * en quoi *je* consiste

on aurait :

en quoi *il* consiste

- Il est distinct des clitiques "singuliers" *je, tu, il* parce que ces clitiques ne peuvent figurer dans :

Les groupes qui se forment sont bien plus graves qu'entrefois, entrefois c'était tout toff, *ça se tenait ensemble*, ils iraient pas faire comme mettons aujourd'hui des vols (M6 : 4)

On n'aurait pas :

- * *je* me tiens ensemble / *tu* te tiens ensemble

on aurait :

on se tient ensemble.

- 3) *ça* est distinct de *il* "impersonnel" : ce n'est pas une simple marque morphologique; *il* "impersonnel" ne pourrait figurer dans :

Ben il y a des petits qui sortent tout minces, quand ils sortent tout minces *ça* vaut mieux (Dab 77)

On n'aurait pas :

- * quand ils sortent tout minces *il* vaut mieux.

Ces quelques exemples montrent que l'emploi de *ça* comme clitique sujet est prédit par la classe verbale : pour les verbes cités, la répartition des clitiques est la suivante :

	ça	il/elle	on	je	il "impers."
- barde	+	-	-	-	-
- consiste	+	+	-	-	-
- se tient ensemble	+	-	+	-	-
- s'évede	+	+	+	+	-
- faut	-	-	-	-	+

Pour mon analyse je m'appuierai donc sur la distinction entre classes verbales. Me référant à l'approche pronominale³, j'examinerai successivement les relations syntagmatiques et les relations dans les formulations autorisées par chaque classe de verbes. Je situerai ainsi le cadre qui me permettra de rendre compte de *ça* + *quand* P.

I.2. Relations syntagmatiques : la forme couplée sujet

- 1) Comme tout clitique, *ça* peut être couplé avec une forme lexicale, située à gauche ou à droite de la construction verbale (c'est là une propriété générale du couplage⁴). On trouve les deux positions dans :

Et *les sparagus*, *ça* gèle *ça*, non *ça* gèle pas.
les sparagus (VI 7)

Ah vous savez dans notre temps *ça* se faisait,
qu'un homme sortait avec la femme d'un autre,
ça se faisait mais c'était plus caché, *que les*
gens aient une maîtresse, *ça* se faisait (M20 : 20)

- 2) Le couplage me permet de distinguer plusieurs valeurs de *ça* sujet :
je dirai que :

- *ça* est /+v/ quand il peut être couplé avec une forme verbale :

lire des bouquins, *ça* t'apporte ce que tu peux
pas avoir par toi-même (Lit)

Mais *de lire un auteur*, *ça* t'amène à te former
un jugement quoi (Lit)

Qu'elle soit morte, *ça* arrive (Dab)

- *ça* est /-v/ quand il peut être couplé avec une forme nominale :

J'ai lu l'article que la *douleur*, *ça* se soigne (C2)

Moi je trouve que *les envahisseurs*, *ça* a jamais existé (Nel)

Un garçon, *ça* doit avoir un métier quand *ça* sort (CES)

ça a des dents, *certaines reptiles* (CJ)

Bien, *six*, *ça* mange plus que quatre personnes (M10 : 877)

Un film qui les remplacerait, *ça* pourrait très bien les arranger (Cot)

Quand *ça* est /+v/ il peut aussi être /-v/. Autrement dit, cette propriété est prédite par la classe verbale et non par le discours : en discours, le verbe accepte un *ça* couplé avec une forme verbale ou un *ça* couplé avec une forme nominale :

Parce que les filles, *ça* les intéresse pas, *de travailler le dimanche* (G)

Enfin moi, *ça* m'intéresse pas du tout, *ce genre de poésie* (Lit)

mais l'inverse n'est pas vrai : quand *ça* est /-v/ il ne peut pas toujours être /+v/ : par exemple, la verbe *avoir* n'accepte pas de *ça* /+v/ : *ça* + *de Inf.* couplés en sujet sont impossibles dans :

- * *ça* doit avoir un métier, *de travailler*

Cela dit, en discours, *ça* peut toujours figurer sans couplage avec une forme lexicale, comme dans :

Oui alors pourquoi *ça* t'intéresse pas (CJ H)

- 3) Le couplage est une propriété caractéristique des clitiques appartenant à la valence du verbe, c'est-à-dire construits par le verbe : un clitique comme *il* "impersonnel" (qui n'est pas construit par le verbe, mais est une simple marque morphologique sujet), ne peut être couplé avec une forme lexicale. Par exemple, dans :

Il faut des fleurs

la forme *des fleurs* n'est pas couplée avec *il*, mais elle pourrait être couplée avec *en*, qui appartient à la valence du verbe, si on avait :

il en faut, des fleurs

Cette propriété est l'une des raisons pour lesquelles je considérerai que dans *ça barde / ça va*, le sujet *ça* appartient à la valence du verbe : en effet, on peut trouver :

ça barde, la campagne électorale
ça va, mon boulot

Le tableau suivant montre comment, en tenant compte de ces relations syntagmatiques de couplage, on doit caractériser la valeur de *ça* sujet selon les classes verbales :

Relations			
	paradigmatiques : appartenance au paradigme de <i>je</i>	syntagmatiques : couplage avec forme : n. verbale verbale	
<i>ça s'évade</i>	+	+	-
<i>ça les intéresse</i>	+	+	+
<i>ça barde</i>	-	+	+

(on précisera plus loin en quoi *ça barde* est /+v/ et pourquoi certaines formes sont ambiguës).

Je dirai que :

- *ça* est /+je, -v/ dans *ça s'évade*
- il est /+je, +v/ dans *ça les intéresse*
- il est /-je, +v/ dans *ça barde*

(la propriété /+v/ impliquant aussi la propriété /-v/).

5) Du point de vue syntaxique, la forme couplée a un statut ambigu : elle pourrait aussi bien être analysée comme un associé à la construction verbale, sur le modèle suivant :

les spargus, je m'en vais
 les spargus, ça gèle

(ici ça ne serait pas couplé avec *les sparagus*).

Il s'agirait alors d'une construction binaire comme dans :
les sparagus, bof

L'analyse de cette ambiguïté a été faite ailleurs⁵. Je la tiendrai pour acquise et je ne considérerai que le cas "forme couplée au clitique sujet".

Remarque : Dans les exemples cités, je fais précéder ou suivre la forme couplée d'une virgule : c'est une simple commodité de lecture, parce que, dans les transcriptions originales, cette virgule n'existe pas (nous n'utilisons pas de signes de ponctuation, qui préjugeraient de l'analyse syntaxique, et, de toutes façons, les pauses de l'oral correspondent rarement aux ponctuations de l'écrit).

1.3. Le groupe des formulations

Les verbes se distinguent entre eux par leur valence, qui doit être identifiée selon la procédure ci-dessus (axe paradigmatique et axe syntagmatique) : on dira par exemple que le verbe *intéresser* a une valence /+je, -v/ qui peut se réaliser en sujet sous la forme *je me, tu te ... : je m'y intéresse*.

Mais les verbes se distinguent également entre eux par le groupe de formulations qu'ils admettent et il faut tenir compte de cette propriété pour caractériser la valence. Voici quelques exemples d'une valence qui se réalise *ça* en sujet :

1) Pour des verbes comme *ça voyage, ça barde*, qui n'ont qu'une formulation, il existe une seule valence qui se réalise en sujet :

- sous la forme *je, tu ... (ou ça)*, pour *voyager*, et en ce cas la forme *ça* est /+je/ :

je voyage
ça voyage

- sous la forme *ça*, pour *barde*, et en ce cas la forme *ça* est /+v/ :
 - *ça* barde (quand on travaille)
 - *je* barde

2) Pour des verbes comme *voir* et *étonner*, il y a le même cas de figure : ces verbes ont une valence /+je/ qui se réalise en sujet :

- sous la forme *je*, *tu* ... pour *voir*, et en ce cas *ça* est /+je/ :

je le vois
ça le voit

- sous la forme *je me*, *tu te* ... pour *étonner*, et en ce cas *ça* est /+je me/ et il a la forme *ça se* :

je m'en étonne
ça s'en étonne

Mais, pour ces deux verbes, il y a également une autre valence qui se réalise en complément dans une formulation et en sujet (*ça se* ou *ça*) dans une autre :

- pour un verbe comme *voir*, il existe une valence qui se réalise *le* en complément et *ça se* en sujet : elle est identifiée à partir du rapprochement des formulations suivantes, qui vaut pour toute une série de verbes :

je le vois
ça se voit
je le mets
ça se met etc.

- pour un verbe comme *étonner*, il existe une valence qui se réalise *en*, en complément et seulement *ça* en sujet : elle est identifiée à partir du rapprochement des formulations suivantes, qui vaut aussi pour toute une série de verbes :

je m'en étonne
*ça m'*étonne
je m'en effraye
*ça m'*effraye etc.

On voit par là qu'une forme comme *ça t'étonne* est ambiguë :

- ou bien elle a un sujet appartenant à la valence qui se réalise uniquement en sujet, et en ce cas *ça* est /+je, -v/ :

je t'étonne
ça t'étonne

- ou bien elle a un sujet appartenant à la valence qui peut également se réaliser *en* dans une autre formulation, et en ce cas *ça* est /±v/ :

tu t'*en* étonnes (de ce truc)
ça t'étonne (ce truc)

- 3) Enfin certains verbes peuvent n'avoir en commun qu'une partie seulement de leurs formulations. Par exemple les verbes *étonner* et *concerner*,

- ont en commun les formulations suivantes :

{ je suis étonné { je suis concerné
 ça m'étonne ça me concerne

- mais ils se distinguent par les formulations suivantes :

{ je m'en étonne { * je m'en concerne
 j'en suis étonné * j'en suis concerné

si bien que, pour *concerner*, on ne pourra pas dire que *ça* de *ça me concerne* appartient à une valence qui se réalise aussi sous la forme *en* (on n'a pas * *je m'en concerne*, ni * *j'en suis concerné*).

Ces quelques exemples montrent comment, au bout du compte, il est nécessaire d'analyser *ça* sujet : pour les verbes ci-dessus *ça* sujet a au moins cinq valeurs différentes :

	paradigme	couplage	rapport avec	
			forme complément	en/Ø
	<i>je</i>	<i>/+v/</i>	<i>le/la</i>	<i>en/Ø</i>
ça voyage	+	-	-	-
ça barde	-	+	-	-
ça me concerne	+	+	-	-
ça se met	+	-	+	-
ça m'étonne	+	+	-	+

(*en/Ø* signifie que, ici, *en* n'appartient pas au paradigme de *le/la*)

I.4. La forme couplée avec *ça* sujet a bien le statut de sujet

Certaines formes lexicales couplées avec *ça* sujet pourraient figurer directement en sujet :

les sparagus ça gèle
les sparagus gèlent

mais d'autres ne le pourraient pas :

la campagne électorale ça barde
* *la campagne électorale barde*

On a montré ailleurs que ce phénomène tient à deux types de faits ⁵ :

- 1) des contraintes générales qui sont imposées par la fonction sujet d'une part, par le couplage avec le clitique d'autre part :
 - en opposition au complément, le sujet sélectionne les catégories morphologiques selon une hiérarchisation prédictible qui lui est propre (les catégories *il* et *le/ce/mon N-il* sont toujours très acceptables en sujet; la catégorie *le N* est une forme sujet "direct" toujours plus acceptable que la catégorie *un N* etc.). La catégorie *quand P*, comme d'autres catégories, n'est pas une forme directement acceptable en sujet,
 - dans le couplage, chaque clitique sélectionne les catégories morphologiques qui lui sont propres (*il* sélectionne *le/ce/mon N*; *je*

sélectionne moi etc.); *quand P* devrait donc appartenir aux catégories qui sont sélectionnées par le clitique sujet *ça*.

- 2) Des contraintes spécifiques à chaque classe verbale : en sujet, le verbe n'accepte que les catégories qui sont compatibles avec sa valence (le verbe *vendre* accepte la catégorie *ça se* en sujet : *ça se vend*; mais le verbe *aimer* ne l'accepte pas : * *ça s'aime*). On dira que *quand P + ça* ne peut figurer en sujet que s'il est compatible avec la valence du verbe (c'est ce que je montrerai ci-après).

On peut ainsi affirmer que toute forme couplée qui respecte ces contraintes a le statut de sujet.

Dans l'analyse qui suit je considérerai donc que *quand P + ça* est une forme couplée sujet possible, tout en sachant bien que, en discours, elle peut être syntaxiquement ambiguë (dans : *ça me plaît quand il pleut, quand il pleut* peut être analysé soit comme forme couplée au sujet *ça*, soit comme "complément circonstanciel" non couplé).

II. La forme *quand P* sujet du verbe

II.1. Hypothèse sur *quand P*

Dans mes données il y a une grande quantité de *quand P* qui apparaissent dans des constructions avec *ça* sujet :

Quand c'est des sujets actuels <i>ça</i> m'intéresse tu vois, quand c'est les hautes discussions philosophiques <i>ça</i> m'énerve	(Lit)
Quand on fait une restriction <i>ça</i> veut dire qu'il y en a moins qui reste	(CJ M)
Quand on ne sait pas lire ni écrire <i>ça</i> empêche pas d'être heureux	(Nel)
C'est le même problème quand tu pouds un tract quoi	(G 6)

L'intuition qu'on a de ces constructions fait qu'on a envie de les interpréter comme des formes couplées avec *ça* : on remplacerait volontiers *quand P* par *le fait que*, *l'éventualité que* ou *de Inf.* :

Le fait de ne pas savoir lire ni écrire ça empêche pas...
De ne pas savoir lire ni écrire ça empêche pas ...

Ce type de *quand P* a déjà été signalé, mais plutôt comme une anomalie de la syntaxe ⁷. Pour ma part je fais l'hypothèse que, ici, *quand P* est sujet avec le même statut que *de Inf.* ou *que P*, c'est-à-dire avec le statut d'un terme de valence qui figure en sujet, l'obligation du couplage avec *ça* étant à rapporter à la micro-grammaire des catégories (cf. I.4 ci-dessus).

Je défendrai mon hypothèse en m'appuyant sur des critères de cohérence, en partant du principe que, puisque, dans certaines constructions, *quand P* peut être dans la valence complément du verbe, il pourrait aussi bien, dans d'autres cas, être dans la valence sujet.

II.2. *Quand P* est analysable comme valence dans "l'interrogation indirecte"

1) Traditionnellement on distingue au moins deux types de *quand P* compléments :

- *Quand P* "complément circonstanciel" : c'est un complément de rec-tion qui, à ce titre, va avec tous les verbes : il n'est donc pas prédit par la classe verbale. Pour identifier nettement ce *quand P* il faut qu'il y ait une bonne équivalence avec le *quand* interrogatif, comme dans :

On mange quand il y a de l'argent (Lab. 2, 2)
 ça m'arrive quand je fais du cholestérol (C2)

où l'équivalence est respectée :

Q. : quand est-ce qu'on mange ?
 R. : quand on a de l'argent

Q. : quand est-ce que ça t'arrive ?
 R. : quand je fais du cholestérol

• *Quand P* dans l'"interrogation indirecte" :

C'est un complément de valence : il est sélectionné par une classe particulière de verbes :

on voit *si il travaille*
 on voit *quand il travaille*

2) Contrairement à la tradition, je considérerai que ce *quand P* de l'"interrogation indirecte" est une valence sujet lorsqu'il apparaît en couplage avec *ça se* : il entre en effet dans le même système de rapprochements de formulations que celui qui a été évoqué plus haut (1.3.2) :

on *le* voit
ça se voit
 on voit *ce truc*
ça se voit, *ce truc*
 on voit *qu'il travaille*
ça se voit, *qu'il travaille*
 on voit *quand il travaille*
ça se voit, *quand il travaille*

Sur la base de ces rapprochements, je pose que, ici, *ça se* + *quand P* est sujet au même titre que *ça se* + *SN* ou *ça se* + *que P*.

Quand P est donc sujet, au moins dans ce type de construction passive.

II.3. *Quand P* complément de *être* et de *aimer* etc.

Quand P n'est pas non plus "complément circonstanciel" dans les deux cas suivants :

1) Dans les constructions suivantes, de type "définition", *quand P* est complément de *être* :

Un baptême eh ben c'est quand on met de l'eau
c'est quand on met du sel (PEF 81)

Une toiture c'est quand c'est un toit où il y
a des tuiles (idem)

Nu c'est quand on est sans habit (idem)

Ce n'est pas un "complément circonstanciel" : on pourra difficilement poser la question : *quand est-ce que c'est un baptême ?*
C'est un complément qui dépend de la classe du verbe : on n'aura pas
* *Un baptême semble quand on met de l'eau.*

Si, dans la même construction, on admet que *un N* est complément de valence de *être*, on admettra que *quand P* l'est aussi :

un baptême c'est *une cérémonie religieuse*
un baptême c'est *quand on met de l'eau*

2) Dans les constructions suivantes :

Quand on fait des réussites moi j'aime bien (Nel E4)

Moi je me rappelle quand la chienne de mon
oncle elle était attachée (idem)

quand P n'est pas non plus "complément circonstanciel" : l'équivalence avec le *quand* interrogatif est mauvaise :

Q. : ? quand est-ce que tu aimes bien ?
R. : ? quand on fait des réussites

Il y a donc plutôt ici un complément de valence du genre "*j'aime bien les réussites*". Chétrit signale d'ailleurs que, pour ces verbes, "il existe une temporelle introduite par *quand* qui remplit la fonction d'une complétive" ⁸.

II.4. *Quand P* solidaire avec un terme de la valence du verbe :

1) Dans la construction suivante :

je te vois venir *avec ton air*

je vois venir construit un complément de valence à deux termes solidaires : le terme *te* et le terme *avec ton air* qui sont soumis à une contrainte d'accord : on aura difficilement :

je te vois venir avec mon/son air

(si on accepte l'énoncé c'est dans un sens tout à fait différent).

Quand P figure dans cette construction :

je te vois venir quand tu dis ne pas le savoir

et il y est soumis au même type de contrainte : le sujet de *quand P* doit s'accorder avec *te* : on n'aura pas :

* *je te vois venir quand il dit ne pas le connaître*

(si on accepte l'énoncé, *quand P* devient "complément circonstanciel").

Il existe donc un *quand P* qui, dans la valence du verbe, est un terme en relation de solidarité avec un autre terme.

2) Ce type de valence à deux termes se retrouve dans d'autres constructions bien connues : *quand P* peut également y figurer :

j'aime le café bien chaud

j'aime le café quand il est bien chaud

Ici aussi, si l'accord n'est pas respecté, *quand P* devient "complément circonstanciel", comme dans :

j'aime le café quand j'ai chaud

L'ensemble des faits examinés en II.2, II.3 et II.4 permet de voir que, dans plusieurs cas, *quand P* est dans la valence du verbe et non "complément circonstanciel" : je considérerai donc comme normal que, pour d'autres cas très fréquents en français parlé, il soit sujet de valence. C'est ce que je vais maintenant examiner en m'appuyant sur l'analyse du verbe *étonner*.

II.5. *Quand P* dans les constructions de *étonner*

II.5.1. La formulation *je m'étonne*

Ici *quand P* apparaît dans le même paradigme que *de Inf.* et *que P* (où il a le même verbe) :

je m'étonne		d'être là	
		qu'il soit là	
		quand il est là	

Puisque *de Inf.* et *que P* sont dans la valence du verbe, on peut supposer que *quand P* l'est aussi.

On retrouve d'ailleurs ce même paradigme dans la valence complément de *aimer* (cf. ci-dessus) :

j'aime		d'être là	
		qu'il soit là	
		quand il est là	

Cependant, les trois formes ont des propriétés différentes, notamment :

- *de Inf.* n'admet pas de verbe "impersonnel" :
 - * je m'étonne de *pleuvoir*
 - * j'aime de *pleuvoir*

- *que P* doit avoir un verbe avec un sujet différent de celui du verbe recteur :
 - * *je m'étonne que je sois là*
 - * *j'aime que je sois là*
 et il accepte un verbe "impersonnel" :
 - je m'étonne qu'il pleuve*
 - j'aime qu'il pleuve*

- *quand P* n'est soumis ni à l'une ni à l'autre de ces deux contraintes :
 - je m'étonne quand il pleut*
 - j'aime quand il pleut*
 - je m'étonne quand je suis là*
 - j'aime quand je suis là*

Dans cette formulation, il existe donc un *quand P* qui :

- 1) est situé dans le même paradigme que *de Inf.* et *que P* qui sont dans la valence du verbe;
- 2) définit une distribution complémentaire entre *de Inf.* et *que P*.

Cela me semble suffisant pour poser que, ici, *quand P* est bien dans la valence du verbe.

II.5.2 La formulation *je t'étonne*

- 1) Dans cette formulation, *de Inf.* et *quand P* sont admis, mais *que P* est exclu :

je t'étonne quand je suis là
je t'étonne d'être là
 * *je t'étonne qu'il soit là*

- 2) Ici, *de Inf.* et *quand P* sont soumis à une contrainte d'accord avec *je* de *je t'étonne* (phénomène qui n'apparaît pas dans la formulation *je me V*) :

je t'étonne de m'évanouir si souvent
je t'étonne de t'évanouir si souvent
je t'étonne de s'évanouir si souvent

je t'étonne quand je suis là
je t'étonne quand tu es là
je t'étonne quand il est là

(si l'on accepte les deux derniers énoncés, c'est avec un statut différent pour *quand P*).

On retrouve là le phénomène de solidarité avec un terme de valence dont il a été question plus haut. Cela permet d'affirmer que, dans cette formulation, *de Inf.* et *quand P* sont bien dans la valence du verbe.

3) Pourquoi *que P* n'est-il pas admis dans cette formulation ?

Je relierai ce phénomène aux propriétés morpho-syntaxiques qui distinguent les trois formes, faisant l'hypothèse que *de Inf.* et *quand P* ont une propriété commune qui les autorise à figurer dans *je t'étonne* :

a) Les marques du temps du verbe :

- *Quand P* régit toujours un verbe à l'indicatif, c'est-à-dire un verbe muni de marques de temps : je dirai qu'il est /+temp./;
- *De Inf.* n'a jamais de marques de temps : je dirai qu'il est /-temp./;
- *Que P* est indifférent aux marques du temps du verbe : celui-ci est muni de marques de temps quand il figure dans une construction qui régit l'indicatif (*je pense qu'il viendra*), et il n'est pas muni de marques de temps quand il figure dans une construction qui régit le subjonctif (*je veux qu'il vienne*) (je me réfère ici à l'analyse de Guillaume). Comme ce n'est pas la conjonction *que* qui régit le mode mais la construction, je dirai que *que* est /± temp./.

b) Le caractère "impersonnel" du verbe :

- *De Inf.* situé dans la valence du verbe ne peut avoir de verbe "impersonnel" (* *j'aime de pleuvoir, je le menace de pleuvoir, je m'étonne de pleuvoir* etc.). Je dirai qu'il est /v + pers./,
- *Que P* et *Quand P* acceptent aussi bien un verbe "impersonnel" qu'un verbe "personnel" : *je m'étonne quand il pleut / qu'il pleuve, je m'étonne quand il parle / qu'il parle* : je dirai qu'ils sont /v ± pers./.

Si on récapitule ces propriétés on a :

	temp.	v + pers.
<i>quand P</i>	+	±
<i>que P</i>	±	±
<i>de Inf.</i>	-	+

On voit que *quand P* et *de Inf.* se caractérisent tous deux par une valeur "positive" : je poserai que c'est cette valeur qui leur permet d'avoir une relation de solidarité avec le sujet du verbe rec-
teur (on pourrait montrer plus précisément que, pour *quand P* la rela-
tion se fait par l'intermédiaire du temps du verbe, et que, pour *de*
Inf. elle se fait par la valeur "agentive" du sujet ⁹).

La formulation *je t'étonne* se caractérise donc par un com-
plément de valence *quand P* ou *de Inf.* qui est en relation de solidari-
té avec son sujet *je*.

II.5.3. La formulation *ça m'étonne* :

Ici les trois formes peuvent figurer avec le clitique *ça* :

ça m'étonne, d'être là
ça m'étonne, quand je suis là / quand il pleut
ça m'étonne, que tu sois là / qu'il pleuve

On peut poser les rapprochements de formulation suivants :

1) Pour les trois formes *quand P*, *que P* et *de Inf.*, on a le rapproche-
ment *je m'étonne / ça m'étonne* :

je m'étonne quand je suis là / quand il pleut
ça m'étonne, quand je suis là / quand il pleut
je m'étonne que tu sois là / qu'il pleuve
ça m'étonne, que tu sois là / qu'il pleuve
je m'étonne d'être là
ça m'étonne, d'être là

Pour le verbe *étonner*, il existe donc une valence qui se
réalise comme suit :

- dans la formulation *je m'étonne*, sous les formes compléments *quand*

P, que *P* ou de *Inf.*,

- dans la formulation *ça m'étonne*, sous les mêmes formes mais en sujet couplées avec *ça*.

2) Le rapprochement *je t'étonne/ça t'étonne* n'est possible que pour *quand P*. En effet :

- a) il n'est pas possible pour *que P* puisque cette forme n'apparaît pas dans *je t'étonne* (* *je t'étonne qu'il soit là*);
- b) il n'est pas possible pour *de Inf.*, parce que *de Inf.* est soumis à deux accords différents dans les deux formulations :

- dans *je t'étonne*, l'accord se fait avec *je*, i.e. avec "l'agent" :
je t'étonne de m'évanouir tout le temps
- dans *ça t'étonne*, l'accord se fait avec *te*, i.e. avec "le destinataire" :
* *ça t'étonne de m'évanouir tout le temps*
ça t'étonne de t'évanouir tout le temps

c) il est possible pour *quand P* parce que, dans la formulation *ça te V*, *quand P* peut garder le même sujet que dans la formulation *je te V* :

je t'étonne quand je suis là
ça t'étonne quand je suis là

On dira simplement que, en opposition à *je te V*, la formulation *ça te V* ne marque pas la solidarité avec "l'agent".

Ainsi, les différentes valeurs de *ça* sujet peuvent être résumées comme suit :

	Pas de rapprochement avec une autre formulation. La valence est /-v/ :		Rapprochement avec une autre formulation. La valence est /+v/ : rapprochement avec :	
	<i>je</i>	<i>je me</i>	<i>je me V</i>	<i>je te V</i>
<i>ça m'étonne (+ comp.)</i>	+	-		
<i>ça s'étonne (+ comp.)</i>	-	+		
<i>ça m'étonne, quand P</i>	-	-	+	+
<i>ça m'étonne, que P</i>	-	-	+	-
<i>ça m'étonne, de Inf.</i>	-	-	+	-

On voit ainsi comment une forme "courte" (sans couplage) comme *ça m'étonne* peut être ambiguë du point de vue syntaxique : elle peut recevoir quatre interprétations (sans compter les formes nominales qui peuvent figurer dans le même paradigme que les formes verbales : cf. ci-après).

II.6. L'opposition *quand P / que P* permet de faire certaines distinctions à l'intérieur des classes verbales

II.6.1. *Etonner, émerveiller, désespérer etc.*

1) Ces verbes ont le rapprochement entre les formulations suivantes :

je t'étonne quand je suis là
ça t'étonne, quand je suis là

J'appellerai ce rapprochement R I.

Ils ont le rapprochement entre ces autres formulations :

je m'étonne quand je suis là / quand il pleut
ça m'étonne, quand je suis là / quand il pleut

J'appellerai ce rapprochement R II.

Ils ont enfin ce troisième rapprochement :

je m'étonne qu'il pleuve
ça m'étonne, qu'il pleuve

J'appellerai ce rapprochement R III.

2) Pour les paradigmes de formes nominales ou pronominales :

Ils ont le clitique *en* dans :

je m'*en* étonne (de ce chapeau)
ça m'étonne, *ce chapeau*

Ce clitique n'apparaît pas dans :

* je t'*en* étonne

On a, pour cette formulation une forme de type *avec SN* :

je t'étonne *avec mon chapeau*
ça t'étonne, *mon chapeau*

En complément il y a donc une distribution complémentaire : d'une part entre *quand P* et *que P*, d'autre part entre *avec ça* et *en*. En sujet, la valence se réalise sous une forme lexicale (de type verbal ou de type nominal) couplée avec le clitique *ça*.

II.6.2. *Calmer, intéresser, plaire* etc.

1) Pour les paradigmes de formes verbales, ces verbes se comportent comme *étonner* pour RI et R II :

je te calme *quand je chante*
ça te calme, *quand je chante*
 je me calme *quand il est là*
ça me calme, *quand il est là*

Mais on n'a pas R III, parce que la forme *que P* n'apparaît que dans la formulation *ça te V* :

je me calme *qu'il soit là*
ça me calme, *qu'il soit là*

En opposition à la série *étonner*, un verbe comme *calmer* se caractérise donc par l'absence de *que P* dans *je me V*.

2) Pour les paradigmes de formes "nominales", ces verbes ont *avec ça/ça*, tout comme la série *étonner* :

je te calme *avec ça*
ça te calme

Mais ils n'ont pas le clitique *en* : * *je m'en calme*.

Certains d'entre eux ont un clitique *y* non locatif :

je m'y intéresse
ça m'intéressa

Ce clitique apparaît également dans *je t'y intéresse*, mais en ce cas le rapprochement avec *ça t'intéresse* semble difficile, parce que "je t'intéresse à ce que je fais" n'implique pas que "ce que je fais t'intéresse".

On caractérisera donc cette sous-classe par le rapprochement *y/ça* uniquement pour *je m'y V/ça me V*. Ceci dit, ce rapprochement ne correspond pas ici à un rapprochement avec *que P* (on n'a pas * *je m'intéresse qu'il soit là*).

II.6.3. *Abriter, décrire, représenter* etc.

1) Ces verbes ont tous R I :

je l'abrite quand je fais ça
ça l'abrite, quand je fais ça

2) Ils ont R II mais pas R III. Ils se comportent donc comme les précédents : ils ont *que P* en sujet seulement :

ça l'abrite, qu'on fasse ça

3) Ils n'ont pas non plus *en*. Mais, ce qui les distingue des précédents, c'est qu'ils ont *y* locatif dans :

je l'y abrite, sous ce hangar
ça l'abrite, ce hangar

Ce *y* locatif apparaît aussi dans :

je m'y abrite, sous ce hangar

De ce fait, on pourrait considérer cette dernière construction comme une réalisation particulière de *je l'y abrite*.

Pour ces verbes, *quand P* a donc la même distribution que *y*.

II.6.4. *lui demander de Inf., le porter à, l'amener à etc.*

1) Ces verbes ont tous R I :

je lui demande de réfléchir *quand je dis ça*
 ça lui demande de réfléchir, *quand je dis ça*

2) R II ne semble pas facile parce que : *je me demande de réfléchir quand tu dis ça* est peu acceptable.

Mais, ici aussi, *que P* est acceptable en sujet :
 ça lui demande de réfléchir, *que je dise ça*

3) Ces verbes n'ont ni *y* ni *en*, mais une forme comme *par là* :

je lui demande *par là* de réfléchir
 ça lui demande de réfléchir

Si on admet que *par là* a une valeur "locative", on voit que, pour les verbes des séries *abriter* et *lui demander de Inf.*, *quand P* a la même distribution complément qu'une forme pronominale locative (*y* ou *par là*).

On pourrait multiplier les exemples de ce genre et examiner en quoi : 1) la forme *quand P* est liée aux formes pronominales de type *avec ça* ou de type "locatif", 2) les formes *de Inf.*, *que P* et *quand P* sont liées aux autres propriétés du verbe (par exemple, pour *intéresser* : à la formulation *je m'intéresse à ce que P*, pour *plaire* : à la formulation *il me plaît de Inf.* etc.). Mais ce bref aperçu suffit à montrer que *quand P* est déterminant pour le classement de ces verbes :

- Ils ont tous en commun les propriétés suivantes :
 - La formulation *je te V quand P* où *quand P* est solidaire de *je*,
 - Le rapprochement entre *je te V quand P* et *ça te V, quand P*, où l'on pourrait dire que la formulation avec sujet *ça + quand P* évite de marquer la solidarité avec l'"agent" (exprimé sous la forme *je* dans *je t'étonne*),

- La formulation *ça te V, que P*
- Ils se distinguent par les propriétés suivantes :
 - Ils n'ont pas tous *que P* dans la formulation *je me V -*,
 - Ils n'ont pas tous les mêmes pronoms pour représenter la valence "nominale",
 - Pour certains d'entre eux, il n'y a pas intérêt à poser une formulation *je me V -* spécifique.

II.7. Les verbes qui n'ont que *que P*

- 1) Un verbe comme *arriver* n'a pas de valence *quand P*, parce que, dans :

j'arrive quand il fait beau
ça arrive quand il fait beau

je et *ça* sont dans le même paradigme et la formulation a un *quand P* "complément circonstanciel" (cf. : *J'arrive quand ? / ça arrive quand ?*)

- 2) Il a une formulation avec *il* "impersonnel" + *que P* :

il arrive qu'il pleuve

de laquelle on peut rapprocher une formulation avec *ça* + *que P* sujet :

il arrive qu'il pleuve
ça arrive, qu'il pleuve

Quand P ne peut figurer dans ce rapprochement, parce que, dans :

il arrive quand il pleut
ça arrive quand il pleut

quand P ne peut être que "complément circonstanciel" (et *il* de *il arrive* serait alors "personnel").

Un verbe comme *arriver* a donc une valence /+v/ qui exclut *quand P* : cette propriété l'oppose aux verbes des séries examinées ci-dessus. Si l'on pose que : 1) *quand P* exprime l'événementiel situé dans le temps, 2) *que P* (au subjonctif) exprime l'événement-

tiel non situé dans le temps, on dira que la valence /+v/ de *arriver* ne peut exprimer que l'événementiel non situé dans le temps.

II.8. Les verbes à une seule formulation où *ça* est /+v/

- 1) Des verbes comme *ça barde* n'ont qu'une formulation où *ça* n'admet le couplage qu'avec *quand P*

ça barde, quand il parle
ça geze, quand il parle
ça va, quand il parle

* *ça barde, qu'il parle* etc.

Ces verbes se caractérisent donc par une valence qui n'exprime que l'événementiel situé dans le temps.

- 2) D'autres verbes, qui n'ont aussi qu'une formulation, admettent *que P* :

ça me va, quand il pleut
qu'il pleuve

On considère souvent que ces constructions sont figées. On voit que la prise en compte de *quand P* + *ça* a permis de leur assigner une place distinctive dans les classes verbales du français.

Voici résumées les valeurs distinctives des 4 grands types de verbes à sujet *ça* /+v/ :

	Formulation à sujet <i>ça</i> :		Autre formulation :	
	<i>que P</i>	<i>quand P</i>	<i>que P</i>	<i>quand P</i>
étonner	+	+	+	+
calmer	+	+	-	+
arriver	+	-	+	-
barde	-	+		
m'aller	+	+		

Je n'ai fourni ici que quelques exemples des distinctions que *ça* et *quand P* permettent d'établir entre les constructions verba-

les. L'analyse devrait être poursuivie pour d'autres types de verbes et d'autres types de valences, mais cela demanderait au moins un autre article ...

Pour terminer, je montrerai seulement comment *quand P* définit un paradigme de formes qui ont les mêmes propriétés que lui : elles apparaissent dans les mêmes valences.

II.9. *Si P* est dans le paradigme de *quand P*

Dans mes données, *si P* apparaît souvent avec *ça* sujet :

Bon alors on reprend le truc-là, *si tu veux pas y répondre ça fait rien* (Lit)

Vous savez en général ils sont débordés alors évidemment *s'ils peuvent se permettre de nous montrer des choses par l'audio-visuel ça leur simplifie*, ils n'ont pas à traîner quarante-sept personnes sur le lit d'un malade (Cot)

ça serait bien si les bêtes parleraient (Nel)

On peut aligner ces *si P* sur les *quand P* de valence parce que : 1) dans ces emplois ils n'ont pas valeur de "circonstanciels" de condition, 2) ils ont la même distribution que *quand P* de valence. En effet :

1) Si l'on paraphrase *si P* "circonstanciel de condition" par "*à condition que*", ce qui est possible pour l'exemple suivant :

Si il en reste, du goûter, on en donnera à la classe de Claude et *si il en reste encore* dans la classe de Claude on en donnera à une autre (LC)

(on pourrait avoir "*à condition qu'il en reste ...*"), on voit que cette paraphrase est mauvaise pour les premiers exemples cités : on n'aura pas facilement :

? *à condition que tu veuilles pas y répondre ça fait rien*

et si on accepte cette construction, le sens de l'énoncé change.

2) La distribution de ces *si P* est la même que celle des *quand P* de valence, notamment en sujet :

- ils apparaissent dans l'"interrogation indirecte" :

on voit *si tu travailles*
ça se voit, *si tu travailles*

- ils apparaissent dans les constructions de *étonner* :

je t'étonne *si je suis là*
je m'étonne *s'il pleut*
ça m'étonne, *si je suis là / si il pleut*

Dans ces constructions, la paraphrase avec "*à condition que*" ne marcherait pas bien :

? on voit à condition que tu travailles
? je t'étonne à condition que je sois là etc.

- ils apparaissent avec des verbes comme *ça va* :

ça va, *s'il travaille*

- Avec des verbes comme *arriver*, qui excluent *quand P* de valence, ils ne peuvent pas non plus être dans la valence du verbe :

- ils ne peuvent figurer dans la formulation à *il* "impersonnel" :

* il arrive si on travaille

- ils sont "circonstanciels" dans :

ça arrive si on travaille

3) Comme *quand P* ils régissent un verbe muni de marques de temps. C'est donc uniquement les conjonctions *si* et *quand* qui distinguent les deux formes : on pourrait dire que *quand P* marque plutôt la présence de l'événementiel, alors que *si P* en marquerait l'éventualité (dans les deux cas, présence et éventualité seraient situées dans le temps).

4) Dans la formulation *je te V -*, ces *si P* sont soumis à la même con-

trainte que *quand P* : il doit y avoir accord avec le sujet du verbe recteur, sinon *si P* devient complément circonstanciel :

- *je t'étonne si je suis là*
- *je t'étonne si il est là*

Tous ces faits montrent que les formes *quand P* et *si P* appartiennent à un même paradigme, qui peut figurer à la fois dans l'"interrogation indirecte" et dans la valence des verbes du type *étonner*.

On peut alors se demander si tout le paradigme de l'"interrogation indirecte" apparaît tout le temps, notamment en sujet avec *ça*. Dans mes données, outre *quand P + ça* ou *si P + ça*, je n'ai trouvé que *ce que P* ou *qu'est-ce que P* (que l'on a par exemple dans : *je me demande qu'est-ce qu'il fait*) :

qu'est-ce qu'il me raconte, c'est des conneries (G)

Dans le passage suivant, on trouve trois formes du paradigme :

Quand c'est des sujets actuels, ça m'intéresse, tu vois, quand c'est les hautes discussions philosophiques, ça m'énerve, comme là, j'ai un sujet vachement intéressant, c'est y a-t-il une juste guerre, c'est vachement actuel, tandis que qu'est-ce que la morale, ça m'énerverait ... si tu cites des mecs ça t'apporte rien, si tu cherches à réfléchir toi-même, ça t'apporte quelque chose (Lit)

Il semble qu'il y ait des restrictions sur ce paradigme dans certains cas. Chétrit a déjà signalé ce type de restrictions en complément de *aimer*¹¹. La question serait à étudier de plus près, mais le phénomène n'étant pas exceptionnel, on peut affirmer que c'est le même paradigme qui apparaît dans l'"interrogation indirecte" et dans les autres valences que j'ai étudiées.

CONCLUSION

Dans cette étude je n'ai examiné que l'un des aspects de la syntaxe de *ça*. J'espère cependant avoir pu montrer l'importance de ce morphème dans la grammaire du français :

1) Il est irremplaçable comme sujet clitique du verbe :

on a *ça* barde
 mais pas * *je* barde

et sans lui, beaucoup de formes verbales ne pourraient être sujets :

on a : Ah bon dieu quand *ça* y prend, *de vouloir du lait*
 Que les gens aient une maîtresse ça se faisait
 Quand on ne sait pas lire ni écrire ça empêche pas
 d'être heureux

on n'aurait pas :

- * Ah bon dieu quand de vouloir du lait y prend
- * Que les gens aient une maîtresse se faisait
- * Quand on ne sait pas lire ni écrire empêche pas d'...

2) Il a permis de mettre en évidence que, en français, il y a une valence de verbe *quand P* dont l'une des propriétés essentielles est de figurer en sujet, sous la forme *ça + quand P* (ou *quand P + ça*).

Ce *quand P* se caractérise comme suit :

- comme toute valence de verbe, il est prédit par la classe verbale : il n'apparaît pas avec n'importe quel verbe. Il se distingue en cela de *quand P* de rection ("complément circonstanciel") qui va avec tous les verbes,
- il appartient à un paradigme de formes où l'on trouve notamment *si P* : c'est le même paradigme que l'on trouve aussi bien dans *je me demande quand il viendra, j'aime quand il vient, je m'étonne quand il vient*, qu'en sujet : *ça m'étonne, quand il vient*,
- mais il n'appartient pas toujours au même paradigme que *de Inf.* ou

que P, parce que les trois formes n'apparaissent pas systématiquement dans les mêmes valences. Par exemple, on aura : *je t'étonne quand je suis là*, mais on n'aura pas : * *je t'étonne que je sois / il soit là*; on aura (avec il "impersonnel") : *il m'arrive d'être là* mais on n'aura pas : * *il m'arrive quand je suis là*.

- 3) Il a permis de regrouper un grand nombre de verbes qui ont la propriété commune d'avoir une formulation *je te V quand P*, où *quand P* est en relation de solidarité avec *je*. En opposition à *je te V quand P*, la formulation *ça te V, quand P* se caractérise par l'absence de solidarité avec la valeur représentée par "je". On pourrait dire que dans : *je t'étonne quand je dis ça, quand P* est solidaire de l'"agent", mais qu'il ne l'est plus dans *ça t'étonne, quand je dis ça*.

Bien d'autres analyses restent à faire, par exemple : 1) décrire l'incidence que le sujet *ça* peut avoir sur les modalités de la construction verbale, 2) dégager la valeur sémantique "en langue" du morphème *ça* et rendre compte de ses autres emplois syntaxiques, 3) débrouiller ce qui, en discours, relève de la grammaire et ce qui relève d'autres phénomènes (co-référence, implicite, pragmatique etc.).

Mais l'étude présentée ici aura, je l'espère, permis de montrer que *ça* n'est pas ce mot "passe-partout" dont on ne saurait que faire dans une analyse syntaxique. On peut alors s'interroger sur la mise à l'écart dont il fait généralement l'objet : est-ce parce que "*ça* ne s'écrit pas" ? Est-ce parce qu'on est surtout friand des effets stylistiques qu'ont parfois les constructions où il est employé ? Il est vrai que, dans ce domaine, la langue parlée est assez décevante : aucun "une femme *ça* bavarde" ni "ce type *ça* m'énerve" dans mes données. Non : seulement des emplois banalement grammaticaux ...

Colette JEANJEAN

NOTES

- ¹ Les corpus A, C, G, VII et Nel sont des corpus du GARS : les quatre premiers sont des conversations entre adultes, le dernier est un débat dans une classe de CM2 en présence de l'institutrice (les enfants ont environ 10 ans).

Le corpus Dab. nous a été communiqué par MM. Dabenne et Bouchard de l'Université de Grenoble III : c'est un débat dans une classe de CP entre enfants d'environ 6/7 ans.

Le corpus M est le corpus Sankoff-Cedergren de Montréal (Université de Montréal).

Tous les autres corpus sont personnels :

- le corpus CJ est fait de conversations entre adultes et enfants au cours de repas,
- le corpus Th est une interview d'un PDG enregistrée à la radio,
- le corpus Cot. est une interview d'un professeur de médecine enregistrée à la faculté de médecine de Marseille,
- le corpus Lit. est composé d'interviews d'étudiants en lettres enregistrées à la faculté des lettres d'Aix-en-Provence,
- le corpus PEF est composé d'entretiens sous forme de jeux avec des enfants de 8 à 10 ans : il s'agissait de fabriquer des grilles de mots croisés.

Tous les enregistrements ont été effectués entre 1973 et 1982.

- ² Cf. C. JEANJEAN 1980 et 1981; Y.C. MORIN 1980.
- ³ Cf. C. BLANCHE-BENVENISTE 1975, C. BLANCHE-BENVENISTE et K. VAN DEN EYNDE 1978.
- ⁴ Cf. C. BLANCHE-BENVENISTE et K. VAN DEN EYNDE 1978; C. JEANJEAN 1980 et 1981.
- ⁵ Cf. J. DEULOFEU 1979.
- ⁶ Cf. C. JEANJEAN 1980.
- ⁷ Cf. J. CHETRIT 1976, p. 107. L'auteur parle de subordonnée "temporelle en fonction de sujet en extraposition" et explique la position (la plus fréquente dans son corpus) de *quand P* à droite du verbe par "le développement très ample de la subordonnée". On voit que, dans l'analyse que je propose, il ne peut être question de "subordonnée"

mais simplement d'une forme lexicale sujet couplée avec *ça*, la position éventuelle à droite étant une propriété générale de toute forme lexicale couplée (d'ailleurs, dans les corpus que j'ai étudiés, *quand P* est généralement situé à gauche du verbe et ce, quelle que soit sa longueur).

⁸ Cf. J. CHETRIT 1976, p. 84.

⁹ Autrement dit : 1) *quand P* a des marques de temps : il peut ainsi avoir un sujet *je* comme le verbe recteur (avec *que P* c'est impossible au subjonctif : on n'a pas * *je m'étonne que je veuille*, mais *je m'étonne que tu veilles*) : il est donc compatible avec la contrainte de la formulation; 2) *de Inf.* a un verbe "personnel" dont le "sujet" (non réalisé) ne peut être que de type "agentif" : il est donc compatible avec l'interprétation "agentive" du sujet *je* de *je t'étonne*.

¹⁰ On pourrait penser que *ça t'étonne, quand je suis là* est à rapprocher de *je m'étonne quand je suis là*, mais cette analyse empêcherait d'aligner ce *quand P* sur celui que l'on trouve pour des verbes comme *ça veut dire*, qui n'ont pas de formulation avec sujet *je me*. Pour ces verbes on a en effet les formulations suivantes :

je veux dire qu'il ment quand je souris
ça veut dire qu'il ment, quand je souris

mais on n'a pas facilement :

je veux me dire qu'il ment quand je souris

On remarque également que :

je m'étonne avec mon air

n'est pas non plus très bon. Il existe donc bien une formulation *ça t'étonne, quand je suis là/mon air* qui, ne pouvant être rapprochée de *je me V -*, est interprétable dans le rapprochement avec *je te V -*.

★

BIBLIOGRAPHIE

- BLANCHE-BENVENISTE, C. 1975, *Recherches en vue d'une théorie de la grammaire française, essai d'application à la syntaxe des pronoms*, Paris, Champion.

- BLANCHE-BENVENISTE, C. et VAN DEN EYNDE, K. 1979, "Syntaxe et mécanismes descriptifs : présentation de l'approche pronominale", *Cahiers de Lexicologie*, vol. XXXII, 1978 1.
- CHETRIT, J. 1976, *Syntaxe de la phrase complexe à subordonnées temporelle*, Paris, Klincksieck.
- DEULOFEU, J. 1979, "Les énoncés à constituant lexical détaché : les limites de l'organisation grammaticale et de l'organisation discursive dans les énoncés", *Recherches sur le français parlé*, GARS, Aix-en-Provence, Université de Provence.
- DUBOIS, J. 1965, *Grammaire structurale du français : nom et pronom*, Paris, Larousse.
- GREVISSE, M. 1975, *Le bon usage*, 10e édition, Gembloux (Belgique), Duculot.
- GUILLAUME, G. 1929, *Temps et Verbe*, Paris, Champion.
- JEANJEAN, C. 1980, *Les formes sujets de type nominal : étude sur le français contemporain*, thèse de 3e cycle, Université de Provence (non publiée).
- 1981, "L'organisation des formes sujets en français de conversation : étude quantitative et grammaticale de deux corpus", *Recherches sur le français parlé*, GARS, Aix-en-Provence, Université de Provence.
- MAILLARD, M. 1974, "Essai de typologie des substituts diaphoriques", *Langue française* n° 21 fév., Paris, Larousse.
- MORIN, Y.C. 1980, *There is no inversion of subject clitics in modern French*, exemplaire dactylographié, Université de Montréal.
- PORQUIER, R. 1972, "Emploi de ça en français", *Le français dans le monde* n° 91 sept., Paris, Didier.
- THIBAUT, P. 1979, "ça, c'est personnel", communication présentée au colloque de sociolinguistique, Aix-en-Provence, 11-13 mai, exemplaire dactylographié.
- WAGNER, R.L. et PINCHON, J. 1962, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.

COMPORTEMENT DES LOCUTEURS
COMMUNIQUER ?

★

RÉPONDRE À CÔTÉ DE LA QUESTION

Je suis institutrice dans une école rurale du Var depuis treize ans. J'enseigne le français à des enfants âgés de huit à douze ans.

Mon intérêt pour la grammaire surprend toujours mes collègues. C'est une des disciplines dans lesquelles ils craignent les échecs. Je voudrais raconter ici, en partie à leur intention, une de mes aventures grammaticales réussies.

Avec une de mes adjointes, nous avons fait l'expérience de ce qu'on appelle l'"éclatement des classes".

Pendant que la maîtresse des CE₁, CM₁ vient enseigner les mathématiques à mes élèves du CM₂, je vais une heure vingt dans sa classe enseigner la grammaire, l'orthographe et l'expression écrite aux deux cours (CE₁, CM₁). Etant donné qu'il y a neuf heures de langue française obligatoires, je ne peux pas assurer toutes les disciplines de français dans la deuxième classe. Le vocabulaire et la lecture restent à la charge de ma collègue.

Cette organisation m'a permis de travailler avec les enfants de différentes classes :

- CE₂ : Cours élémentaire deuxième année; ils ont deux ans de scolarité à la rentrée.
- CM₁ : Cours moyen première année; ils ont trois ans de scolarité à la rentrée.
- CM₂ : Cours moyen deuxième année; ils ont quatre ans de scolarité à la rentrée.

Aussi régulièrement que possible je participe aux séminaires qui se tiennent à l'Université de Provence, dans le département de Linguistique française. Depuis plusieurs années, on y poursuit des études sur des enregistrements de français parlé. J'avais été intéressée par une discussion qui portait sur ce qu'on avait appelé "les réponses à côté de la question". On en trouve fréquemment dans certains enregistrements, comme par exemple :

Q : Alors vous avez acheté la maison ?

R : Non, c'est le grand-père qui est mort.

(Corpus Lavoil 7)

J'ai voulu montrer ce phénomène à mes élèves, surtout pour voir ce qu'ils en pensaient. Nous n'avions pas étudié de près le fonctionnement de ces "réponses à côté" durant les discussions de linguistique française. J'avais tout à apprendre.

Avec les élèves, j'avais déjà abordé le chapitre des "différentes façons de poser une question". Ce sont des exercices scolaires qu'on pratique régulièrement. Les élèves n'y rencontrent apparemment pas trop de difficultés; mais cela ne les intéresse pas beaucoup; ils s'en lassent rapidement et j'ai l'impression qu'on ne les amène pas du tout par là à réfléchir sur la langue ni à en parler. Je savais qu'il fallait leur donner une autre pâture. Les réponses à côté des questions nous ont occupés un bon mois.

I. PRESENTATION DU JEU

J'ai proposé l'exemple de la maison et du grand-père à mes élèves de CM₂. Voici comment je le leur ai présenté (je reproduis ici des extraits d'un enregistrement) :

"Depuis plusieurs séances, nous travaillons sur la forme interrogative, et aujourd'hui je vous demande ce que vous pensez de cet exemple :

Q : Alors, vous avez acheté votre maison ?

R : Non, c'est le grand-père qui est mort."

Maîtresse : Par rapport à vos habitudes, cette réponse peut vous paraître bizarre. Qu'en pensez-vous ?

Elèves : - Dame, d'accord, mais on comprend.

- C'est un héritage.

- Le grand-père mort n'occupait plus la maison; alors les fils pouvaient l'habiter.

M. : Quelles sont les réponses qu'on aurait pu donner ?

E. : Oui, non, je n'ai pas assez d'argent, je l'ai louée, j'en avais marre de mon taudis ...

M. : Et celle que je vous ai donnée est un peu différente, n'est-ce pas ? Bien que nous en comprenions la signification, elle paraît répondre à côté de la question. Et si nous jouions sur ce modèle-là ?

Ils ont immédiatement été intéressés. Pour eux, il s'agissait de trouver une réponse originale; ce n'était plus un exercice scolaire. A chaque séance, ils réclamaient ce jeu; plus grand-chose ne les intéressait en grammaire.

Les CE₂ (8-9 ans) n'ont pas été aussi rapides, d'autant plus qu'il y avait parmi eux neuf élèves en difficulté¹. Au début, à ma question "As-tu un vélo ?", ils répondaient "Oui, non". Au bout d'un certain temps, ils ont compris le jeu; ils y ont participé activement et eux aussi ont réclamé d'y revenir souvent. Je posais une question

par oral, comme "Aimes-tu les bonbons ?"; ils répondaient par oral, et j'ai conservé les réponses. Voici quelques exemples d'échange avec les CE₂ :

Q : Aimes-tu les bonbons ?

R : A la mentha.

Q : Aimes-tu le Père Noël ?

R : Pourquoi faire ?

Q : Est-ce que les citrons sont mûrs ?

R : Ça m'étonnerait.

Q : As-tu une moto ?

R : Je me suis cassé la gueule.

Q : Est-ce que je suis un âne ?

R : C'est mon père qui le dit.

Q : As-tu un Meccano ?

R : J'ai fait une grue.

Les CM₂ (10-12 ans) m'ont surprise. Il m'a semblé qu'ils produisaient, à l'oral comme à l'écrit, des réponses sans "fautes de syntaxe"; ces réponses étaient de formes variées et pourtant nous n'en étions plus à nous demander comme dans l'exercice scolaire s'il s'agissait d'avoir recours à l'intonation, à *est-ce que*, ou à une forme avec inversion.

De plus, les CM₂ m'ont donné des textes remarquablement bien orthographiés, par rapport à leur production habituelle. Enfin, les discussions que nous avons eues étaient fort intéressantes. Le travail, pour moi comme pour eux (car ils avaient le même droit que moi de poser les questions qui leur venaient à l'esprit), était de trouver les questions qui allaient entraîner un débat satisfaisant sur le sens des réponses; car il y a eu nombre de débats, et les enfants ont com-

menté les productions de leurs camarades. Cet intérêt pour les énoncés d'autrui est assez inusité en classe. Certaines réponses ont suscité des remarques qui m'ont paru plus pertinentes que ce que j'obtiens par les leçons de grammaire. Jamais personne n'a ri.

Voici l'exemple d'une discussion menée par les CM₂.

Julie, ayant produit par écrit un couple question/réponse, a voulu le proposer à l'ensemble de la classe :

Q : Est-ce que la porte ferme bien ?

R : On ne va pas chez moi.

• Commentaires :

- Dame, la réponse est idiote; si on ne va jamais chez elle, il est inutile que la porte ferme bien.
 - On peut très bien je jamais aller chez elle, ce qui n'empêche pas de bien fermer la porte.
 - Il vaut mieux qu'elle soit bien fermée, car si on ne va jamais chez elle, ce sont les voleurs qui risquent d'y aller.
 - C'est peut-être un cabanon sans meubles, sans rien, sans porte.
 - Si sa maison était sans porte, elle aurait pas posé cette question.
 - Mais j'ai remarqué que les réponses de Julie sont de vrais pièges.
- Julie : Ah ! c'est le jeu !
- Un autre élève : Oui mais certaines réponses sont sans problème.
- Julie : Justement, si les réponses sont sans problème, c'est pas intéressant.

Voici d'autres exemples obtenus avec les différentes classes pour le premier exercice, dont la consigne était la suivante : "Chaque élève pose une question et essaie d'y répondre oralement". Les productions ont été recueillies sur de grandes feuilles accrochées au tableau

CM₂

Q : As-tu une carte d'identité ?

R : Ma mère, oui.

Q : Qu'est-ce qui t'est arrivé aujourd'hui ?

R : Oh ! si tu savais ...

Q : As-tu une carte de l'Europe ?

R : Je l'ai dans ma tête.

Q : Est-ce que ta mère va bien ?

R : Elle est à l'hôpital.

Q : Connais-tu les contes ?

R : J'aime bien Cendrillon.

Q : As-tu de beaux rideaux ?

R : Je n'ai pas de maison.

Q : Pourquoi la vitre est cassée ?

R : C'est mon frère.

Q : Sais-tu parler chinois ?

R : Pas du tout, je suis française.

Q : Y a-t-il un régiment ?

R : Je vois une caserne.

Q : Est-ce que mon frère a un nouveau jeu ?

R : Non, c'est moi qui ai un vélo.

Q : A qui est ce vitrail ?

R : C'est le curé qui me l'a donné.

CM₁

Q : Jean part-il en voiture ?

R : Mais il prend le cachet.

Q : Sais-tu nager ?

R : Non avec la bouée.

Q : Ta jument marche bien ?

R : C'est celle qui avance le mieux.

Q : Est-ce que Jeannot est un lapin ?

R : Oui, mais sans oreilles.

Q : As-tu un déguisement ?

R : Qu'est-ce qu'un déguisement ?

Répondre à côté de la question ne pouvait pas durer indéfiniment. Il fallait trouver une autre activité et, un matin, l'un d'eux m'a dit : « Dame, posez-nous une question et nous allons essayer de donner le maximum de réponses, ou bien l'un d'entre nous posera une question et nous répondrons collectivement ». Comme pour le premier exercice, les réponses collectives ont été inscrites sur de grandes feuilles accrochées au tableau.

Un élève de CM₂ a posé oralement la première question.

Nous sommes convenus qu'on pouvait sortir de la réalité et dire "n'importe quoi", par exemple parler d'un avion, même si on n'en avait pas l'expérience, et que l'essentiel était de varier les constructions.

Q : Est-ce que vous prenez quelquefois l'avion ?

R : J'ai peur qu'il tombe.
Oui, pour partir en Espagne.
J'ai le mal de
Pour avoir un accident.
Je pars avec un air-bus.
J'ai tant de travail.
Pour faire le tour du monde.
Pour visiter les îles.
Quand j'en ai envie.
Avec les fauteuils de soie.
Non, pourquoi ?
C'est pas convenable.
Ça ne me plaît pas.
Pour mon voyage de noces.
Je prends le vol de 10 h.
Ça sert à rien.
Ça va plus vite.
Si le commandant pilote bien.

En CM₁, pour une question que j'ai posée, comme : "Aimez-vous les maîtresses", certains n'osaient pas s'exprimer : «Vous n'êtes pas obligés de dire que vous aimez les maîtresses» ai-je dû préciser. J'ai insisté sur le but de l'exercice : produire le maximum de tournures syntaxiques; les échanges ont alors été passionnants; grâce à la grammaire, ils pouvaient sans aucune crainte d'être pénalisés décharger leur agressivité («Oh ! non, ne m'en parlez pas; je préfère les maîtres; elles ne pensent qu'à travailler; je les préfère en vacances; je préfère celle de français, on joue»). Là non plus, ils n'ont pas ri.

Le premier exercice nous avait amenés à parler du sens pour mieux comprendre ce que disaient les autres. Le deuxième exercice m'a permis en plus de rassembler et de classer des faits de syntaxe d'une façon plus traditionnelle. Ils ont donné l'impression de saisir au plan métalinguistique :

- ce qu'était l'adjectif qualificatif en commentant "féroce" («Les maîtresses, je les trouve féroces sauf une»).
- ce qu'était un pronom indéfini à propos de "quelques-unes" («J'en aime quelques-unes»).

La grammaire est venue comme un prolongement de ce jeu de réflexion métalinguistique sur les énoncés.

«Dame, mais regardez, on peut répondre
en posant une question :

As-tu un vélo ?

Et toi ?

On peut répondre à côté de la question.»

Il s'agissait d'une surenchère pour le premier jeu.

La troisième consigne a été la suivante :

- ◇ "Ce que nous avons fait à l'oral, vous allez le faire seuls à l'écrit."

Ils ont donc posé une question et donné différentes réponses par écrit

(57 questions ont été posées par écrit dans les trois cours). Les élèves avaient quinze minutes pour réaliser ce travail. Ils ont produit une dizaine de réponses pour chaque question qu'ils ont posée (beaucoup, surtout au CM₂, ont fourni deux listes). J'avais le sentiment que, sans être limités par le temps, ils en auraient produit indéfiniment. Personne n'est resté sans réponse. Il a fallu leur rappeler l'heure de la récréation.

A titre d'exemple, voici l'exercice de Mathieu, élève du CM₂ :

Q : Est-ce que ta maison te plaît ?

R : J'ai une caravane.
Je suis en pension.
En général.
Laquelle ? j'en ai deux.
J'ai qu'un appartement.
Je préférerais l'autre.
Pas beaucoup.
Je n'en ai pas.
J'ai une cabane.
J'ai une chambre à moi. 2

Voici un autre exemple, celui de Frédéric, élève de CM₂, douze ans, réputé ne pas savoir écrire (suivi dans un CMPP³) :

Q : Pourquoi rigoles-tu ?

R : Je ne peux pas me retenir.
Il est rigolo.
J'ai pas envie.
C'est trop dur.

Deuxième exercice de Frédéric :

Q : Ta voiture marche-t-elle ?

R : Oui, elle roule/
Elle tourne comme une bille.
Je sais pas.
Pourquoi me demandes-tu ça ?
Tu veux le savoir ?
Il me faudrait 150 F.
Je m'en sors plus.
J'en peux plus.

Dre de MC

jeune question réponses

- 1 rigole - tu non ne t
- 2 un je ne sais pas par ne rebunir
- 3 un et et rigolo
- 4 un j'ai pas envie
- 5 c'est trop dur

Voici votre marche à suivre

- 1 lui elle route
- 2 elle tourne comme une bille
- 3 je ses pas
- 4 Pourquoi me demande tu ça

Les deux derniers exercices ont de nouveau mis en difficulté les élèves du CE₁, qui n'arrivaient pas toujours à varier les tournures syntaxiques. Ces élèves, en situation d'échec scolaire depuis deux ans, ont mis plus de temps pour comprendre. Mais leur ardeur inhabituelle m'a surprise, et les réponses écrites étaient pour eux aussi mieux orthographiées que d'habitude (cette constatation mériterait sans doute une longue réflexion). Depuis plusieurs années, à propos d'autres sujets, je propose aux élèves des "manipulations" pour démontrer les principaux mécanismes de la langue et en inventorier les possibilités, mais rarement ma satisfaction fut aussi grande, car tous les élèves, qu'ils soient intéressés ou non par le français, ont participé avec enthousiasme.

Je ne sais pas ce que ces enfants répondront dans les classes suivantes si on leur propose des exercices portant sur les questions canoniques. Pour ma part, je sais que je n'aborderai plus jamais le couple question/réponse comme je le faisais auparavant.

☆

II. ANALYSE DES RESULTATS

Je voudrais faire le point sur ce que m'a appris cette expérience.

II.1 PAR RAPPORT AU COMPORTEMENT CANONIQUE

Chaque fois qu'on se réfère à une "réponse probable" hautement prévisible, on met en oeuvre une sorte de réponse typique qui semble "aller de soi".

Or, dans nos corpus de français parlé, il y a apparemment de nombreux exemples d'infraction à ce qui devrait "aller de soi". Plusieurs réponses à côté de la question mettent en défaut les réponses canoniques, certaines très légèrement, d'autres allant jusqu'au calembour, très souvent remarquables par le rire qu'elles provoquent à l'examen.

La situation de communication que j'ai décidé de privilégier pendant un certain temps montrerait peut-être que la réflexion sur la langue est plus intéressante lorsqu'elle concerne l'imprévu que le prévisible. Il est instructif de voir comment se comportent les élèves devant les conduites typiques et atypiques de ce genre.

L'expérience semble montrer que les enfants ont une prédilection pour les conduites atypiques, comme ils en ont une pour les décalages qui leur donnent un plaisir si particulier dans les devinettes. Si on essaie d'analyser en quoi consiste la réponse à côté de la question, on trouve des phénomènes très divers. On peut en élucider quelques-uns par rapport au comportement canonique.

II.1.1

Une façon de jouer sur les présupposés ou les sous-entendus qui ridiculisent la question. On répond en les mettant en cause, aux implicites les plus variés :

Q : As-tu de beaux rideaux ?

R : Je n'ai pas de maison.

(Ex. # 1, Q # 12 CM₁)

Les réponses canoniques habituelles seraient les réponses possibles ("Oui, peut-être, je n'ai pas de rideaux"). Ici, répondre par "Je n'ai pas de maison", c'est attaquer la pertinence de la question. "Pas de maison" implique généralement l'impossibilité d'avoir des rideaux.

En raccourci : "Je n'ai pas de maison" inclurait ne pas avoir de rideaux. Je n'ai pas le préalable à "rideaux". Comme je n'ai pas de maison, la question est non fondée.

II.1.2

Etude d'un exemple où il y a plusieurs réponses données par un seul élève :

Q : Est-ce que ta maison te plaît ?

(Ex. N° 3 CM₁)

Mathieu a répondu par deux sortes de réponses :

a) des réponses presque canoniques :

3 en général	i.e.	: en général, oui
6 je préférerais l'autre	i.e.	{ non, je préférerais l'autre
7 pas beaucoup		oui, mais je préférerais l'autre
		: pas beaucoup, non

Elles supposent un oui ou un non qui ne sont pas dits; elles donnent en plus de ce oui ou de ce non une précision, une intensité, une temporalité, un contraste.

b) des réponses qui dévalorisent la question, et particulièrement, le segment *ta maison*. La question est valide si les deux interlocuteurs tombent d'accord sur le fait que *toi* a une maison qui :

- 1) est sa maison à lui (*ta*)
- 2) est unique (singulier dans *ta*)
- 3) correspond à la définition lexicale de maison.

La réponse (8) "Je n'en ai pas" nie la relation de possession.

La réponse (4) "Laquelle ? j'en ai deux" nie le singulier.

1) une caravane	}	nie le contenu lexical
5) un appartement		
9) une cabane		
10) une chambre		

Pour la deuxième "Je suis en pension", c'est plus délicat.

A propos de cet exemple, un tour de table avec cinq adultes a fait ressortir comme chez les enfants les difficultés qu'on rencontre en essayant d'interpréter les implicites.

Réponses des adultes : Une pension n'est pas une maison.

Je ne peux pas apprécier la maison
puisque je suis en pension.

On ne peut pas aimer une pension.

On ne m'en laisse pas le temps.

Tout dépend de ce qu'on entend par maison.

Mais le gamin, Mathieu, qui a répondu ça, a fait subtilement une analyse de tous les présupposés qui sont dans la question pour en faire une question valide.

II.1.3

Q : Est-ce que ta mère va bien ?

R : Elle est à l'hôpital.

Parmi les réponses possibles : "Oui, elle va bien; non, elle ne va pas du tout". Ici "Elle est à l'hôpital" (Ex. # 1, Q # 8 CM₂).

D'après la discussion que nous en avons eue entre adultes, "à l'hôpital" implique l'impossibilité d'aller bien. Non seulement la réponse rend rétrospectivement gênante la question, mais elle la rend illégitime et implique même une certaine agressivité. Il est impossible de poser cette question. La question n'est pas remise en cause en tant que telle. On y répond d'une façon détournée sans contester ses implications. Ce qui est tabou c'est le contenu. Il est mal vu qu'un interlocuteur ne sache pas les événements graves qui vous sont arrivés ou encore qu'il vous suscite des sentiments désagréables par ses questions.

II.1.4

Q : Tu joues au foot ?

R : Pourquoi ?

Le ballon est bon.
C'est mieux le judo.
Pour faire plaisir à mon père.
Rien que moi.
Pour m'amuser.
Je n'ai plus de chaussettes.
Non je suis malade.
Non, du tennis.
Oui je suis Libéro.
Mon entraîneur ne veut pas.

(Ex. n° 3 Q 26, CM₂)

On pourrait considérer qu'il y a trois réponses canoniques :

Non, je suis malade.
Non, du tennis.
Non, je suis Libéro.

La réponse par "oui" ou "non" est une réponse-type; il s'y rajoute un élément supplémentaire.

Dans certaines réponses, presque canoniques, on a seulement l'élément supplémentaire. Le "oui" ou "non" n'y est pas; il pourrait facilement être rétabli. On peut le considérer comme implicite.

Mon entraîneur ne veut pas.

Cela veut dire "non", dans la mesure où, implicitement, je laisse entendre que j'obéis à mon entraîneur.

Pour faire plaisir à mon père.

Cela permet de rétablir un "oui" dans la mesure où on laisse entendre "Je fais de sorte à faire plaisir à mon père".

On peut peut-être interpréter de la même façon

Je n'ai pas de chaussettes.

En induisant une réponse "non", dans la mesure où on admet que quiconque n'a pas de chaussettes ne joue pas au foot.

Les réponses non canoniques, comme

*Pourquoi ?
Rien que moi.
Le ballon est bon.*

seraient celles qui ne permettraient pas aisément de choisir un "oui" ou un "non".

II.1.5

Q : Est-ce que tu dances le tango ?

R : Je n'ai jamais voulu danser.
Je ne suis jamais allé en boîte.
Et toi ?
Ça ne m'intéresse pas.
Pourquoi pas ?
C'est bien.
Ce n'est pas amusant.
Les copains m'ont dit que j'étais nul.

(Ex. # 3, Q 25 CM₂)

Dans cette multitude d'allusions à des implicites, on peut penser que la personne interrogée laisse supposer à la fois qu'elle danse ou qu'elle ne danse pas le tango. On peut essayer de faire des déductions en reconstruisant tout un chemin entre la question et les réponses canoniques, mais on n'arrive pas à une interprétation définitive.

II.1.6

Q : Est-ce que Paul a mis sa chemise verte ?

R : Elle est déchirée.
L'a-t-il mise ou pas ?

(Ex. # 3, Q 1 CM₂)

Deux interprétations possibles : il l'a mise déchirée, ou bien il ne l'a pas mise, car elle était déchirée.

Le décalage entre l'archétype et la réponse effective peut faire penser à un modèle de devinette :

Q : Pourquoi Napoléon avait-il des bretelles
bleu blanc rouge ?

R : Pour soutenir son pantalon.

Aline Migeon voyait là le procédé de l'"ajout brouilleur". En vertu d'une certaine probabilité, la question laisse attendre une réponse archétype portant sur l'ajout "bleu blanc rouge". La réponse effective néglige totalement cet élément. Elle serait acceptée pour le même énoncé sans cet élément. Ceci semble contraire à un type de règle conversationnelle de Grice : on ne fournit pas une information superflue. Le "superflu", ici, ce serait le surplus entre question et réponse, "bleu blanc rouge". L'équivalent du jeu sur l'ajout brouilleur serait ici quelque chose comme

*Est-ce qu'il a mis sa chemise verte ?
Il aime être torse nu.
Il a mis un tee-shirt.*

Ou encore comme dans :

*Est-ce que tu dances Le tango ?
Je n'ai jamais voulu danser.*

la réponse se fait sur *danser* et non sur *danser quelque chose*.

II.2 QUELQUES MECANISMES DE DECALAGES

L'ajout en plus ou en moins a été exploité.

II.2.1

Q : Aimes-tu les bonbons ?

R : A la menthe.

(Ex. # 1, # 1, CE₂)

La réponse partielle est faite sur une rectification nominale.

Elle dépend de cette rectification nominale qui ne figurait pas dans la question. C'est l'inverse du procédé de la devinette. Dans ce cas, on peut reconstituer l'élément qui n'est pas donné.

II.2.2

Q : Aimez-vous les maîtresses ?

R : Surtout celle de français.

(Ex. n° 2, p. 10, CM₁)

Dans cet exemple, la réponse partielle porte sur un ajout de la construction verbale. La réponse peut être interprétée comme une litote ou un rectificatif. C'est encore l'inverse de l'ajout brouilleur. La réponse suppose qu'on tient pour acquis un intermédiaire :

Oui, j'aime les maîtresses.

ou une autre question :

Aimez-vous une maîtresse en particulier.

En répondant par *surtout celle de*, l'effet de restriction est plus fort.

II.2.3

Le comble de la dérision c'est sans doute dans le jeu sur la métalangue comme par exemple :

Question d'une maîtresse : Qu'est-ce qu'on dit :
un scourtin ou un scortin ?

Réponse de l'élève : On dit un panier.

☆

III. LA MORALE DE L'HISTOIRE

Avec un recours à l'absurde, à l'insolence, ce jeu repose sur l'infraction par rapport au vécu, à la syntaxe canonique, à la po-

litesse, à la relation qui existe entre le contenu, et sur le goût que les enfants ont pour l'expression.

Les exercices scolaires fondés sur la langue normée ont trop de contenus didactiques. Ici la partie informative saute et ouvre la porte aux infractions symboliques. Les enfants sont intéressés à la question de savoir pourquoi il y a cette part de subversion lorsqu'on prend un certain pouvoir sur l'expression et la technique de ce pouvoir les intrigue.

N'est-ce pas le fait d'avoir pour un moment perdu le mien qui a permis le bon fonctionnement du jeu ?

Nelly PAZERY

★

NOTES

¹ Le nombre des élèves en difficulté était beaucoup plus élevé que les années précédentes. C'est une des raisons qui nous a incitées, ma collègue et moi, à tenter l'expérience de l'éclatement des classes.

² Deux fautes d'orthographe rectifiées : cabanne, caravanne.

³ Centre Médical Psycho-Pédagogique.

★★

QUI PARLE DE QUI

I. PRESENTATION DE CE TRAVAIL

Cette étude, fondée sur l'analyse de productions orales, s'intéresse au phénomène de "paroles rapportées". Ce qui est le plus frappant lorsqu'on observe les corpus c'est que la répartition scolaire en discours direct et discours indirect ne permet pas de classer les données de façon satisfaisante. A partir d'exemples tirés de corpus enregistrés, je voudrais voir comment les locuteurs s'y prennent pour rapporter leurs propres paroles ou celles d'autrui, et comment ces "paroles rapportées" se distinguent du reste du discours ¹.

Nous rencontrons ici deux sortes de problèmes :

1) Un problème de données :

Comme on le verra d'après les exemples cités,

- a. *Les productions orales spontanées nous donnent souvent l'impression d'une très grande ambiguïté; il semble qu'il y ait un brouillage sur*

plusieurs points. On hésite sur l'identité du locuteur : qui parle ? et à qui ?

Exemple :

ils voulaient nous faire la peau ils nous avaient dit
à vous non non à nous non (Claude 820.407)

- b. Il y a un brouillage sur le statut desdites paroles rapportées : s'agit-il réellement de paroles rapportées, ou s'agit-il du discours du locuteur qui continue ?

Exemple :

voyez on me demande quand est-ce que je prendrai la retraite ben
je dis c'est un mot affreux je la prendrai le plus tard possible
(GARS II, 222, 17/19)

Une première conclusion, pessimiste à l'endroit des productions orales, nous amènerait à penser que les locuteurs "ne savent pas" répartir les paroles.

Exemple :

j'en suis donc à quatorze leçons il me dit alors non c'est moi
qui lui dis il euh je lui dis vous voulez pas vous voulez pas
me dire (GARS II, 229, 16/20)

Nous proposerons, à partir des régularités que permet la technique de la "mise en grilles", des interprétations qui éclaircissent les textes; nos conclusions iront plutôt dans le sens optimiste : il y a des stratégies particulières à ces productions spontanées, et on peut y déceler une cohérence qui n'est pas toujours perceptible à première vue ².

2) Un problème d'analyse

Pour décrire les formes produites oralement, on ne peut pas

se contenter de plaquer sur l'oral des analyses conçues en fonction des textes écrits. Des notions comme "discours direct", "discours indirect", "discours indirect libre", et même "grammaire de l'énonciation" ne peuvent pas être utilisées directement. Il y a plusieurs raisons à cela :

- ♦ En premier lieu, on doit tenir compte du fait que l'oral ne livre pas l'équivalent d'une ponctuation codifiée.

Mais on doit également tenir compte d'autres phénomènes :

- ♦ La répartition des verbes déclaratifs n'est sans doute pas la même.
- ♦ La séparation entre discours ordinaire et paroles rapportées n'est pas identique.

Nous proposerons donc quelques moyens d'analyse particuliers que nous jugeons plus aptes à la description de ces phénomènes pour le français parlé.

☆

II. LES DIFFICULTES QUE RENCONTRE L'ANALYSE PREVUE POUR L'ECRIT

II.1 LES PROBLEMES DE LA PONCTUATION

On ne peut pas facilement restituer l'équivalent des signes de ponctuation. Quels signes faudrait-il choisir pour :

mais le mec qui dit heu la nana qui dit heu
ouais ouais tu sais j'ai été chez le toubib euh ben voilà ³

(Gallorin 12.5)

De toute façon, choisir une ponctuation implique que l'on a pu résoudre les problèmes difficiles de l'analyse, et entre autres, que l'on a pu démêler ce qui est fait de "paroles rapportées" et ce qui est fait

d'autre chose. Or, il nous arrivera à plusieurs reprises de laisser volontairement la question en suspens.

II.2 LE PROBLEME DE L'IDENTIFICATION DES VERBES INTRODUCTEURS DE DISCOURS DIRECT

Dans l'usage normé ou "correct" de la langue, on a une répartition qui facilite le classement, par exemple :

- discours direct :

on me demande : «qu'est-ce que c'est ?»

on me demande : «quand est-ce que tu prendras ta retraite ?»

- discours indirect :

on me demande ce que c'est

on me demande quand je prendrai ma retraite

Seul le discours direct, qui comporte des paroles rapportées, s'accompagne de la locution "est-ce que". Il n'en va pas de même dans le français de conversation spontanée, où la particule "est-ce que" peut fort bien se trouver dans du discours indirect. Le manquement à la norme grammaticale est donc un élément de brouillage. Un autre exemple présente un type de difficulté analogue :

un film dont on peut s'interroger pourquoi il ne figure pas à la sélection française de Cannes

(Cl. 821.105)

Deux interprétations sont possibles, avec deux systèmes de ponctuation différents :

- discours direct :

un film dont on peut s'interroger : «pourquoi il ne figure pas à la sélection française de Cannes ?»

• discours indirect :

un film dont on peut s'interroger pourquoi il ne figure pas à la sélection française de Cannes.

On a noté à plusieurs reprises que le "que" caractéristique des "discours indirects" peut être absent dans l'usage spontané; on aurait donc deux analyses différentes pour l'exemple suivant :

• discours direct :

il m'a dit : «elle avait l'air de mauvaise humeur»

• discours indirect :

il m'a dit elle avait l'air de mauvaise humeur

D'une façon générale, il nous paraît difficile de choisir une interprétation à partir d'un énoncé isolé; notre technique d'analyse aura toujours pour principe de replacer l'énoncé dans l'ensemble du texte, de le traiter par l'analyse en "configurations", en misant sur les régularités qui se dégagent de l'ensemble.

☆

III. LES MOYENS D'ANALYSE
QUE NOUS ALLONS CHOISIR

Nous allons nous appuyer sur les éléments suivants :

1. La distinction entre "producteur" et "locuteur" de l'énoncé.
2. L'effet de citation.
3. L'usage des verbes de citation.

◇ Une règle majeure va nous aider :

Dans les productions que nous avons examinées, le "je" (ou le possessif "mon/ma/mes", ou le "nous") renvoie toujours au producteur du texte, sauf s'il y a un effet de citation.

"Moi" renvoie au producteur du texte dans un exemple constitué par une construction binaire isolée comme :

à moi les sous

"Mon" renvoie au producteur du texte dans un énoncé comme :

il dit qu'il parlera à mon père

dans lequel il n'y a pas d'effet de citation. En revanche, "mon" renvoie au locuteur, et non plus au producteur, dans un énoncé où il y a un effet de citation comme :

il m'avait dit / je parlerai à mon père

Pour rendre compréhensible cette terminologie, nous allons définir "producteur" et "locuteur" et "effet de citation".

III.1 LA DISTINCTION ENTRE "PRODUCTEUR" et "LOCUTEUR"

Le "je" producteur est un sujet parlant en son nom, et non le porte-parole d'un autre.

III.1.1

Dans les cas les plus clairs, le producteur et le locuteur sont repérés par rapport à des verbes spécifiques et distincts. Par exemple, en début de texte, le producteur dispose d'un verbe comme "je vous raconte"

- ♦ soit sous la forme de : je vais vous raconter
je vais vous raconter quelque chose
- ♦ soit sous la forme de : je ne vous ai pas raconté

c'est le cas dans l'exemple suivant :

ah je vous ai pas raconté ... le prof ... le moniteur ... j'en suis

donc à quatorze leçons il me dit ... alors non c'est moi qui lui
dis (GARS II, 229 16/19)

Quant au locuteur, son intervention est marquée par un verbe
comme "dire" ou "faire", qui peut se placer avant ou après la citation :

j'en suis donc à quatorze leçons *il me dit*

je lui dis vous voulez pas me dire pour combien de temps j'en ai
encore

(ici, une seule et même personne correspond aux rôles distincts de pro-
ducteur et locuteur).

La répartition entre les deux n'est pas toujours aisée à dé-
celer.

◇ Observons la grille suivante :

complètement à sec je leur dirai ça va pas tarder ... ah ! je vous ai pas raconté ... le prof ... le moniteur ... j'en suis donc à quatorze leçons i'm' dit ... alors non c'est moi qui lui dis ... i' euh ... j'(l)ui dis vous voulez pas ... vous voulez 20 pas me dire pour combien d'temps j'en ai encore ... i'm'a dit quatorze leçons quatorze et quatorze vingt-huit j'avais prévu d'm'arrêter à

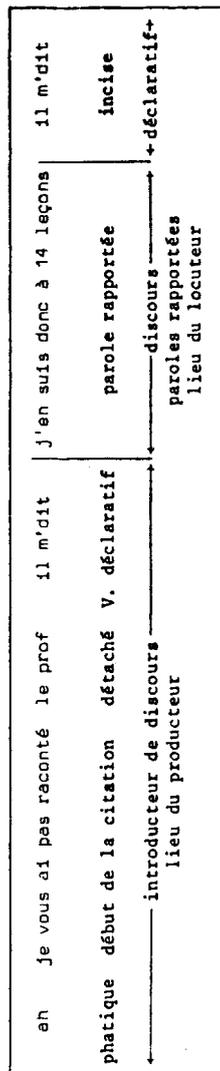
(GARS II, 229,2, 16/21)

■ Mise en grille

■ Analyse de cette grille

a) La séquence maximale à deux verbes :

On constate la présence du verbe "raconter" en tête, selon la séquence maximale.



b) *La signalisation des paroles :*

Elle se fait uniquement par la présence du verbe "dire" à gauche ou à droite des paroles rapportées :

Gauche	Discours	Droite
c'est moi qui lui dis		il m' dit
il		
je lui dis		
il m'a dit		

c) *L'identification des éléments cités :*

Malgré les régularités de la grille, l'identification des propos des locuteurs ne va pas de soi :

 j'en suis donc à quatorze leçons il m' dit

- S'agit-il ou non de paroles rapportées ? Dans la négative, la grille serait différente, et cette proposition serait dans la colonne de "chaîne centrale".
- Qui parle ? Le producteur du texte ou le locuteur ?

Ces deux questions pourraient se poser aussi sur les difficultés d'établir la communication, et de la rapporter avec l'emploi des actes déclaratifs autour du verbe "dire" :

 c'est moi qui lui dis
 il
 je lui dis
 il m'a dit

d) *Les imbrications des propos :*

Je lui dis vous voulez pas vous voulez pas me dire pour
 combien de temps j'en ai encore

le prof	elle a crâmé l'autre dans la classe	
moi	j'étais comme ça	ehh

comme je suis algérien / je sais pas bien
je sais un petit peu le français

alors		mon copain	il	fait	tu sais pas
après		moi	je	fait	tu sais pas / toi /
après		la prof	elle	fait	allez he
après			elle y	fait	allez je vais
après	elle est devenue rouge comme ça		elle	fait	je vais te mettre un coup de poing
			il	fait	donne-moi un coup de poing
			elle	fait	
			elle	fait	peut-être qu'il sait pas mieux parler que toi
			mais	il	sait mieux travailler que toi.

1	après elle fait	après elle est devenue rouge
2	comme ça i fait	elle fait peut-être qui sait pas bien/mieux
3	parler que toi mais i sait mieux travailler	que toi

(GARS II, 267, 1/3)

■ Analyse de cette grille

Nous conserverons les mêmes colonnes que pour la présentation de la grille précédente, puisque les régularités nous paraissent équivalentes; nous décalerons donc, par souci de mise en valeur, les actes déclaratifs du verbe "faire", qui est au centre de notre étude.

a) Les prises de parole :

alors <i>mon copain</i>	il fait ...
après <i>moi</i>	je fais ...
après <i>la prof</i>	elle fait ...

- ◊ Cette fois, il y a des formes couplées qui repèrent les *trois locuteurs* avec la construction : nom + pronom.
- ◊ On peut établir une relation identique au niveau des phatiques, qui correspond à l'ordre des prises de parole :
 - alors* = annonce la première prise de parole
 - après* = est employé pour toutes les autres.

b) La signalisation des paroles :

Elle se fait par l'union : phatique + verbe faire employé ici sans valence et pouvant être suivi de n'importe quelle parole rapportée. Plus largement que le verbe "dire", le verbe "faire" s'emploie pour rapporter

- ◊ des paroles = il fait tu sais pas ...
- ◊ des émissions sonores du genre = je fais allez ha

◊ des mimiques exclamatives = il fait ...

Le discours n'est pas toujours rempli par des mots, il peut s'agir aussi de mimiques ou de gestes expressifs.

c) *Les paroles rapportées* :

Elles s'échangent marquées par des éléments intégrés au discours et variés :

impératif = donne-moi un coup de poing

corrélation = peut-être qu'il sait pas mieux parler que toi
mais il sait mieux travailler que toi

On est malgré tout frappé de la préférence du locuteur pour la citation. Rapporter des paroles réellement prononcées au risque de perdre, semble-t-il, de la cohérence de l'ensemble. Rapporter n'est pas ici un acte explicatif, mais seulement descriptif et déictique.

III.1.1.2

Le passage du locuteur au producteur est intéressant pour le texte suivant :

ils voulaient nous faire la peau

ils nous avaient dit à vous non

non à nous non (Cl. 820.407)

Voici l'analyse que je propose :

ils nous avaient dit : *nous* : producteur

dit : effet de citation

La règle majeure que nous avons dégagée joue ici, ce qui entre dans l'effet de citation n'est plus le producteur, mais le locuteur; s'il vient un "nous", ce serait le non-producteur.

à *vous non* : construction binaire,
fait partie de l'effet de citation

à *nous non* : on est sorti de l'effet de citation,
"nous" renvoie au producteur

Sans trop s'engager, on peut penser qu'il y a des tours de parole marqués par l'alternance des pronoms.

Voici quelques exemples tirés de nos corpus afin de distinguer producteur et locuteur :

Présence ou absence de verbe déclaratif		Producteur	Locuteur	Effet de citation
<i>il m'avait dit</i>	<i>moi je veux pas le faire</i>		+	+
<i>il m'avait dit</i>	<i>à toi non</i>		(ou interlocuteur) +	+
XXXXXXXXXXXXXX	<i>à moi non</i>	+		-
<i>il m'avait dit</i>	<i>tiens le bras à mon père</i>		+	+
XXXXXXXXXXXXXX	<i>mon père non</i>	+		-
<i>il m'avait dit</i>	<i>qu'il prendrait le bras à mon père</i>	+		-
XXXXXXXXXXXXXX	<i>je verrai mon père ce soir</i>	+		-
<i>il dit qu' il</i>	<i>parlera à mon père</i>	+		-

III.2 L'EFFET DE CITATION

L'effet de citation est produit par un verbe déclaratif et des éléments tels que des "paroles rapportées", gestes, etc. ⁴.

III.2.1 Le verbe de locution

Le verbe "faire" se trouve sous la forme :

il a fait
 il fait
 il lui fait
 moi je fais
 je fais
 j'ai fait
 je lui ai fait ...

Il n'y a jamais de "complément direct" du type : "le faire" ou "faire ça".

Dans une succession de "il fait", on remarque un procédé assez frappant : chaque nouvelle mention de "il fait" semble indiquer une permutation entre deux locuteurs, de sorte que dans une succession de "il fait" numérotés 1, 2, 3, 4, les "il fait" de rang impair renvoient à un locuteur donné, et les "il fait" de rang pair renvoient systématiquement à l'autre locuteur. C'est le cas dans le passage suivant :

- "il fait" impairs
se rapportent au mec qui vendait des brioches 1 et 3
- "il fait" pairs
se rapportent à l'autre locuteur

9	C et y'avait un mec dev' y'avait un mec là qui vendait	
10	des brioches et après toujours il le suivait alors	
11	l'homme il a fait pourquoi tu me suis toujours oh i lui	
12	fait parce que j'ai envie après i fait on dirait que t'es	
13	mon petit chien après il était rouge après il est parti	
14	euh il l'a pas suivi	(GARS II, 255, 9/14)

et		y avait un mec	dev'				
		y avait un mec	là	qui vendait des brioches			
et	après	toujours il le suivait			le		
					l'homme	il a fait	pourquoi tu me suis toujours / ah / parce que j'ai envie
	alors				ah	il lui fait	
						il fait	on dirait que t'es mon petit chien
	après	il était rouge					
	après	il est parti					
auh		il l'a pas suivi					

■ Présentation de cette grille

Nous nous bornerons à la présentation du discours. Dans la mise en grilles, nous avons décalé le verbe déclaratif "il a fait ..."
afin de le mettre en valeur, sa place étant dans la chaîne centrale.

a) *Les prises de parole :*

```

alors le l'homme il a fait ...
                il lui fait ...
après          il fait ...

```

On note le rôle des phatiques dans la relation d'ordre :

alors —→ après

la forme couplée : "l'homme il" n'apparaît qu'une fois.

b) *Le rôle du verbe "faire" :*

```

l'homme il a fait ...
            il lui fait ...
            il fait ...

```

Ici le rôle le plus important de ce verbe est de renvoyer à l'un ou à l'autre locuteur.

c) *Les effets de citation :*

```

pourquoi tu me suis toujours oh
parce que j'ai envis
on dirait que t'es mon petit chien

```

Les paroles rapportées sont très variées, ici elles apparaissent :

- sous forme de question/réponse : pourquoi/parce que
- ou bien intégrées au discours

d) *Voit-on toujours le discours rapporté ?*

C'est la régularité des colonnes qui permet de mettre en évidence le discours rapporté précédé du verbe "faire".

III.2.2 Une répartition fine

Il arrive que la répartition entre producteur et différents

	et	quelques fois les deux jeunes filles étudiantes et des jeunes filles américaines viennent		
	et		nous disent	vous avez de la chance d'habiter une ville comme ça où il y a encore de petits commerces
				<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;"> c'est vrai c'est c'est le plaisir de vivre / ça / </div>
et croyez-vous quelquefois				<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;"> comme vous m'avez demandé tout à l'heure quand est-ce que je pars en vacances j'ai répondu à quelqu'un un jour à quoi bon j'y suis toute l'année </div>
voyez		on me demande	quand est-ce que je prendrai la retraite	
ben		je dis	c'est un mot affreux je le prendrai le plus tard possible	

locuteurs se fasse de façon très fine, en utilisant tantôt l'effet de citation, tantôt l'enchaînement du discours. Nous le constatons dans l'exemple suivant :

B : ah oui - c'est c'est c'est vraiment dommage - eh quelquefois les des jeunes filles étudiantes et des jeunes filles américaines viennent et nous disent vous avez de la chance d'habiter une ville comme ça où il y a encore de petits commerces et c'est vrai c'est c'est le plaisir de vivre ça - voyez-vous quelquefois eh comme vous m'avez demandé tout à l'heure quand est-ce que je pars en vacances j'ai répondu à quelqu'un un jour - à quoi bon j'y suis toute l'année

(GARS II 223.2. 12/19)

B : sais pas si ça m'arrivera mais enfin [-] voyez on me demande quand est-ce que je prendrai la retraite ben je dis [-] c'est un mot affreux je la prendrai l[e] plus tard possible

(GARS II 222 17/19)

Dans le discours de la commerçante, il y a :

- ◊ le producteur, qui est la commerçante : *je, nous*
- ◊ un locuteur, la commerçante, qui se donne la parole, sous la forme :
je, nous
- ◊ un locuteur qui est *vous*, l'interlocuteur qui questionne
- ◊ un locuteur non présent dans la scène, qui est désigné par *on* ou *quelqu'un* et qui a été un interlocuteur présent dans une scène ici rapportée.

Pour l'interlocuteur "vous", il n'y a pas d'effet de citation, on a le discours du producteur, qui intègre un certain nombre de questions et réponses.

Pour l'interlocuteur "quelqu'un", il y a effet de citation.

En misant sur le parallélisme du texte, nous nous permettons d'interpréter "on me demande" comme un passage qui comporte un effet de citation, sur le modèle de "demander" qui précédait.

☆

IV. CONCLUSION

- A l'oral, il n'est pas toujours facile de repérer, dans un discours qui vient de commencer, les marques des paroles rapportées ou les paroles rapportées elles-mêmes qu'on peut confondre avec le discours du producteur. Seule, la stabilité du "je" permet d'identifier le producteur du discours et le locuteur des paroles rapportées en cas d'effet de citation. Mis en situation de porte-parole d'autrui ou de lui-même, le producteur du discours peut aussi rapporter des gestes, des mimiques ... Aussi le discours n'est-il pas un continuum régulier dans lequel on assignerait a posteriori les places de chaque élément.
- Mais notre méthode d'analyse, fondée sur les régularités de la mise en grilles, fait apparaître le rôle de marqueurs assez stables comme les verbes déclaratifs par exemple, dont l'emploi nous paraît distribué selon les locuteurs, du moins dans les textes examinés ici.
- L'apparent désordre que l'on constate à première vue entre producteur et locuteur, citation et enchaînement de discours, recèle en fait presque toujours des répartitions originales, qui ne sont pas exactement celles des écrits normés. C'est ce qui fait la difficulté, mais aussi l'intérêt de l'analyse de l'oral.

Claude LOUFRANI

☆

NOTES

- ¹ Cette étude prolonge l'article "Locuteur collectif ou Locuteur tout court", paru dans *Recherches sur le français parlé*, GARS N° 3, p. 215-243.
- ² Nous savons qu'il y a là une certaine circularité : toute grille suppose une interprétation des textes. Le cours du travail peut la remettre en cause.
- ³ L'interprétation que nous avons choisie donnerait :
«mais le mec qui dit "heu", la nana qui dit "heu, ouais, ouais, tu sais, j'ai été chez le toubib heu", ben voilà.»
- ⁴ Un peu à la façon des présentateurs de télévision qui disent, par exemple :
Claude 820.912
«... devant deux mille personnes du troisième âge, le Maire de Marseille devait déclarer, et *je le cite*, je vous trouve chaque fois plus jeunes que la fois précédente.»
Présentateur des *Actualités Régionales* de 19 h. 20 citant G. DEFFERRE le 12.9.1982 sur FR, MARSEILLE.

CONFIGURATIONS

★

CONTRIBUTION À L'ANALYSE EN GRILLE

Les analyses que nous avons proposées ¹ nous ont rapporté à la fois des inquiétudes et des satisfactions. Comme j'ai été amenée, pour ma part, à expliquer cette méthode d'analyse à des personnes ² qui n'avaient pas eu au préalable des familiarités avec nos préoccupations linguistiques, je voudrais faire brièvement un bilan. J'utiliserai, par exemple, les résultats obtenus en 1982, dans des travaux de Maîtrise, et en particulier ce texte ³ :

5 a- bon / ça ça s'appelait faire le lessif ⁴ - hein - parce que voilà ça prenait de la place

6 alors / si vous en aviez beaucoup /

7 a- oui

8 b- hein / vous faisiez d'abord le lessif /

9 a- oui

10 b- et puis après hébé vous aviez qu'à faire chauffer et à passer par-dessus vous remplissiez

- 11 votre cuvier / de draps / et et sinon / si vous en aviez pas trop / vous mettiez les
- 12 cendres au fond / et vous commencez heu vous mettiez vos draps dessus une fois essangés
- 13 hein / parce qu'on les ech on les échangeait essangeait les draps / c'est-à-dire
- 14 on les lavait une première fois /
- 15 a- ah
- 16 b- ah oui / ah oui

★

0.

Nous proposons d'analyser les productions orales en nous fondant sur la syntaxe ^S; cette attitude représente, à plusieurs titres, un pari difficile :

0.1

Nous faisons le pari que les productions orales "spontanées" ne sont pas faites de morceaux incohérents, de phrases inachevées, de fragments de syntaxe informe; nous pensons que l'on peut décrire la syntaxe contenue dans ces productions sans recourir à des notions comme : incomplétude, intervention de l'affectivité, primauté de la situation sur l'expression, etc. En fait, c'est toute une attitude envers le français parlé qui est en cause ici.

0.2

A partir d'une analyse syntaxique, et pour un texte donné, nous pensons que l'on peut dégager une certaine organisation, à savoir :

- schémas fournis par la succession ou l'imbrication de divers types d'unités syntaxiques;
- effets de rythmes et de symétrie, produits par les unités syntaxiques elle-mêmes et par la façon dont elles sont agencées.

Nous ne négligeons pas pour autant l'intérêt qu'il y aurait à analyser d'autres aspects, comme : l'intonation, l'utilisation du lexique, les jeux de rôle entre locuteurs, les données pragmatiques, etc. Mais nous pensons que l'analyse syntaxique en soi révèle suffisamment de choses pour qu'il vaille la peine de la mener distinctement de toutes les autres.

0.3

La syntaxe que nous proposons implique une étroite relation entre syntaxe et sémantique ⁶. Nous ne pourrions pas fournir une analyse syntaxique pour un texte que nous ne comprendrions absolument pas. Le fait même de dévoiler l'organisation syntaxique d'un passage implique nécessairement que nous avons pris au moins une option sur son interprétation. Il y a dans notre démarche la conviction que l'on peut proposer des interprétations cohérentes des textes en s'appuyant sur la syntaxe, malgré des difficultés de compréhension qui peuvent être très grandes à la simple lecture du corpus ⁷. Il arrive que, pour un même texte, nous ayons plusieurs interprétations possibles, qui peuvent correspondre chacune à des analyses syntaxiques différentes; dans ce cas, nous les présentons en concurrence.

1. LES INQUIETUDES, OU SYNTAXE ET METASYNTAXE

Nous ne prétendons pas posséder tous les secrets de l'analyse syntaxique du français parlé. Nous avons, par un travail théorique, "débroussaillé" des zones importantes des constructions verbales, grâce à de bons repères morphologiques, mais il est évident qu'il existe encore des zones d'ombre (par exemple : nous savons peu de chose sur la syntaxe du groupe nominal).

1.1 EXEMPLES SUR LES "CORRELATIONS"

Lorsque deux constructions verbales, qui ne sont pas dans un rapport de rection, forment un ensemble nous avons des difficultés à caractériser cet ensemble.

Pour l'énoncé suivant :

a) Plus il mange plus il grossit

nous parlons de deux constructions verbales *en corrélation*; aucune des deux constructions n'est le complément de l'autre, et elles sont solidaires entre elles. Nous posons qu'il y a une relation grammaticale de "corrélacion", dans la mesure où il y a un marquage par deux éléments solidaires : *Plus ... plus*. Ces deux éléments sont la manifestation morphologique de cette relation de "corrélacion". En l'absence de tel marquage, les inquiétudes naissent et les décisions peuvent paraître arbitraires. Le problème est de savoir s'il faut analyser de la même façon les énoncés du type :

b) Tu manges trop hé ben tu grossis

ou s'il faut au contraire poser qu'il s'agit ici d'une relation "méta-syntaxique", dans la mesure où il n'y a aucun marquage morphologique régulier.

Si nous analysons l'énoncé b. comme étant une "corrélacion", cela revient à traiter *hé ben* comme l'équivalent d'une marque grammaticale, au même titre que *Plus ... plus*. Cette décision nous paraît "commode", car cela rend compte de notre intuition qu'il y a une unité globale formée par les deux constructions de b., et par là d'une sorte d'analogie entre l'énoncé a. et l'énoncé b. Dans le texte proposé, nous avons posé comme corrélation :

si vous en aviez beaucoup *heïn* vous faisiez d'abord le lessif
 si vous n'en aviez pas trop vous mettiez les cendres au fond

Ce qui signifie que nous admettons *si ... heïn*, ou *si ... ∅* comme équivalents des marqueurs de corrélation. Nous rendons compte, ainsi, d'une intuition de cohésion entre les constructions verbales, et d'autre part d'une symétrie entre les deux ensembles de constructions, à l'intérieur de ce texte.

Nous essayons de limiter l'arbitraire de ce genre de décisions, et nous nous servons des difficultés présentes dans les textes pour améliorer notre réflexion théorique sur ce qui peut se situer au-delà de la morpho-syntaxe : la "métasyntaxe". Il y a un risque à faire ces analyses sans disposer d'une théorisation syntaxique complète, celui d'avoir à déjuger certaines analyses déjà publiées mais, parallèlement, c'est l'observation minutieuse de textes qui nous permet d'avancer.

1.2 EXEMPLE TYPIQUE DE "METASYNTAXE" : LE COUPLE QUESTION/REPONSE

L'analyse de certains phénomènes de *question/réponse* pose le problème suivant :

- a) Soit nous analysons le couple en deux constructions distinctes;
 nous faisons de chaque énoncé une unité de construction. Dans la

grille, on placera les deux énoncés l'un au-dessous de l'autre :

Ex. : Qui est cet homme ?

C'est un paysan.

C'est une solution qui s'en tient strictement à la morpho-syntaxe :
une construction verbale est équivalente à une unité syntaxique ;
chaque unité syntaxique occupe une ligne du schéma.

- b) Soit nous considérons que la *question* et la *réponse* forment une seule unité, à situer au-delà de la syntaxe. Dans la grille, on regroupera les deux constructions sur la même ligne :

Ex. : Qu'est-ce que ça te permet de faire ?

[Ça me permet de marquer. (cay.)

Ex. : As-tu le droit de faire du sport ?

[Non, parce qu'ils jouent entre garçons. (cay.)

- L'analyse a) "aplatit" un effet qui paraît intuitivement très intéressant; l'analyse b) va au-delà de ce que peut contrôler une stricte analyse de morpho-syntaxe. Nous acceptons de disposer à l'horizontale (cf. b)) ces couples de *questions/réponses* quand un texte en propose un grand nombre; nous pensons que dans ce cas la régularité de disposition mérite d'être visualisée.

☆

2. LES SATISFACTIONS

En dehors de l'intérêt des réflexions théoriques, les configurations ont une "vertu" pédagogique. La mise en grille d'un texte, en donnant une certaine réalité visuelle à la syntaxe elle-même, permet d'amener à une réflexion syntaxique assez remarquable des personnes non préparées. Par ailleurs, certaines latitudes d'interprétation que permettent nos analyses laissent le droit de défendre, éventuellement, différentes compréhensions du texte.

2.1 CONSTRUCTIONS VERBALES

Nous pouvons distinguer deux types de compléments de verbe : ceux qui appartiennent à la *valence*, c'est-à-dire ceux qui sont nécessaires pour la construction et le sens du verbe, et ceux qui appartiennent à la *rection*, c'est-à-dire que le verbe peut fonctionner sans eux, aussi bien pour sa construction que pour son sens *usuel moyen*. De s'être mis dans la situation de recenser les différentes constructions lexicales pour un même verbe nous a permis de préciser certaines choses : nous ne connaissons pas suffisamment l'usage effectif du lexique verbal pour être toujours sûrs de savoir si on a affaire à un complément de valence ou à un complément de rection⁸. Ainsi, dans le corpus de "La lessive"⁶, le verbe *mettre* apparaît dans toute une série d'emplois, avec un nominal et un locatif.

Ex. :	vous mettiez	les cendres au fond
	vous mettiez	vos draps dessus
	vous mettiez	vos braises là
	on avait mis	Lionnel dedans
	on mettait	le feu dessous
	on mettait	les draps là-dessus
	on mettait	le bois sous la chaudière

Nous proposons d'enregistrer *mettre + N + loc* comme schéma de valence, du moins pour ce corpus⁹.

2.2 PARCE QUE

Les textes oraux comportent des *parce que* syntaxiquement différents les uns des autres.

a) Certains introduisent la *rection* d'un verbe. Par exemple, dans

Il criait parce que sa mère elle voulait l'emmener.

Un des critères pour identifier ce qui est régi par le verbe :

c'est la possibilité de conserver une relation équivalente en pré-

La valeur de ces *associés* est une sorte de commentaire métalinguistique sur la construction verbale précédente.

- c) Nous pouvons analyser ces deux *parce que* comme des *connecteurs*; cela signifie qu'on les traite comme *et*, *alors*, etc., introduisant un verbe central, en début d'énoncé :

parce que
 et } voilà ça prenait de la place
 alors

Chacun des deux *parce que* introduit une unité syntaxique ¹⁰.

Nous pouvons également analyser le *parce que* de *voilà ça prenait de la place* comme connecteur, et celui de *on les ... essayait les draps* comme introduisant une séquence associée à la construction verbale précédente. Ce qui donnerait l'organisation suivante (si on ne tient pas compte des corrélations) :

Parce que voilà ça prenait de la place
 vous mettiez vos draps dessus une fois es-
 sautés hein *parce qu'*on les es-
 sageait les draps.

Notre analyse permet de proposer ici trois interprétations syntaxiques pour ce texte.

2.1.3 Les associés

Il y a des éléments qui sont en relation avec une unité de construction mais qui ne sont pas régis par elle : ce sont des *associés*. Ils ne "répondent" pas au test du dispositif en *c'est ... que*.

Ex. : a) *Un jour* un homme il a vu une soucoupe volante.

Nous posons que cet énoncé n'est pas équivalent à l'énoncé que l'on pourrait produire avec le dispositif :

b) *C'est* un jour qu'un homme il a vu une soucoupe volante.

En b), on est obligé d'interpréter *un jour* dans une signification qui contraste avec *une nuit*. Cette obligation ne se retrouve pas en a),

où on peut interpréter *un jour* comme l'équivalent d'*une fois*. Quand, pour un énoncé, la réalisation en dispositif d'un élément induit une relation ou une signification qui n'y était pas sans cela, nous posons qu'il n'y a pas d'équivalence; dans ce cas, on n'a pas affaire à un terme régi mais à un élément associé à la construction verbale.

Nous traitons de la même façon les exemples suivants :

Jupiter ils peuvent pas. (MB, FdV)

Le basket mes frères ils veulent pas m'emmener. (cay.)

La bouillotte on avait toujours de l'eau chaude.

Nous ne cherchons pas à spécifier plus explicitement la relation sémantique qu'il peut y avoir entre l'associé et la construction verbale. Ici, elle peut être locative pour *Jupiter* et *le basket*, causale pour *la bouillotte*, ou temporelle pour *un jour*. Nous nous contentons de marquer la situation de l'associé, là où il est produit dans le texte, avant ou après ou dans la construction verbale.

Il y a un cas particulier d'associé; c'est celui où un élément n'est pas associé à la construction verbale dans son ensemble mais est associé à un élément de cette construction : c'est la forme couplée ¹¹.

Exemples tirés du texte :

Ça ça s'appelaient faire le lessif.

On *les* échangeait échangeait *les draps*.

Vous mettiez vos *draps* dessus *une fois essangés* hein.

Tous les cas de double marquage semblent syntaxiquement ambigus; pour l'énoncé suivant :

Sa mère elle peut pas la voir

on peut avoir trois interprétations possibles :

Sa mère elle peut pas la voir = associé au clitique sujet

Sa mère elle peut pas *la* voir = associé au clitique complément

Sa mère / elle peut pas la voir = associé à la construction verbale dans son ensemble

dans une interprétation comme Avec sa mère dans les parages, Marie ne peut pas voir sa copine. Nous les placerons de toute façon dans la même colonne "associés". La latitude laissée à l'interprétation nous permet de remettre à une étape ultérieure l'examen des questions de co-référence.

2.2 LES REEDITIONS DE MEMES CONSTRUCTIONS

2.2.1 Les "coordinations"

Lorsque des constructions verbales distinctes se succèdent sans qu'il y ait entre elles un lien de construction, nous marquons qu'elles ont le même statut; ainsi, dans nos dispositions graphiques, elles occuperont le même emplacement les unes sous les autres :

Exemples tirés du texte :

	vous mettiez les cendres au fond
et	vous commenciez
heu	vous mettiez vos draps dessus

Nous avons la même présentation pour les éléments de lexique coordonnés :

Ex. : les gens ils ont peur

des Martiens
des savants

 (MB, Fvd)

Des Martiens et *des savants* sont deux réalisations lexicales d'un même élément syntaxique, qui est, ici, la valence de *ils ont peur*. Nous les disposons l'un sous l'autre, au même emplacement. Sans vouloir entrer dans le détail de l'analyse, nous admettons qu'un élément syntaxique puisse avoir sa réalisation lexicale réitérée plusieurs fois.

2.2.2

Cette disposition rejoint celle que nous adoptons pour les *bribes* ¹²; il peut paraître étonnant de rapprocher ces deux phénomènes, pourtant dans les deux cas nous avons affaire à des rééditions de même construction.

Exemple tiré du texte, l'énoncé :

On les ech on les échangeait essangeait les les draps.

sera présenté dans notre grille ainsi :

On les ech
On les échangeait
 essangeait les
 les draps

l'énoncé : et et sinon, sous la forme

et
et sinon

Il nous paraît intéressant de ne pas avoir à trancher entre la coordination qui serait la version "réussie" d'une réalisation lexicale multiple, et les "bribes" qui seraient la version ratée ou tâtonnante. Cela nous permet de laisser la discussion ouverte; par exemple, pour l'énoncé :

Vous commencez heu vous mettiez vos draps dessus.

nous pouvons hésiter entre deux interprétations :

- a) C'est une coordination entre les deux constructions verbales. *Commencez* n'a pas de complément, et a le même statut que le verbe *mettez vos draps dessus*.
- b) *Vous commencez* est une bribe. On envisage que ce soit une forme raccourcie d'une forme plus longue de ce verbe. C'est l'interprétation que l'on aura si on considère que *commencez* n'est pas possible sans complément.

Il semble difficile de trancher; il est donc intéressant de proposer,

et ce quelle que soit l'analyse retenue, une seule disposition :

vous commenciez

heu vous mettiez vos draps dessus

On pourrait hésiter aussi pour l'énoncé :

Ça ça s'appelait faire le lessif.

Si on garde cette disposition en *ça ça*, ceci indique qu'on analyse *ça* comme associé (ou double marquage, cf. plus haut); mais il est évident que l'on pourrait y voir une "bribe". Nous avons pour cet énoncé deux analyses possibles, représentées, au niveau de la grille, par deux dispositions différentes :

associé ça ça s'appelait

 ça
bribe ça s'appelait

Nous avons fait des infractions à cette disposition en colonnes pour certaines réalisations particulières :

Ex. : Moi j'ai jamais fait de *grosses grosses* lessives.

 On mettait un *petit peu plus chaud un petit peu plus*
 chaud de façon à faire ébullition. (OP, L)

Nous croyons bon de présenter dans ce cas une double analyse :

a) Nous pouvons interpréter ces énoncés comme comportant une réédition d'une même construction par adjectif; nous les présenterons ainsi :

Moi j'ai jamais fait de grosses
 grosses lessives.

 On mettait un petit peu plus chaud
 un petit peu plus chaud de façon à faire ébullition.

Ce sont soit des coordinations, soit des bribes.

b) Nous pouvons interpréter ces énoncés comme étant des réalisations d'intensifs, la réalisation par lexique redoublé forme une seule unité syntaxique. C'est cette interprétation qui a été défendue par le transcritteur du texte. Nous la présenterons ainsi :

Moi j'ai jamais fait de *grosses grosses* lessives.

On va vraiment s'amuser de tout dans la montagne
pour les vacances.

3.1 NOUS DISTINGUONS DEUX TYPES DE BLANCS

- a) Ceux qui correspondent à la différence de longueur des éléments syntaxiques; ce sont des différences [...] totalement aléatoires.

Ex. : vous remplissiez votre cuvier
vous mettiez vos draps dessus
on essangeait les draps

- b) Ceux qui sont significatifs, c'est-à-dire ceux qui correspondent à une réalisation zéro d'un élément syntaxique; ils seront laissés "blancs".

Ex. : vous faisiez d'abord le lessif
vous aviez qu'à faire chauffer
et à passer

La technique des *blancs* permet de montrer les possibilités de constructions qui n'ont pas été utilisées en même temps, mais qui auraient pu l'être; nous pouvons reconstruire ce que l'on appelle "*la séquence maximale*", c'est-à-dire que nous pouvons reconstruire un énoncé qui va utiliser toutes les catégories qui ont été produites, dans un texte donné. Pour notre texte, la séquence maximale correspondra à :

Bon parce que voilà et alors si vous en aviez beaucoup hein
vous aviez qu'à faire chauffer d'abord votre cuvier de draps
dessus une fois essangés hein.

Cette reconstruction, à partir des éléments présents dans le texte lui-même, ne vaut que pour l'ensemble de ce texte, et n'est pas à "lire" comme la séquence grammaticalement possible¹³. C'est en utilisant la technique de la *séquence maximale* que nous avons pu reconstituer, pour un certain nombre de textes, une *typologie*; ainsi, dans un corpus¹⁴,

A
 1 bon
 2 parce que voilà ce ce s'appelait faire le lessif hein
 3 ce prenait de la place
 4 alors si vous en aviez beaucoup et puis après hein vous faisiez d'abord le lessif
 5 hein vous aviez qu'à faire chauffer
 6 et à passer
 7 vous remplissiez votre cuvier de draps par dessus
 8 et sinon si vous en aviez pas trop et vous mettiez les cendres au fond
 9 et vous mettiez vos draps dessus
 10 parce que on les éch
 11 on les échangeait
 12 essorait les
 13 essorait les draps
 14 on les levait une tête fois
 15 c'est-à-dire
 16
 17

Variantes possibles : ligne 1, pour ça ça, page 12, lignes 2 et 13, pour les paroles que, page 8, 2-2 b, c, ligne 10, pour commencent, page 11 a, b.

B					
1	bon		ce ce	s'appelait faire le lessif	hein
2	parce que voilà		ce	prenait de la place	
3	alors	si vous en aviez beaucoup	hein vous	faisiez d'abord le lessif	
4	et puis après hein		vous aviez qu'à faire	chauffer	
5			et à	passer	
6			vous	remplissiez votre cuvier de draps	
7	et				
8	et sinon	si vous en aviez pas trop	vous mettiez	les cendres au fond	
9	et		vous	commenciez	
10	parce que	hein	vous	mettiez vos draps dessus	une fois essorés hein
11			on	les éch	
12			on	les échangeait	
13				essorait les	
14				essorait les draps	
15	c'est-à-dire		on	les levait	une première fois
	phatique, connecteur	Associé	Constructions verbales et valences		Associé Phatique

Ex. : un homme il a vu une soucoupe
il l'a dessinée

qu'elle merveille

il l'a montrée à tout le monde

Nous n'interprétons pas ces ruptures de constructions comme des indices pouvant marquer un changement de locuteur ou de thème ¹⁵, mais comme des éléments de rythme. Cette présentation par *encadrés* permet de mieux les visualiser. Certains textes vont se caractériser par une répétition d'un même type de construction, d'autres vont se caractériser par des ruptures de construction ¹⁶.

★

5. GRILLE DU TEXTE PROPOSÉ P. 1

(cf. ci-contre A.)

• Deux points peuvent être soulignés :

- a) La configuration que nous proposons est ici, comme nous l'avons montré, fondée sur une analyse syntaxique, mais elle ne se confond pas avec la syntaxe. Nos analyses nous ont permis de reconnaître et de limiter des unités syntaxiques contenues dans ce texte, mais l'organisation que nous en proposons ne peut être justifiée par des critères entièrement formels. L'organisation des unités syntaxiques que révèle notre configuration correspond simplement à notre intuition qui est, elle-même, liée à l'expérience que nous avons des textes oraux. Si nous nous en tenions à une analyse purement syntaxique, on aurait une simple succession d'unités syntaxiques,

(cf. ci-contre B.)

ce qui, on le voit, néglige une particularité de ce texte, notamment le passage organisé en corrélation.

- b) Les unités syntaxiques sont liées entre elles par quelque chose qui n'est pas de l'ordre de la syntaxe. Nous avons pu dégager une configuration, celle de corrélation qui définit un lien particulier entre deux constructions verbales et qui se situe à mi-chemin entre la syntaxe et la métasyntaxe; à partir d'un modèle "pur" en *Plus ... plus*, nous avons recensé des marques comme :

$\frac{si}{quand}$ *alors*; $\frac{si}{quand}$ *phatique*;

qui, sans être systématiques, présentent une régularité qu'on peut contrôler.

Les critères que nous nous sommes fixés pour décrire cette notion de corrélation ne peuvent rendre compte de toutes nos intuitions d'"unités". Pour des énoncés comme :

- nous là-bas { on [n']a pas de piscines
 on a des rivières

| moi je suis encore petit
| les autres ils sont des géants

| ne rigolez pas
| on va vous entendre

où nous sentons intuitivement une relation entre les unités syntaxiques, nous refusons de la signaler, car rien dans les marques morphosyntaxiques ne nous permet de vérifier cette "unité" 17. Dans les configurations, il y a deux axes : de gauche à droite se situe l'axe où se déroulent nos analyses syntaxiques; de haut en bas se situe l'organisation discursive des différentes unités syntaxiques, où l'intuition joue un grand rôle. Si l'on reprend notre configuration, on

voit que les unités syntaxiques correspondant aux lignes 4, 5, 6 et 9, 10 sont en "relation" avec les deux corrélations :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| 3. Si vous en aviez beaucoup hein vous | faisiez
[d'abord le lessif |
| 4. ----- vous aviez qu'a faire chauffer | |
| 5. ----- et à | passer par-
[dessus |
| 6. ----- vous | remplissiez
[votre cuvier de draps |
| 8. Si vous en aviez pas trop vous | mettiez la
[la cendre au fond |
| 9. ----- vous | commenciez |
| 10. ----- vous | mettiez vos
[draps dessus |

Cette disposition rend compte de notre intuition de regroupement, mais ne peut se justifier par des critères formels.

Par ailleurs, nous acceptons d'outrepasser la morphosyntaxe dans le cas où cela permet de révéler une caractéristique "évidente" d'un texte, dans le cas où cela correspond à une régularité (cf. le couple question/réponse), mais nous ne le faisons pas sans inquiétude. Certains d'entre nous pensent qu'il faut éviter de rendre compte de réalisations que l'on ne pourrait pas vérifier, d'autres pensent que c'est en acceptant de prendre un minimum de risques sur le plan discussif que l'on pourra peut-être recenser de nouvelles régularités sous formes de marques ou d'équivalents de marques. C'est le point de notre débat actuel.

Mireille BILGER

★

NOTES

- ¹ Cf. G.A.R.S., *Recherches sur le français parlé*, N° 1, 2 et 3, Publications de l'Université de Provence, 1977, 1979, 1981.
- ² En particulier, à Martine Huot-Couture, étudiante-chercheur de l'Université Laval (Québec); elle a passé six mois dans notre département, grâce à une bourse de recherche, dans le cadre d'un projet intégré.
- ³ Extrait d'un travail de Maîtrise (1982) de D. DUBOST-PARIS, corpus "La lessive", avec les alinéas d'origine.
- ⁴ *Faire le lessif* : préparer les cendres de bois pour la lessive; connu aussi sous le nom de *charrée*.
- ⁵ Cf. en particulier l'article "Des grilles pour le français parlé", dans G.A.R.S., *Recherches sur le français parlé*, op. cit., N° 2, 1979.
- ⁶ Cf. Claire BLANCHE-BENVENISTE dans *Cahiers de lexicologie*.
- ⁷ Notamment les difficultés de compréhension concernant, par exemple, la coréférence.
- ⁸ Cf. C. BLANCHE-BENVENISTE, "La complémentation verbale : valence, rection, associés", in G.A.R.S., *Recherches sur le français parlé*, op. cit., N° 3, 1981.
- ⁹ Pour ses textes enregistrés à Québec, Martine Huot-Couture a immédiatement compris l'enjeu : elle a cherché à identifier des valences particulières qui pouvaient rendre compte d'emplois typiquement québécois de son lexique verbal.
- ¹⁰ Le premier *parce que* introduit tout un passage organisé en corrélation, où se développe le thème de la lessive; le deuxième *parce que* introduit un passage où le terme *essanger* est expliqué.
- ¹¹ Cf. l'article de Colette JEANJEAN dans le présent numéro.
- ¹² Cf. "Des grilles pour le français parlé", op. cit.
- ¹³ La *séquence maximale* nous donne simplement un "aperçu" de la compétence syntaxique du locuteur.

- 14 Corpus "Fond vert", travail de D.E.A. de Mireille BILGER (1980).
- 15 Nous ne tenons pas compte de ces deux phénomènes.
- 16 Dans certains textes, les ruptures de construction ne semblent pas se produire au hasard, mais semblent au contraire scander le texte.
- 17 On mentionne l'intuition d'une unité par une accolade, afin de garder ces réalisations en mémoire.

Dactylographie :
D. BLANC, *Office de Polycopie*
Campagne Autran - Ch. St-Donat
13100 AIX-EN-PROVENCE

Achévé d'imprimer
sur les presses
de la S O D E B
le 25 Août 1983
à Aix-en-Provence

Dépôt légal 2e trimestre 1983
I.S.B.N. n° 2-85399-073-7

